



HAL
open science

**Aux fils du temps : du fil de soie au fil du bois.
L'histoire d'une famille normande, de ses épreuves, et de
ses réussites**

Martine Fleury

► **To cite this version:**

Martine Fleury. Aux fils du temps : du fil de soie au fil du bois. L'histoire d'une famille normande, de ses épreuves, et de ses réussites. Histoire. 2016. dumas-02275689

HAL Id: dumas-02275689

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02275689>

Submitted on 1 Sep 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

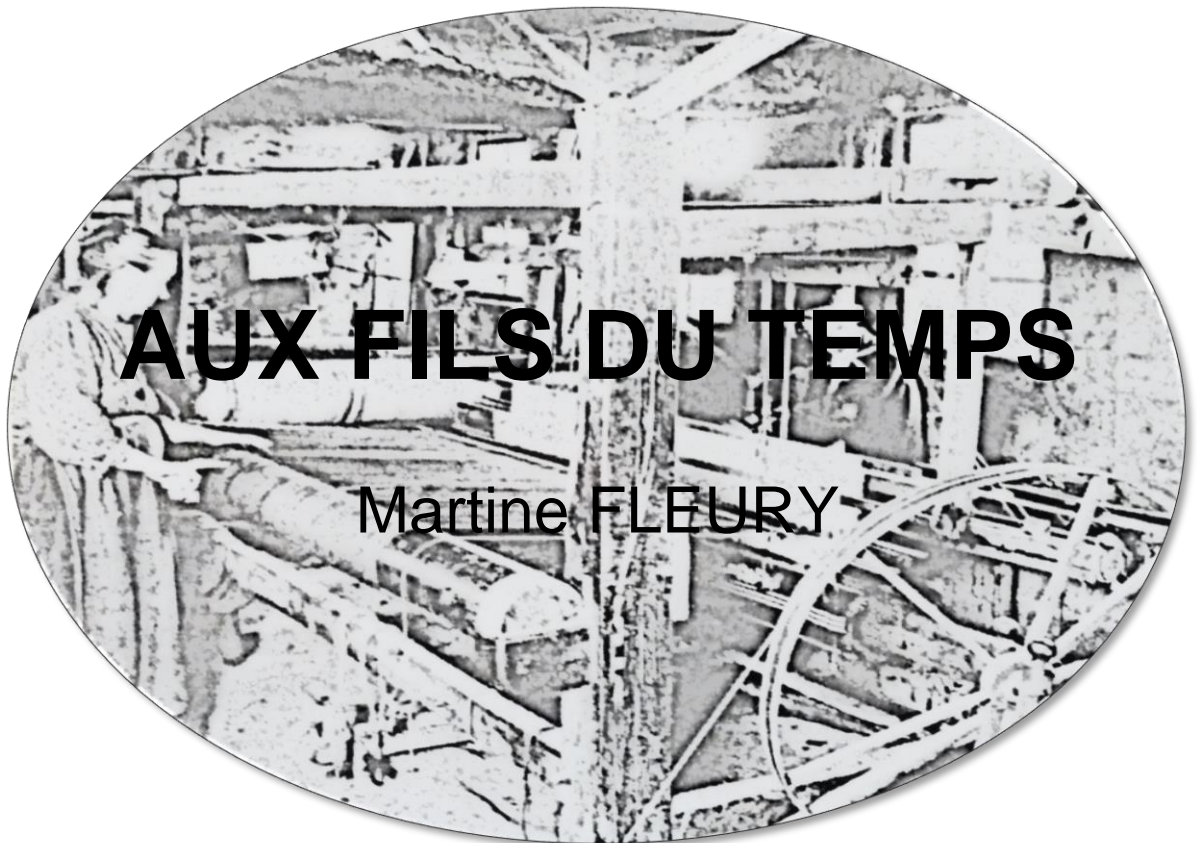


Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

UNIVERSITE DE NIMES
Faculté d'histoire

Année universitaire 2015-2016

D.U. de généalogie et recherche en histoire des familles

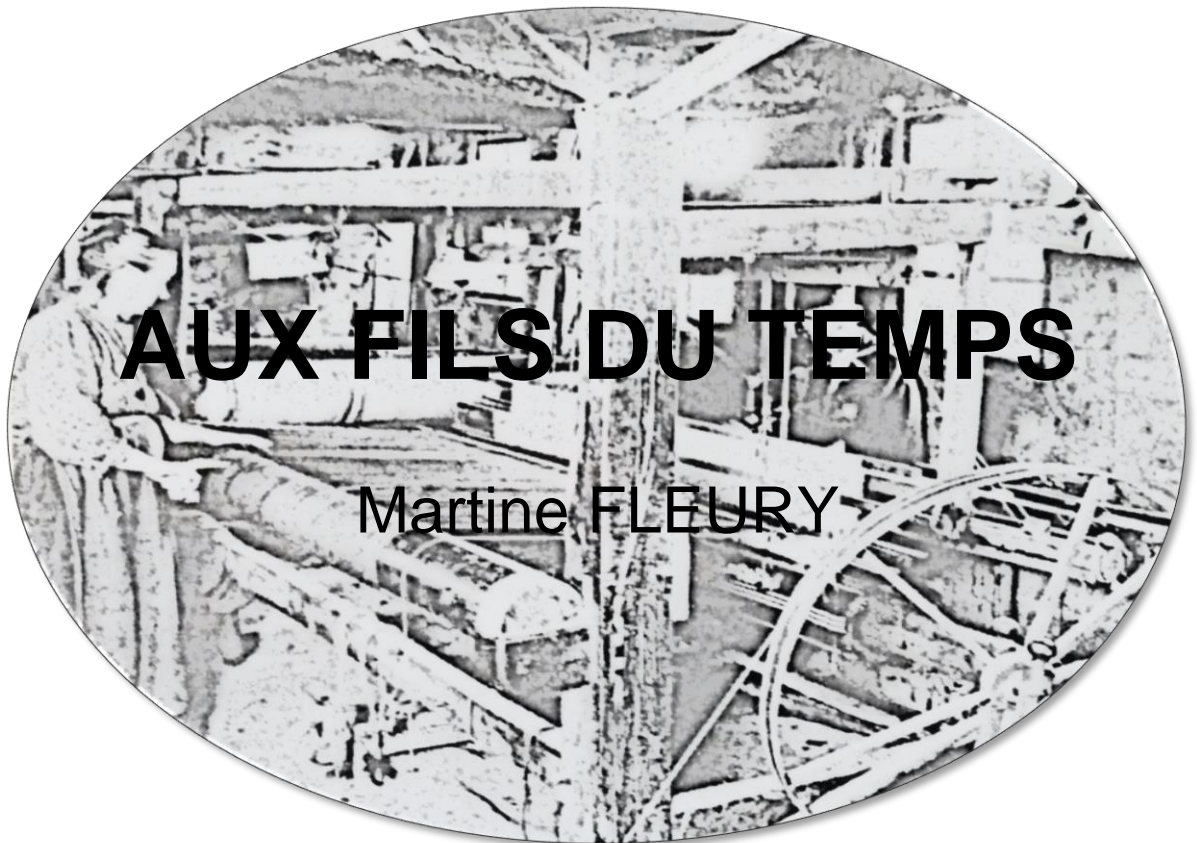


Directeur de mémoire :
Monsieur Stéphane COSSON

UNIVERSITE DE NIMES
Faculté d'histoire

Année universitaire 2015-2016

D.U. de généalogie et recherche en histoire des familles



Directeur de mémoire :
Monsieur Stéphane COSSON

Un oiseau chante d'autant mieux qu'il chante dans son arbre généalogique
Jean Cocteau

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier ici tout d'abord la Faculté d'histoire de Nîmes - pour avoir organisé cet enseignement de la généalogie, et permis que ce dernier se déroule à distance pour la première fois lors de l'année universitaire 2015/2016 - ainsi que tous les enseignants qui ont contribué à la qualité des cours dispensés :

Madame Isabelle COMMANDRE pour son initiation patiente et pédagogique à la paléographie, Madame Isabelle ORTEGA, responsable de DU, pour sa transmission originale de l'anthroponymie, Madame Christiane RAYNAUD, pour son enseignement passionnant de la sigillographie et de l'héraldique, Monsieur Stéphane COSSON, pour son encadrement enrichi de pratique, à la recherche généalogique et la direction de ce mémoire, Monsieur Sylvain OLIVIER, pour son approche exigeante de l'histoire moderne, Monsieur Éric WENZEL, pour sa rigueur non dénuée d'humour, en histoire du droit de la famille, et le personnel du service informatique de la faculté d'histoire pour sa patience et son efficacité lors de la mise en place des sessions à distance

Nos remerciements concernent également :

Les étudiants de notre promotion, pour leur soutien mutuel et la qualité des échanges y compris dans des appuis techniques

Le personnel des Archives départementales de Seine-Maritime, pour leur efficacité et leur grande disponibilité lors de nos recherches, avec une mention toute particulière pour le service dédié aux hypothèques

Le personnel et la direction du Musée des traditions et arts normands de Martainville, dont la diversité documentaire et iconographique nous a été indispensable pour faire revivre les acteurs de cette saga

Monsieur ROLAND, maire du Catelier, Monsieur PARIS, ancien maire de cette commune, et Monsieur PECQUEUR, artiste peintre, qui nous ont accueillie, accompagnée sur des lieux et monuments fermés au public, et fait découvrir la richesse de ces derniers à travers leur passion commune pour l'histoire de ce village

Monsieur Jacques TANGUY, historien et guide conférencier, pour sa relecture de la partie historique de ce mémoire

Les membres des différents cercles généalogiques de Seine-Maritime pour leurs travaux, en particulier de relevés de mariage, Madame Andrée Claire LEDUC pour son étude sur les seigneurs de Pelletot, Monsieur Olivier POUPION, secrétaire de l'UCGHN, Monsieur Jean-Paul DEVY, chercheur chevronné, qui a mis sa base de données à notre disposition, et Monsieur Dominique AVENEL qui nous a permis de compléter une branche de l'arbre étudié

Tous les généalogistes inconnus qui communiquent et échangent sur de nombreux sites, et tout particulièrement sur celui de Geneanet, et dont les arbres ont pu aider à compléter notre étude, après les vérifications d'usage

L'équipe technique du CDIP, qui gère le logiciel Généatique, pour son aide logistique

Un remerciement spécifique revient à trois descendants de la famille étudiée, que nous avons pu trouver et contacter, et qui nous ont offert ce qu'ils savaient de l'histoire familiale

Enfin, nous remercions vivement notre mari et nos enfants, pour leur accompagnement et leur soutien indéfectible, ainsi que pour leur intérêt tout au long de ce cursus et leur assistance précieuse lors des recherches nécessaires à cette étude, ainsi que dans l'organisation informatique de ce mémoire.

AUX FILS DU TEMPS

Du fil de soie au fil du bois,
l'histoire d'une famille normande,
de ses épreuves, et de ses réussites.

PROLOGUE

Il est 10 heures du matin ce deux novembre 1837. Un seul couple va échanger ses consentements dans la petite mairie du Castelien, au cœur de la Seine-Inférieure.

C'est le dernier des quatre mariages célébrés cette année-là dans la commune.

Il a gelé deux fois depuis le début du mois dans la capitale, mais en ce mardi, le temps y est frais et humide et il est sans doute peu différent, si ce n'est un peu plus frais, un peu plus humide, dans ce coin de Normandie proche de la forêt d'Eawy.

Louis-Philippe autorise ce jour-là l'exploitation d'un chemin de fer de Paris à Versailles.

Au Castelien, le temps du chemin de fer n'a pas encore sonné, ni même dans la région, où la première ligne la plus proche, allant de Rouen à Dieppe ne sera inaugurée qu'en 1848.

Victoire porte sans doute le costume normand traditionnel, un corsage et deux jupons de droguet rouge à rayures portés l'un sur l'autre, le tout sur une chemise de coton. A moins qu'elle ne se soit vêtue d'une robe en indienne, ce coton imprimé plus léger et plus souple que les étoffes de laine et qui peu à peu, prend la place du costume traditionnel. La tenue est complétée par un tablier de cérémonie, blanc et brodé, et la jeune femme porte son plus beau mouchoir de cou, de mousseline ou linon, lui aussi blanc et brodé, comme le sont ses bas de laine ou de coton, qui la protègent du froid automnal. Sur les épaules un mantelet, rouge également. Elle a posé sur ses cheveux un bonnet rond ou « pierrot » aux volants bordés de dentelle et mis autour de son cou un bijou, une croix jeannette surmontée peut-être d'un cœur..

Les mains posées sur le ventre ne peuvent en cacher les rondeurs. Des petits coups répétés lui rappellent que la naissance approche.

Ainsi Victoire et Frédéric ont-ils « fêté Pâques avant les Rameaux »..

Le futur marié porte lui, la blouse ornée de broderies au col et aux poignets, sur un pantalon de toile rayée et, noué autour du cou, un mouchoir de toile, ainsi que l'incoutournable parapluie, bien venu en cette saison. Le haut de forme à la main, il ne peut cacher sa fierté d'être bientôt père.

Encadré par au moins deux de ses quatre frères, Prosper et Victor, qui seront ses témoins, et ses parents, consentants au mariage, Frédéric, charretier de son état, et Victoire, tisserande, convolent tous deux âgés de trente-cinq ans. La future mariée a perdu son père cinq ans plus tôt, et pénètre dans la maison commune au bras de son oncle Pierre, en présence de sa mère, également consentante. Le quatrième témoin est Jean-Baptiste, l'instituteur, ami de Marie Victoire, qu'on retrouvera plus tard dans d'autres circonstances.

Après les consentements échangés devant le maire du village, la noce se dirige vers l'église Saint Georges, où les témoins de la mariée sont les mêmes qu'à la mairie, tandis que ceux du marié sont Alexis et Edouard, dont les liens avec le couple ne sont pas précisés. De tout ce groupe, seuls les quatre témoins à l'église savent signer. Ni les mariés ni leurs parents, ni les frères de Frédéric, n'ont fréquenté l'école..

Sans doute on festoie, moins richement que ne le feront Emma et Charles Bovary, vingt ans plus tard, sous la plume de Flaubert, mais il y a fort à parier qu'il y eut aussi force bouteilles de cidre et de vin, volailles et viandes, et qu'on dansa et chanta au son des vielles à roues et des violons jusque tard dans la nuit..

SOMMAIRE

SOMMAIRE

PREAMBULE

INTRODUCTION

METHODOLOGIE ET CHOIX STRUCTURELS

LA REGION, TOUTE UNE HISTOIRE

LE CATELIER, UN VILLAGE CAUCHOIS AUX CONFINS DU PAYS DE BRAY

LES AUTRES COMMUNES DE CETTE GENEALOGIE

LES METIERS RENCONTRES EN LIGNE DIRECTE

LEXIQUE

LE TEXTILE NORMAND

GLOSSAIRE ANTHROPONYMIQUE

LE COUPLE CADOT-DUVAL

LA DESCENDANCE

L'ASCENDANCE DE JEAN CHARLES FREDERIC CADOT

L'ASCENDANCE DE MARIE VICTOIRE DUVAL

UNE FAMILLE DANS LA GUERRE

CONCLUSION

EPILOGUE

BIBLIOGRAPHIE

ILLUSTRATIONS

PREAMBULE

« Sera choisi un couple au hasard marié entre 1833 et 1842, pour lequel il faudra remonter le plus loin possible dans l'état-civil pour les deux époux (pour au moins une branche) et tous les descendants aussi loin que le permet l'état-civil.

Faire un historique du village ou de la paroisse qu'ils habitent, avec les sources. Réaliser l'arbre généalogique (gedcom ou papier).

Expliciter la méthode de travail et de recherche, retenir des photos uniquement si elles ont un intérêt.

Il faudra rechercher les actes notariés concernant le couple et leurs ascendants directs, les fratries et la carrière militaire de l'homme du couple choisi. »

INTRODUCTION

Le sujet de ce mémoire est ambitieux, qui vise à ramener de l'oubli des siècles passés non seulement un individu, mais toute une famille.

Oubli car cette recherche fondée sur le hasard du point de départ a plus de chance d'exhumer des inconnus que des personnages célèbres. Oubli car la loi n'autorisant l'accès aux actes d'état civil que dans la limite de soixante-quinze ans pour les mariages et naissances, il est peu probable de parvenir à contacter des descendants vivants du couple de départ, qui seraient porteurs d'une mémoire au sujet de leurs ancêtres, aussi anecdotique que précieuse.

Oubli car nous allons nous heurter aux limites inhérentes à toute recherche généalogique, et à celle de la constitution d'un mémoire.

Notre expérience de généalogiste amateur nous a déjà confrontée à maintes reprises aux sources manquantes ou lacunaires, ou difficilement lisibles en raison de l'état des archives, à l'éloignement géographique de certaines sources, ou leur absence de classement.

Quant au mémoire, il s'inscrit dans le délai très court d'un semestre, même si une prolongation nécessaire et bienvenue permettra de bénéficier de deux mois supplémentaires.

Malgré toutes ces limites, nous tenterons de restituer à quelques membres de la famille étudiée des éléments de leur histoire, de leur environnement et de leur mode de vie, que ce soit à travers les documents notariés, militaires, religieux ou d'administration communale que nous pourrons consulter, ou grâce aux sources multiples témoignant de l'histoire du village et de la région, de celle des métiers rencontrés, de la démographie aux périodes traversées ou bien encore de l'anthroponymie.

Nous avons choisi de travailler au plus près des archives départementales, dans la Seine-Maritime où nous résidons.

Nous allons donc emprunter le chemin de plus de trois siècles où les soubresauts de la grande Histoire n'apparaîtront guère, jusqu'à ce XXème siècle où pas une famille n'échappa, de près ou de loin, aux deux conflits mondiaux, et tout particulièrement dans ce département qui fut zone de repli pour les réfugiés et blessés de 14-18, et terroir martyr des bombardements de 39-45.

METHODOLOGIE ET CHOIX STRUCTURELS

1. Comment choisir un couple « au hasard » ?

La méthode a été décomposée en deux temps :

- la commune
- le couple.

En ce qui concerne la commune, les trois premières lettres de l'alphabet ont été tirées au hasard, successivement, en éliminant les tirages pour les deuxième et troisième lettres qui n'étaient pas compatibles entre elles.

Ainsi est apparu le début d'un nom, CAT, et l'inventaire des communes de Seine-Maritime permet d'en dénombrer trois possibles, Le Catelier, Catenay et Catillon. Nous avons choisi la première de cette liste, Le Catelier, et avons décidé de conserver ce tirage de la même syllabe de tête –CA- pour trouver le nom de l'époux.

Dans la table décennale (cote 4 E 10159 2-1802/09/23-1882), nous nous trouvons dans une impasse : la liste est amputée des lettres A à G, commençant seulement à la lettre H pour la période concernée.

Force est donc de rechercher directement dans les actes, année par année.

Dans le registre couvrant les années 1832 à 1839, cote 4 E 04703, nous découvrons en 1837, le 21 novembre, (pages 68/69, n°22) le premier mariage qui correspond à notre choix, entre Jean Charles Frédéric CADOT et Marie Victoire DUVAL.

L'aventure peut commencer.

2. La numérotation

Dans un souci de clarté, il est apparu plus simple de choisir le premier enfant du couple comme de cujus, ce qui permettra de bien distinguer la lignée de l'homme du couple, numéro 2, et celle de la femme, numéro 3, dans le système Sosa-Stradonitz. Pour les descendants, nous utiliserons la numérotation d'Abboville.

3. Le logiciel

Ayant l'usage du logiciel Généatique depuis sa création, c'est tout naturellement que nous l'avons utilisé pour y inscrire nos recherches, en y incorporant les différents médias glanés au cours de celles-ci.

4. Les sources

Les recherches se sont concentrées sur les archives départementales de Seine-Maritime, soit en ligne, soit en intranet pour les recensements de population, ou l'état civil ne figurant pas en ligne, ou bien directement dans les registres (de catholicité, de l'enregistrement, et des hypothèques, des notaires, militaires, etc.) mais aussi dans divers ouvrages ou revues.

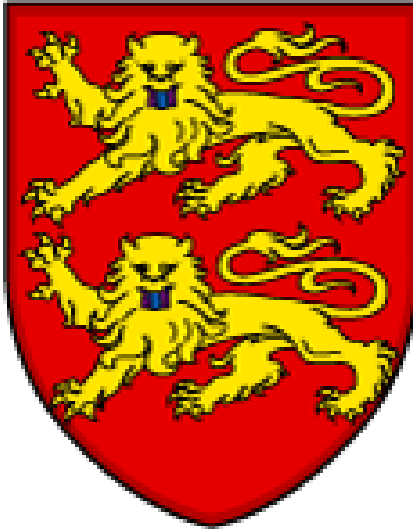
Nous avons choisi d'indiquer les cotes directement après chaque description d'acte et l'ensemble des références est rassemblé dans le chapitre « Bibliographie ».

5. Choix rédactionnels

Tous les protagonistes de cette biographie demeurant et vivant en Seine-Inférieure/ Seine Maritime, il a été choisi de ne pas le rappeler après l'indication des noms de communes, afin de ne pas alourdir le texte.

LA REGION, TOUTE UNE HISTOIRE

1. La Normandie



(De gueules aux deux léopards d'or armés et lampassés d'azur posés en pal)

Brosser un tableau de cette grande région, duché ou province, selon les époques, est une gageure, tant sa géographie est diversifiée et son histoire d'une extrême richesse.

Si son unité politique n'est de retour que depuis le 1^{er} janvier 2016, la Normandie appartient de fait à deux régions géographiques ; le massif armoricain à l'ouest, au sous-sol de granit et de schiste, correspondant à l'ancienne dénomination de Basse-Normandie, tandis que l'ex-Haute Normandie s'inscrit sur les sols calcaires jurassiques du Bassin Parisien.

Entre Bretagne, Pays de Loire, Ile de France et Picardie, elle étend ses 30 000 km² constitués de vertes collines à l'ouest, zones d'élevage, et, plus à l'est, de grands plateaux bordés de hautes falaises et creusés de larges vallées, qui firent le lit d'une importante industrialisation, mêlée à de vastes cultures.

Une longueur de côtes de 600 km, ouvertes sur la Manche, explique une grande partie de son histoire politique et économique.

Les premiers peuplements remontent à 500 000 ans avant notre ère. Au paléolithique, l'alternance de périodes tempérées et glaciaires modèle le paysage et l'occupation humaine, avant que ne s'installe le climat actuel il y a environ 10 000 ans. La grotte de Gouy, à 10 km au sud de Rouen, nous offre les rares gravures préhistoriques septentrionales de la France, datant de l'Azilien, il y a 12 000 ou 10 000 ans. On peut y distinguer divers animaux, figures géométriques ou symboles sexuels sur les parois, gravés en creux. Elle est classée au titre des monuments historiques depuis le 11 mai 1959.

Les peuples venus de l'est au néolithique apportent avec eux l'agriculture, l'élevage et la poterie, défrichent les forêts et sèment les céréales, et se sédentarisant dans les premiers villages, comme l'attestent de grandes sépultures collectives sous forme de cairns ou allées couvertes. La naissance de la métallurgie (cuivre, bronze et fer) signe la fin de la préhistoire, vers 2300 av.J.C.

Les Celtes, puis les Belges (germans celtisés) composent les différents peuples du territoire normand quand César entreprend la conquête de la Gaule. Ils sont divisés en neuf tribus, qui malgré des relations parfois belliqueuses, se fédèreront derrière Vercingétorix, et se porteront à son secours à Alésia. Eché, et soumission de la Gaule.

Soumission certes, mais trois siècles de paix et d'une influence romaine qui transforme la région, tandis que s'installe le christianisme, et qu'on construit des villes, comme Rotomagus, qui deviendra Rouen, et sera sans doute la première ville à avoir un évêque, si l'on en croit la légende..

De l'époque romaine subsistent encore des voies, des thermes, des théâtres, comme celui de Lillebonne, en Seine-Maritime.

A la faveur des incursions germaniques dans la seconde moitié du III^{ème} siècle, qui créent une insécurité permanente, Rome renforce l'administration provinciale et fait de Rouen la capitale de la Deuxième Lyonnaise, avec un système de défense des côtes contre les incursions des pirates. Les villes construisent des remparts pour s'abriter.

Ce qui n'empêchera pas, au tout début du VI^e siècle, Clovis et les Francs de devenir maîtres du nord-ouest de la Gaule. La région qui deviendra plus tard la Normandie s'inscrit dans la Neustrie, royaume franc entre Loire et Escaut.

Le christianisme continue sa diffusion, avec la construction de nombreuses abbayes, dont certaines furent détruites au fil des tourments de l'histoire, comme Jumièges, tandis que d'autres subsistent encore et constituent un patrimoine très riche en Seine-Maritime (Saint-Wandrille, Saint-Ouen à Rouen, Saint-Georges à Boscherville, ou bien encore celles de Graville ou de Fécamp).

En 841, les Vikings arrivent et avec eux, les incendies et les pillages, tout le long de la Seine qu'ils remontent dans leurs drakkars, puis, s'installant plusieurs années dans la région, ils élargissent leur rayon d'action loin du fleuve, et mettent à sac des villes comme Bayeux et Saint-Lô.

Charles le Simple, par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, en 911, met fin à cette invasion. En échange du comté de Rouen et d'autres territoires-correspondant à peu près à ce qu'on appellera plus tard Haute-Normandie- abandonnés au chef Viking Rollon, le roi obtient la fin des exactions, tandis que le premier duc de Normandie et ses compagnons consentent à se convertir au christianisme. Premier duc, même si le duché n'a vraiment d'existence historique qu'un siècle plus tard, après construction d'un état solide et bien administré, quasi indépendant du royaume de France.

L'un de ses chefs emblématiques est Guillaume le Conquérant, qui se lança dans la plus folle expédition du Moyen Age, en entraînant ses troupes à travers la Manche pour conquérir l'Angleterre, et se faire couronner roi en 1066. Sa descendance prestigieuse assoit son pouvoir sur une région riche et peuplée (700 000 habitants environ à la fin du XII^e siècle), et dont l'agriculture est en expansion, avec des cultures céréalières d'orge, d'avoine et de froment. Foires, abbayes ou châteaux attirent les populations, et d'agglomérations en villages, se constitueront les futurs bourgs, voire certaines villes comme Caen, qui fut développée par Guillaume le Conquérant.

En 1204, Richard Cœur de Lion croit pouvoir résister au roi de France grâce en particulier à Château-Gaillard, forteresse apparemment imprenable, mais qui comportait une faille dans son architecture. Ses défenseurs durent se rendre après six mois de siège. Après cette défaite, le duché conserve cependant une certaine autonomie, disposant de sa propre coutume ou de ses institutions comme l'Echiquier, qui deviendra plus tard le Parlement de Normandie.

La Normandie s'intègre d'autant plus facilement dans le royaume que c'est une région prospère, où l'on défriche encore pour créer des zones cultivables, et où se développent l'industrie drapière, à Caen comme à Rouen, ou la métallurgie.

Région prospère, qui attire la convoitise de la « perfide Albion », et constitue l'un des principaux théâtres d'opération de la guerre de Cent Ans, entre la France et l'Angleterre. Charles VII ne sait résister aux assauts d'outre-Manche, et il faudra l'intervention de Jeanne d'Arc pour qu'il reprenne confiance et lance au milieu du XV^e siècle l'offensive qui lui permettra de récupérer la Normandie entière et de « bouter les anglais hors de France ». Les anglais se retirent après leur défaite à Formigny, laissant derrière eux un très lourd bilan, avec la perte de la moitié de la population du royaume (plus à cause des ravages de la peste que des combats), la ruine du commerce et de l'agriculture.

La Normandie redeviendra prospère, mais perdra son statut de duché, quand Louis XI brisera l'anneau ducal en 1469. Est-ce son passé d'indépendance qui lui vaudra d'être la région la plus protestante du nord du royaume ? Elle devra renoncer au protestantisme au fil des guerres de religion, même si un bastion autour de Luneray, en Pays de Caux, rassemblera encore quelques irréductibles, après la révocation de l'Edit de Nantes en 1685.

Province prospère, donc ponctionnée par de lourds impôts, elle connaîtra au XVI^e et XVII^e siècles, des révoltes populaires, comme celle des Gauthiers ou des Nu-pieds, (qui se propagea en 1617 à Rouen), que le pouvoir royal écrasa rapidement. Puis la monarchie absolue vint à bout du peu d'autonomie qui restait à la province, et le Parlement de Normandie devra se soumettre à l'autorité de Louis XIV.

Terre de marins, la Normandie a essaimé dans le monde, comme au Canada, dont la ville de Québec fut fondée par Samuel Champlain, explorateur parti d'Honfleur, favorisant ainsi une colonisation massive, puisqu'au milieu du XVII^e siècle, la moitié de la population du Canada était constituée de Normands. Des grands ports normands, seuls Le Havre (pour le commerce, dont la traite négrière) et Granville (pour la pêche morutière), gardent une importance au XVIII^e.

Ce siècle des mutations s'inscrit aussi dans la campagne normande, avec une spécialisation de certains pays dans l'élevage bovin (Auge, Bessin ou Bray), tandis que le pays de Caux développe les champs céréaliers. Ces activités agricoles souvent insuffisantes pour vivre sont complétées par une activité artisanale de type textile, filage ou tissage, qui s'effectue à domicile.

La Révolution, par son Assemblée constituante créée à l'initiative du député rouennais Jacques-Guillaume Thouret, est à l'origine de la division de la province en cinq départements. La résistance contre la République s'installe dès 1793 dans l'ouest de la Normandie, siège d'une chouannerie qui s'étend jusque dans l'Eure, avec de nombreuses attaques de bourgs et villes, et ne cessera qu'avec l'exécution de son chef, le comte de Frotté, le 18 février 1800.

Le XIX^e fait entrer la province normande dans une image bicéphale, touristique et agricole d'un côté, industrielle d'autre part, le long de la Seine. Région d'élevage bovin où les prairies remplacent les champs de céréales, la Normandie fournit lait, beurre et fromages, mais aussi pommes et cidre. Le textile se développe dans des usines autour desquelles s'agglutinent des ouvriers qui vivent dans des conditions déplorables, en banlieues de Rouen, Le Havre, Elbeuf ou Bolbec, toutes communes de Seine-Maritime où l'essor de cette industrie est le plus important, contrairement à la Basse-Normandie où le textile périclité. L'une des premières lignes ferroviaires de France, celle de Paris à Rouen, en 1843, est bientôt suivie d'autres allant vers Le Havre, Dieppe ou Caen, moteurs de développement industriel, et triomphe de la vapeur, qui dans les usines, prend la place de la force hydraulique des rivières.

Le XX^e siècle voit la région passer de terre d'asile à terre martyr. Pendant la première guerre mondiale, la Normandie est en retrait et sert de base logistique aux Alliés, de refuges aux populations envahies du Nord et de Belgique (en accueillant en outre le gouvernement de ce pays à Sainte Adresse, près du Havre) et de repos dans les hôpitaux de l'arrière pour de nombreux blessés. Pendant la seconde guerre, la région est occupée dès juin 1940 et sera, malgré le Mur de l'Atlantique, le lieu du débarquement du 6 juin 1944, sur les plages du Calvados et de la Manche, ainsi que de vifs combats et de bombardements intenses.

Ainsi la Seine-Maritime, l'une des régions les plus atteintes pendant la guerre de 39-45, paie très cher sa libération. À Rouen, la semaine rouge fait 2 000 morts et 60 000 sinistrés. Au Havre, ville française enregistrant les plus grosses pertes civiles de la Seconde Guerre Mondiale, les bombardements tuent 5000 habitants. Quand les Allemands, retranchés au Havre, se rendent le 12 septembre 1944, la bataille de Normandie est terminée.

Victime de destructions massives, la Normandie se reconstruira plus lentement que le reste de la France. Ce sera l'occasion d'innovations dans le domaine de l'urbanisme ou de l'agriculture (remembrement) ou industriel (réaménagement de sites et de zones portuaires).

Puis viendra la crise des années 70, avec le délitement du tissu industriel, du textile au pétrole, engendrant un fort taux de chômage, et un exode des normands vers d'autres régions plus prospères..

Terre d'histoire et de labeur, la Normandie est aussi terre de créateurs.

En peinture, on retiendra Nicolas Poussin ou Théodore Géricault, Monet le parisien, fondateur du mouvement impressionniste, qui le fit connaître par sa marine du port du Havre « Impression soleil levant », et s'installera à Giverny, inspiré par les paysages normands ou la Cathédrale de Rouen dont il peindra une série de trente tableaux. Sans oublier son compère honfleurais, et précurseur du mouvement, Eugène BOUDIN.

La plume de Pierre Corneille défraiera la chronique du XVII^e avec Le Cid, le philosophe Fontenelle se fera connaître au XVIII^e, et le XIX^e verra ces romanciers qui dénoncent

les pesanteurs de la société : Flaubert et Maupassant, ou Barbey d'Aurevilly. Un autre écrivain célèbre est pour toujours associé à la Seine-Maritime : Victor Hugo, qui aimait la Normandie et eut le chagrin de perdre sa fille Léopoldine à Villequier, où un musée lui est consacré.

La musique en Normandie n'est pas en reste, avec les compositeurs Arthur Honegger et Éric Satie, et la région accueille aussi Camille Saint-Saëns à Dieppe, et Maurice Ravel, dont on peut admirer la maison à Lyons-la-Forêt.

2. La Seine Inférieure, Pays de Caux et Pays de Bray

Nous avons brossé un rapide tableau de la Normandie, où déjà quelques éléments nous donnent un aperçu du département de la Seine Maritime, autrefois Seine Inférieure.

Gâtée par la nature, elle offre aux promeneurs ses riches campagnes et ses bocages, ses vastes forêts et ses falaises imposantes (d'une hauteur moyenne de 100 m), dans un alignement unique au monde. Sur un sous-sol de craie et d'argile à silex repose une couche de limon fertile.

Entaille dans ce plateau calcaire, la vallée de la Seine laisse couler un fleuve dont les méandres sont bordés de coteaux crayeux, terres sablonneuses et prairies humides. Animé par les marées qui remontent jusqu'à Rouen, ou grossi par des crues dont la plus spectaculaire fut celle de 1910- occasion d'une édition de nombreuses cartes postales- le fleuve étire ses méandres jusqu'à son large estuaire, où se reposent volontiers les oiseaux migrateurs.

Une cinquantaine de vallées côtières et valleuses donnent encore un accès à la mer et aux ports de pêche comme Dieppe ou Fécamp.

Le Pays de Caux occupe la plus grande partie du département, entre la Seine au sud et la Côte d'Albâtre au nord-ouest, dans un triangle Le Havre-Rouen-Dieppe, et se caractérise par son vaste plateau calcaire où, entre les champs consacrés au labour, s'inscrivent les clos-masures, marqueurs paysagers eux aussi uniques au monde. Avec une habitation principale à pans de bois, bâtiments agricoles et vergers, ces fermes traditionnelles sont entourées d'une double rangée de hêtres, plantées sur les talus qu'on appelle ici des fossés !

Des vallées encaissées creusent ce plateau où coulent des petits fleuves côtiers, comme la Veule, le plus court de France avec ses 1194m.

Il doit son nom aux Calètes, tribu celte qui l'occupait au temps de la Gaule, mais certains lui préfèrent une origine germanique, du mot « kalde », signifiant froid en allemand.

Le Pays de Bray, à l'est de la Seine-Maritime, offre un tout autre décor, avec son relief de vallons humides où alternent prés et bocages, et dont le sous-sol regorge de sources alimentant les rivières, ou faisant la renommée d'une cité comme Forges-les-Eaux, connue pour ses thermes d'eau chaude et ferrugineuse d'intérêt médical dès le XVI^e, et où l'impératrice Joséphine de Beauharnais aimait venir faire des cures.

Cette dénomination de « bray » signifiant « terrain humide » lui vient de sa géologie, où l'érosion d'un anticlinal du Bassin parisien a mis à découvert les couches argileuses au sein d'une forme elliptique qu'on surnomme « boutonnière du pays de Bray », dont les escarpements atteignent 60 à 100m de dénivellation. Géologie couplée, comme nous l'avons vu, à une riche hydrographie.

Ce terrain argileux est à l'origine d'une industrie millénaire, celle de la poterie, et du torchis qui caractérise l'habitat rural, tandis que la brique, qui servait à l'édification des bâtiments importants, gentilhommières, églises ou châteaux, s'est imposée dans la construction à partir du XIX^e, et qu'au XX^e la tuile a remplacé peu à peu le chaume qui faisait le charme des maisons traditionnelles.

Un peu d'histoire..

Dans son livre de 1866 « La Seine Inférieure historique et archéologique », l'Abbé Cochet- qui fut inspecteur des monuments historiques et religieux de la Seine Inférieure- nous dit : « à l'origine de notre histoire, c'est-à-dire au temps de l'indépendance gauloise, tout le territoire de la Seine-Inférieure, placé sur la rive droite du fleuve [la Seine], appartenait à la Gaule Belgique ; la rive gauche, au contraire, relevait de la Gaule Celtique../

Les seules divisions connues, pour la partie septentrionale, sont les peuples ou cités des Calètes et des Vélocasses/.../.

César est le premier et presque le seul qui donne quelques détails sur les Calètes et les Vélocasses, originaires de la Germanie, comme la tribu des Belges toute entière. »

Comme nous l'avons indiqué précédemment, Rouen devint la métropole de la seconde Lyonnaise. L'abbé Cochet nous dit encore « plus tard, la seconde Lyonnaise fut subdivisée en deux provinces : Lyonnaise deuxième et Lyonnaise troisième. Rouen fut encore la métropole de cette nouvelle deuxième Lyonnaise, qui se trouva restreinte au pays représenté par notre Normandie moderne. Cette dernière division, qui ne devait plus varier, paraît avoir eu lieu sous Gratien (375-383) »

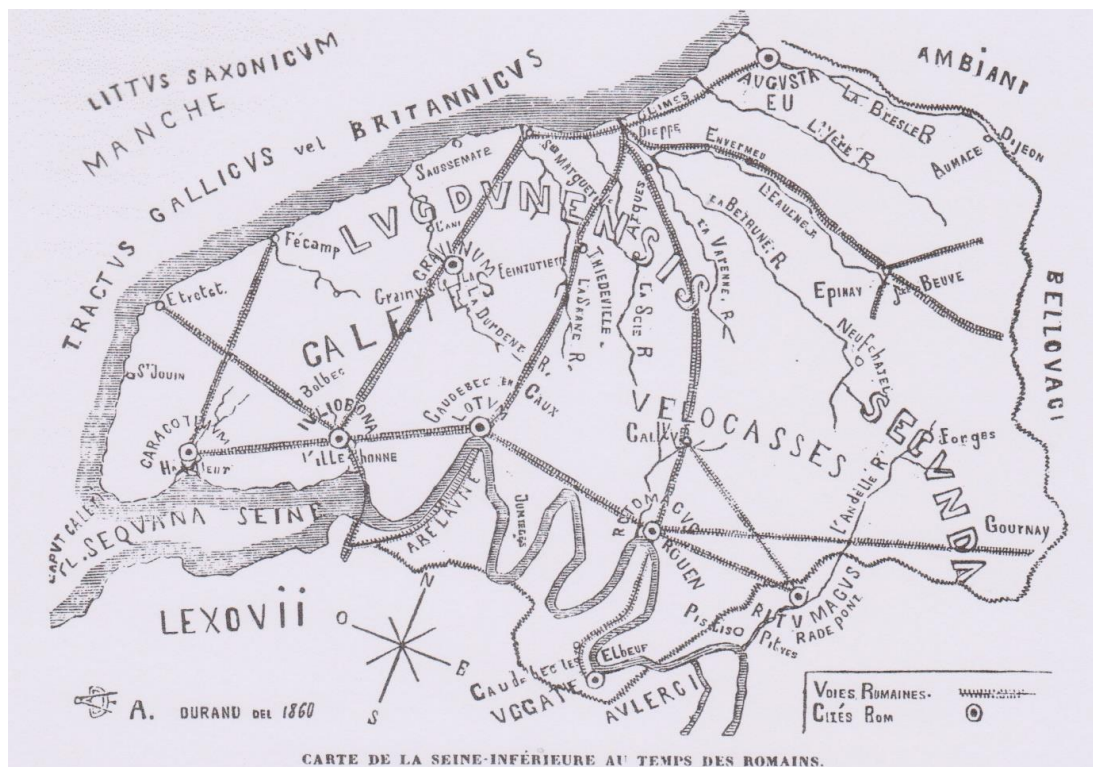
Cette *Neustrie* que nous avons citée dans le chapitre précédent était « beaucoup plus étendue que la Normandie actuelle, [elle] se partageait en *pagi* ou pays. Le département de la Seine Inférieure paraît avoir renfermé trois et peut-être quatre de ces *pagi* mérovingiens ou carlovingiens. »

Deux *pagi* nous intéressent dans ce mémoire, le troisième et le quatrième.

-« Le Pays de Talou, *pagus Talogiensis*, depuis le comté d'Arques, /.../ apparaît au VIIIème siècle /.../ démembrément du pays de Caux d'où il semble sorti comme l'enfant du sein de sa mère ». L'abbé COCHET y dénombre des « points principaux » dont Envermeu, Bellencombre, Sept-Meules, Torcy, Luneray, Longueville, Saint Victor et Auffay.

-« Le quatrième *pagus* était le pays de Bray, composé de la longue vallée de Bray et de ses affluents » avec « pour points principaux Neufchâtel .. Londinières.. Aumale.. Saint-Saëns ». Nous n'avons retenu pour ces deux pays que les localités les plus importantes, dont nous retrouverons les noms au cours de nos pérégrinations généalogiques.

Ci-dessous une carte extraite de l'ouvrage de l'Abbé Cochet.



Une scansion du paysage vient des nombreuses forêts qui couvrent la Seine-Maritime. L'une d'entre elles est centrale dans la vie des membres de la famille étudiée.

Il s'agit de la **forêt d'Eawy**, qui appartient au pays de Bray et dont le nom signifie lui aussi « aqueux, humide ». Ancienne chênaie, transformée en hêtraie au XIX^e siècle par les forestiers, elle est un vestige des grandes forêts couvrant la région avant l'an mil et amputées par les défrichements. Sérieusement endommagée pendant la guerre de Cent Ans, traversée

par l'Allée des Limousins (14 kilomètres de long sur 20 à 30 mètres de large, ouverte au XVI^e siècle par Gabriel de Limoges), elle a abrité durant la seconde guerre mondiale, au Val Ygot (sur la petite commune d'Ardouval, dont nous reparlerons), des rampes de lancement de V1 de l'armée allemande, destinés à détruire Londres.

Les dégâts occasionnés par ces infrastructures et les bombardements alliés ont donné lieu à des plantations de conifères pour reboiser les zones ravagées.

D'une superficie de 6550 ha, elle est située sur les communes d'Ardouval et Bellencombre, Les Grandes Ventes en son centre, mais aussi Muchedent ou Saint-Germain d'Etapes, Torcy-le-Grand et Bully.

Dans le document ci-contre, datant de 1869 (collection David Rumsey) nous pouvons distinguer les principales communes concernées par nos recherches, incluses dans la forêt ou limitrophes de celle-ci.

La forêt d'Eawy a alimenté en bois la région pour les nombreuses scieries et verreries qui y ont prospéré, et dès le moyen âge, de nombreux huchiers se sont installés à proximité de la forêt, fabriquant des coffres de chêne. Plus modestement, elle a sans doute permis à plusieurs membres de la famille



étudiée de se fournir en matière première, qui pour vendre le bois, qui pour en faire du bois à galoches, ou plus tard, au XIX^e siècle, des charpentes. Et c'est sans doute de cette forêt que vient le meuble dont la photographie figure à la fin de ce recueil.

Dans notre étude, elle sépare les origines géographiques de la branche maternelle, à l'ouest, en pays de Caux, et de la branche paternelle, à l'est, en pays de Bray.

Les sentiers, chemins et routes qui la sillonnent ont été empruntés par les membres de cette famille, qui devaient en raison de leurs activités, connaître les moindres recoins de cette forêt.

A l'instar de la forêt de Bellême, au contexte social si minutieusement décrit par Alain Corbin dans *Le monde retrouvé de Louis François Pinagot*, la forêt d'Eawy a sans doute été au cours des siècles, le théâtre de quelques délits, petits vols de branchages et grands abattages clandestins. Les membres des branches CADOT et DUVAL ont-ils participé à ces larcins, délinquants d'habitude ou d'occasion, poussés par la misère ? Rien d'impossible, car nous avons noté que certains vécurent dans l'indigence, y compris des « mendiants » .

Pour en savoir davantage, il eût fallu consulter longuement les archives judiciaires, ce que le délai imparti pour cette rédaction ne nous a pas permis.

LE CATELIER, UN VILLAGE CAUCHOIS AUX CONFINS DU PAYS DE BRAY

1. Etymologie

Catelier, ou Castelien, vient du latin *castellare*, dérivé de *castellum*, qui signifie forteresse.

Si l'on en croit Alexandre Guilmeth, auteur d'une « Histoire des environs de Dieppe » en 1842, « cette paroisse était redevable de son origine à un de ces *castella* gallo-romains dont on retrouve tant de modèles dans toute la contrée voisine », et en l'occurrence, « ce *castellum* était destiné à protéger la voie » que nous évoquerons au chapitre suivant.

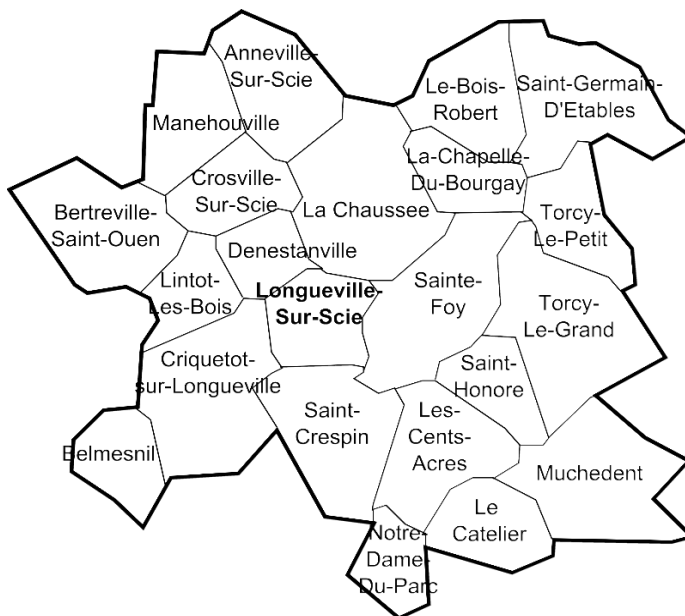
2. Situation géographique

- Passée : Suivons l'auteur qui nous indique que la commune se trouve « à 5 lieues (sud) de Dieppe, et 1 lieue $\frac{1}{4}$ (sud-est) de Longueville, sur un ancien chemin romain qui, partant de *Ritumagus*, aujourd'hui Radepont (*département de l'Eure*), traversait la rivière d'Andelle, et venait par Auzouville, la Vieux-Rue, Morgny, Pierreval, la Rue Saint-Pierre, Cailly, Motteville, les Autels, Bosc-le-Hard et Cropus, gagner Le Catelier ; de là elle s'en allait par Sainte-Foy, le Bois-Hulin, la Chaussée /.. / se rendre à Arques, puis à la ville d'Eu. La paroisse du Catelier, aujourd'hui réunie à Pelletot, était donc une des plus antiques de la contrée. »

- Présente : située dans le département de la Seine-Maritime, Le Catelier est un petit village qui s'étend sur 3,8km² et se trouve entouré par les communes de Cent-Acres, Cropus, Notre-Dame-du-Parc, Muchedent et Saint-Hellier, distantes de 1,41km à 2,93 km du centre du bourg, et que nous retrouverons au décours de nos recherches.

Son altitude est de 145 mètres, sa latitude de 49° 45' 16" nord et sa longitude de 1°8' 54 " est. Elle appartient désormais à la communauté de communes Varenne et Scie et la carte de cette dernière permet de bien repérer le chef-lieu de canton, Longueville-sur-Scie, et les communes limitrophes du Catelier, l'ensemble se situant dans l'arrondissement de Dieppe.

Page suivante, les sections A et B du cadastre napoléonien, permettant d'identifier les communes limitrophes du Catelier : Saint-Hellier, Cropus et Muchedent, Notre-Dame-du-Parc, les Cent-Acres.



Section A

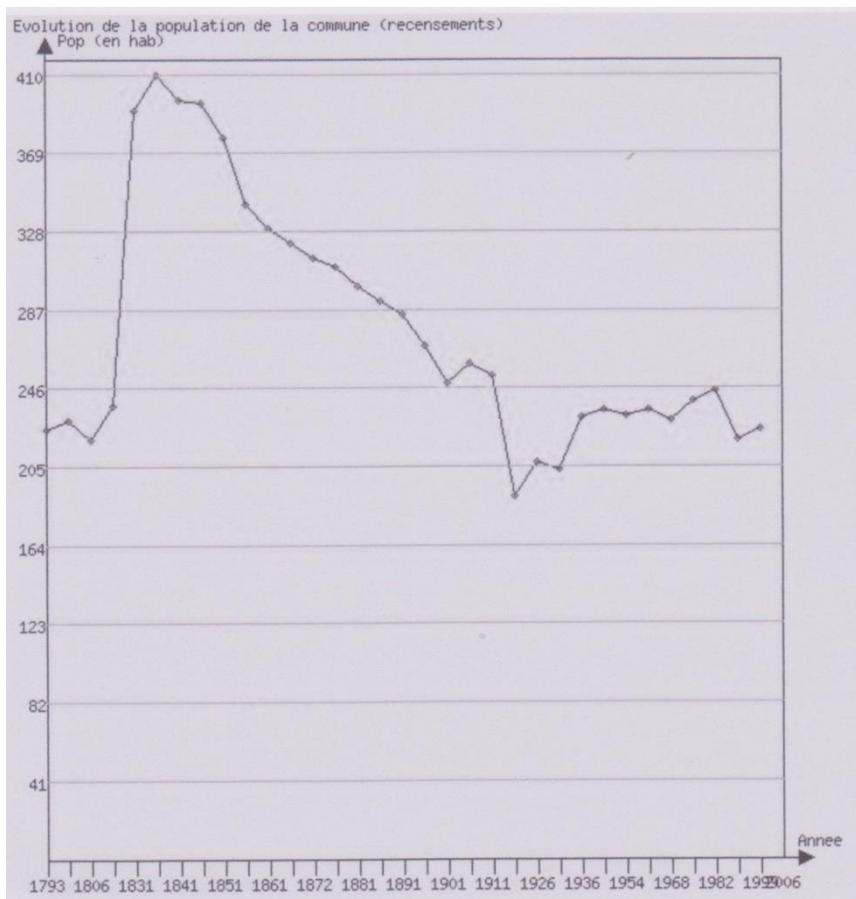


Section B



3. Démographie : (feux d'ancien régime, et habitants lors des recensements du XIX^e, XX^e et XXI^e siècles)

Le site de l'EHESS fournit un diagramme intéressant, permettant de suivre l'évolution de la population du village entre 1793 et 2006. On constate que c'est pendant la période où le couple CADOT-DUVAL se marie que le village est le plus peuplé (410 habitants), et qu'ensuite, inexorablement, la population diminue avec le point le plus bas qui se situe très logiquement pendant la guerre de 14/18, en raison des pertes engendrées par le conflit, avec le nombre

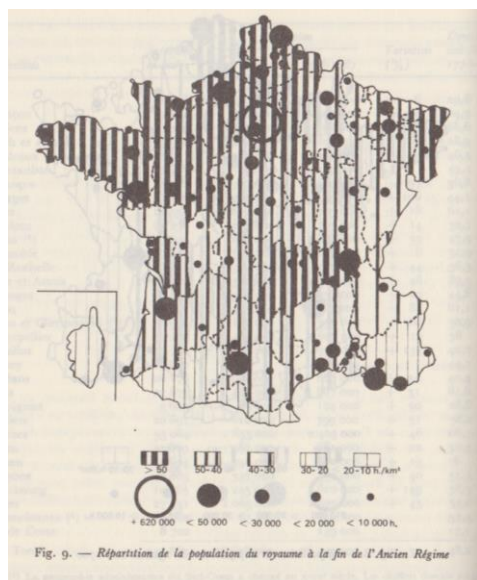


d'habitants passant en dessous de la barre des 200, puis remontant dans les années trente, moment à partir duquel il reste stable, dans une fourchette entre 210 et 245 habitants.

Nous avons pu consulter les recensements de 1841, 1846, 1856, 1866, et 1876. Il y est fait une répartition des habitants en quatre secteurs, Le Castelier, Pelletot, Le Grand Belmare et Le Petit Belmare.

En 1846, les chiffres sont respectivement de 150, 128, 70 et 44 habitants pour ces quatre zones, mais en 1856, Pelletot égalise le Castelier, puisque les chiffres sont alors successivement de 127, 122, 53 et 37. La comparaison n'est plus possible en 1866, où les enquêteurs ont modifié le décompte selon une autre répartition géographique.

Plus près de nous, au dernier recensement de 2007, les Casteliens et Casteliennes étaient au nombre de 236.



Il nous a paru important de situer cette démographie au sein de celle de la France, comme nous le propose le tome 2 de « l'Histoire de la population française », sous la direction de Jacques Dupâquier, où l'on voit dans le graphique ci-contre « la répartition de la population du royaume à la fin de l'Ancien Régime ». La Normandie y est, d'évidence, une région peuplée, puisqu'elle se situe dans cette zone où les rayures rapprochées correspondent à une densité de population de plus de 50h/km² tandis que Rouen, sa capitale, avoisine les 50 000 habitants.

4. Une histoire de chapelle et de seigneurs

Alexandre GUILMETH, énumérant les différentes communes du canton de Longueville en 1842, commence par « Le Catelier-Pelletot », en raison du rattachement de Pelletot à celle du Catelier en 1824, dont elle forme désormais un hameau, et si ce nom s'est effacé ensuite derrière celui du Catelier, l'ancienne commune n'en a pas démerité pour autant, car l'histoire du Catelier est surtout connue pour celle des seigneurs de Pelletot. (Site de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, historique du Catelier, *in* le site des cartes de Cassini).

L'Abbé COCHET, que nous avons déjà cité, nous indique :

« Quant à Pelletot, il possédait, en 1439, une église dédiée à *Saint Laurent*. A peu de distance de cette église, on voit une motte, entourée d'un fossé. On a découvert sur le sommet de cette motte des traces de constructions » et « devant l'église est un tertre ou motte circulaire en terre. La tradition prétend que ce tertre fut surmonté d'une forteresse. Cela est très possible ; mais ce qui est plus certain encore, c'est qu'autour de cette motte et dans les environs, on a rencontré des tuiles, des briques, des poteries et des monnaies antiques ».

Si Pelletot montrait encore en 1800, près de l'église, « son vieux château [à] l'enceinte carrée flanquée de tours rondes terminées en pointe, ses fossés.. remplis d'eau et son pont [qui] se dressait sur trois piles /..les douves féodales [avaient] été comblées par les débris des tourelles, [et] les épaisses murailles [qui] se dressaient sur le tertre du donjon [accusaient] les destinées militaires de ce vieux castel ».

Aujourd'hui tout a quasiment disparu.

Ne subsistent que quelques vestiges rongés par le vent et la pluie, au-delà de la haie qui entoure la chapelle de Pelletot, et dont témoignent les deux photographies suivantes.



L'édifice religieux de Pelletot est improprement appelé « chapelle », car il s'agit d'une véritable église, avec ses fonds baptismaux. Dédiée à Saint-Laurent, elle n'est accessible au public qu'une fois par an, pour une messe le dimanche le plus proche de la Saint Laurent (qui se situe le 10 août), et nous avons eu le privilège de bénéficier d'une visite guidée grâce à la bienveillance d'un ancien édile de la commune, qui nous en a ouvert les portes et commenté l'architecture et l'histoire.

Construite aux XI^e et XII^e siècles elle a fait l'objet au fil du temps de modifications, telles que sa porte cintrée au sud remplacée par un portail à l'ouest au XVIII^e siècle, en même temps qu'un agrandissement des fenêtres.

La contre table en plâtre moulé date elle, du XVII^e siècle. Elle est caractéristique du règne de Louis XIV, avec ses colonnes corinthiennes torsées entourées de rosiers. La Vierge au serpent y est en fronton tandis que Saint Laurent se trouve en bas, et que les armes des seigneurs sont gravées dans cette sculpture.

La cloche de cette église date de 1651. Baptisée sous le pape Innocent X, Charlotte porte l'inscription suivante :

« M^e CHARLES PEVREL CHEVALIER DE MONTEROLLIER PELLETOT DV NEVBOSC DE S AVBIN DE BOSCMESNIL CROPVUS ET AVTRES LIEUX ET DAME CHARLOTTE DE NOVEAV FEMME DV DICT SEIG^R LOUISE DE S^T OVEN FEMME DE FEV MONSIEUR DE

FOVILLE M^R GILBERT CVRE DE CE LIEV ROVGET VICAIRE DV DIT LIEV BARBIER
TRESORIER »

Différents bulletins de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, dans le dernier quart du XIX^e siècle, puis au début du XX^e, alertent sur l'état de délabrement de cette église, certains faisant état de la pauvreté de la commune, comme on peut le lire dans le tome X du bulletin de cette commission, couvrant les années 1894 à 1896. Le curé et le maire alertent les spécialistes sur le danger que représente à leurs yeux le fait que les dalles soient couchées, en raison du mauvais état des couvertures, et sollicitent un « secours de 300 fr. avec lequel [le curé] s'engage à lever ces dalles, à les fixer contre les murs du chœur et à faire les réparations indispensables à la couverture du chœur ».

La population de la commune était par ailleurs attachée à cet édifice, en raison du très fréquenté pèlerinage de Saint Laurent.



Vue extérieure de la chapelle de Pelletot

Monsieur Le Verdier, conseiller général et membre de plusieurs sociétés savantes, soutint cette requête, insistant sur le fait que cette église n'avait aucune existence officielle.

Après discussion, « la proposition de classement [était] adoptée à une grande majorité ».

Dans les faits, les dalles funéraires et la cloche furent classés respectivement les 5 décembre 1908 et 20 octobre 1913 au titre d'objets, au patrimoine des Monuments Historiques, mais la chapelle ne fut jamais classée.

Il n'existe pas de monographie du Catelier, mais nous avons pu consulter les « Procès-verbaux de la commission des Antiquités de la Seine-Inférieure » pendant l'année 1878, disponibles sur le site Gallica, et où le Vicomte d'Estaintot décrit avec force détails les dalles que nous venons d'évoquer et l'histoire des seigneurs de Pelletot.

Voici ce qu'il en dit, reprenant largement les propos antérieurs de l'Abbé Cochet : « la plus ancienne est de la fin du XV^e siècle (1490). Elle a 0m.91 de large sur 1m.95 de long. La décoration est empruntée au style ogival de l'époque et se développe avec toute sa richesse ; aux quatre coins de la dalle, des écussons écartelés largement traités ; sous l'arcade surbaissée de cintre gothique, un homme d'armes, tête nue, avec son armure de plates, ses solerets de fer, repose, les pieds appuyés sur un animal qui nous a plutôt fait l'effet d'un chien que d'un lion. Les cheveux sont longs et bouclés sur les côtés, coupés court sur le front ; la face imberbe ; l'armure est recouverte d'une cotte d'armes à larges emmanchures, et le blason écartelé est fidèlement reproduit sur le devant et sur les épaules de la cotte. ». Autour de la dalle on lit en caractères gothiques : « Ci-gist noble homme Nicolas Blancbaston écuyer en son vivant seigneur et patron de Pelletot lequel trespassa le premier jour d'octobre l'an de grâce M.CCCC.IV^{xx} priez Dieu pour lui »



Les armoiries qui ornent la cotte d'armes et les



quatre angles de la pierre sont : « de gueules au bâton écoté d'argent mis en pal, accosté de quatre

fleurs de lys d'or posées 2 et 2, écartelé de... à 3 pals de .. à la bande de ... chargés de trois mouchetures d'hermines de .. brochant sur le tout, au chef de.. ».

[Description qu'on peut compléter par celle de l'Abbé Cochet, à propos des armoiries « un et quatre des Blanc-Baston et au deux et trois des Pelletot »]. Voilà qui ne rend pas aisée la représentation de ces armoiries, mais défi auquel s'est attaqué un habitant du Catelier, artiste peintre, et dont le résultat figure dans l'église de Pelletot.

La seconde pierre placée près de celle-ci, atteint la dimension de 2m10 sur 1 m 20. C'est le style de la Renaissance avec toute la délicatesse de ses rinceaux et sa profusion d'ornements, qui ne laisse aucune partie de la pierre sans la décorer de ses arabesques ; la légende est encore gothique, mais les personnages [un homme et une femme], que le double dais abrite, sont revêtus du costume civil du temps.

Le mari est tête nue, les chausses collantes, les souliers carrés et à crevés, le surcot tombant droit, ouvert sur le devant avec de larges revers, ses larges manches fendues sur le côté. La femme a son surcot à empiècement tombant à plis larges et droits, son chapelet à la ceinture, les cheveux emprisonnés dans une coiffe, la tête couverte d'un chaperon. Autour de la pierre court la légende : « Cy git noble homme [Jehan] Blancbaston escuyer, en son vivant seigneur de Pelletot lequel décéda le xxi jour de may m. V^c XXXVII et de damoyse Catherine le Conte sa femme laquelle decéda le... jour de ... mil V^c [LX] priez Dieu pour eux ».

Aux angles supérieurs de la pierre se voit, à droite, l'écusson du mari, aux armes de Blancbaston ; à gauche, le même écusson, parti d'une fasce et d'une étoile et demi-étoile de ». De cette dalle nous ne disposons pas de dessin et le temps s'est employé à effacer les gravures, rendant obsolète toute tentative de photographie.

Le vicomte d'Estaintot poursuit son intervention par l'histoire des possesseurs du fief.

« Au XIII^e siècle, le fief de Pelletot, demi fief de haubert, relevant du comte de Longueville, appartenait à la famille de ce nom. Le pouillé, dit d'Eudes Rigaud, fait mention de Raoul et de Jean de Pelletot, comme ayant joui du patronage de l'église au temps des archevêques Gautier et Eudes Rigaud. »

[Qu'est-ce qu'un fief de haubert ? Il s'agit d'un fief de chevalier, dont le possesseur était obligé à 21 ans de se faire armer chevalier et de servir avec le haubert, cette cote de mailles dont seuls les chevaliers pouvaient se servir. Le fief ne relève pas immédiatement du roi, mais peut être tenu de baronie, la baronie de comté, le comté de duché, et le duché du roi.

Ce fief se transmet par les aînés et ne peut être partagé entre mâles, mais peut l'être s'il n'y a que des filles pour héritières, et jusqu'en huit parties. Un demi-fief est donc l'indice d'un héritage par une femme. Si le service d'un fief entier était de quarante jours, celui d'un demi-fief l'était de vingt]. Ce qu'on va retrouver dans la suite. (Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers]

« En 1316, dans l'information du comté de Longueville, Colart de Pelletot, escuyer, est porté comme possesseur du fief et tenu à 20 jours de services. Le revenu de son fief était évalué à 200 l., somme considérable pour l'époque. Du reste au XVIII^e siècle, « le domaine non fieffé s'étendait encore sur 212 acres de terre » [soit environ 86 hectares]. « Au milieu du XV^e siècle, le seigneur de Pelletot est Robert de Floques, que l'on trouve en 1456, 1458, et 1459, qualifié seigneur d'Avricher et de Pelletot.

Le fief passa à son fils, noble homme Jacques de Floques, qui, en 1463, est seigneur de Pelletot, conseiller et chambellan du roi notre sire, bailli d'Evreux.

En 1467, le seigneur de Pelletot est noble et puissant seigneur Gilles de Rouveroy, dict de Saint-Simon, chevalier, conseiller, chambellan du roy, notre sire, bailli et capitaine de Senlis, à cause de Jehanne de Floques, sa femme.

On lit dans Moreri qu'elle était fille de Robert de Floques, seigneur de Grumesnil, maréchal héréditaire de Normandie et bailli d'Evreux.

Veuve en 1477, elle avait épousé, en 1478, noble homme Jehan d'Illiers qui prenait, à son droit, le titre de seigneur de Pelletot.

Enfin, en 1484, Nicolas Blanc-Baston, escuyer, est seigneur de Pelletot. ././ c'est ce Nicolas Blancbaston dont nous avons décrit la tombe. Il fut enterré à Pelletot en 1490. A quel titre devait-il la possession de ce fief ; nous verrons en 1556 ses descendants se dire descendants de dame Jeanne de Floques » et l'auteur cite à ce propos le chartrier du château de Montigny où l'on peut lire :

« les hoirs de Nicolas Blanc-Baston, estant présent en la garde de monditsieur le comte en tiennent la terre et seigneurie de Pelletot par le demi fief de haubert et s'estend audict lieu de Pelletot et es parties d'environ. »

Ce Nicolas disparut en laissant des orphelins et « la garde noble des mineurs fut confiée à noble homme Jehan de Blanc-Baston, prêtre, leur oncle, à la charge de payer 20 livres de rente au comte de Longueville et sous réserve de patronage. »

Déclaré en 1505 « d'âge suffisant pour régir et gouverner ses biens », le fils aîné Jehan de Blanc-Baston épousa Catherine Leconte, « supposée de la même famille que les seigneurs de Draqueville ».

Ce fut lui qui vint à son tour reposer auprès de son père dans l'église de Pelletot, sous la seconde tombe que nous avons décrite.

Des mémoires manuscrits portent qu'il fut vicomte de Longueville, et cette charge judiciaire explique le costume civil sous lequel il est représenté sur sa tombe ././Ce serait lui qui aurait construit le manoir de Pelletot, ce qui réduirait dans une certaine mesure la physionomie guerrière que lui attribuait M. l'abbé Cochet.

Le décès de Jehan [et non Nicolas, comme indiqué par erreur dans ce texte] Blancbaston se place en 1537.

On trouve aux dates de 1539, 1546, 1558, un autre Nicolas Blancbaston, seigneur de Pelletot, de Cropus, de Touvoye, de Saint-Hellier et du Petit-Bosctheroulde.

C'est encore lui qui, lors de la recherche de noblesse de 1556, est désigné dans les termes suivants, auxquels nous faisons allusion à l'occasion de la transmission de la terre de Pelletot,

de la maison de Flocques en celle ce Blanc-Baston : « Nicolas Blancbaston, s' de Pelletot, tenu de Longueville, des fiefs de Cropus et Botheroulde, soy disant noble et estre issu de dame Jehanne de Floques. »

Il était mort avant 1567, car aux taxes de l'arrière-baon dressé à cette date « les soubz Nicolas Blancbaston pour le fief de Cropus » sont taxés à « 50l. »

L'unique héritière de Nicolas fut une fille, noble dame Anne Blancbaston, femme de noble et puissant sieur messire Jean de Prevel, seigneur de Montéraullier.

Elle possédait alors les fiefs de Pelletot, Saint-Hellier, Touvois, Cropus, Bosctheroulde et de Lesprevier.

Son fils, François de Prevel, les possédait en 1601 ; Charles son petit-fils en 1639, et jusqu'en 1679 ; avant 1679 une autre famille les avait remplacés par acquisition, celle des Le Mire, représentée par Pierre Le Mire, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, conseiller du roi en ses conseils et grand audiencier de France en 1686. Il se qualifiait seigneur châtelain et patron de Pelletot, Cropus, Boisguillaume.

Il avait épousé haute et puissante dame Marguerite-Charlotte de Longueil qui, veuve en 1704, jouissait de la garde noble de Pierre-Charles Le Mire, son fils. Notre collègue, M. des Guerrots, a retrouvé dans la cuisine de la grande ferme de Pelletot une magnifique plaque de cheminée aux armes des Le Mire et des Longueil.

.. Le domaine féodal avec réserve d'usufruit, fut aliéné le 29 avril 1728 au profit d'Adrien-Henry Dambray, seigneur de Montigny, et tout le domaine fieffé, en 1734, au profit de M. Potier de Sévis. Le fils de ce dernier rétrocéda lui-même ses droits en 1785, à Thomas de Bosmelet, baron d'Auffay, dont les descendants possédèrent longtemps la grande ferme à Pelletot. »

De manière plus anecdotique, au sujet de l'église paroissiale Saint-Georges du Catelier, nous avons trouvé trace, dans « la Semaine religieuse du diocèse de Rouen », datée du samedi 14 décembre 1878, de l'annonce suivante : « un décret du 3 décembre 1878 approuve les donations entre vifs faites par M^{me} la marquise de Civrac aux fabriques des églises de Longueville et du Catelier, consistant en une rente perpétuelle de 170fr. pour chacun de ces établissements, à charge de cinquante messes basses par an».

Nous ignorons quelle fut la destinée de cette rente dite « perpétuelle » et des messes pour la marquise..

Nous ignorons quelle fut la destinée de cette rente dite « perpétuelle » et des messes pour la marquise..



Vue intérieure de la chapelle de Pelletot

LES AUTRES COMMUNES DE CETTE GENEALOGIE

Dans l'arrondissement de DIEPPE se trouvent la plupart des communes où l'on trouve les actes d'état-civil ou de catholicité des membres de la famille étudiée, se situant dans les cantons de :

- Bellencombre : Ardouval, (chef-lieu), Cropus, Pommeréval
- Dieppe : (chef-lieu), Neuville-les-Dieppe
- Envermeu : (chef-lieu), Tourville-la –Chapelle
- Longueville-sur-Scie : Le Catelier, Les Cent Acres, (chef-lieu), Muchedent, Notre-Dame-du-Parc, Saint-Germain d'Etables, Sainte-Foy
- Luneray : Gonneville-sur-Scie
- Neufchâtel-en-Bray : Bully, Cressy, Esclavelles, Fresles, (chef-lieu)
- Tôtes : Varneville-Bretteville
- Saint-Saens : (chef-lieu)

En ce qui concerne la descendance, on rencontre également des actes dans l'arrondissement de Rouen, et ce dans les cantons de :

- Bois-Guillaume : Bihorel
- Caudebec-les-Elbeuf : Saint-Aubin-les-Elbeuf
- Clères : Bosc-Guérard-Saint-Adrien, (chef-lieu)
- Darnétal : Saint-Denis le Thibout
- Le Mesnil-Esnard : Cailly
- Luneray : Beauval-en-Caux, Heugleville-sur-Scie
- Maromme : (chef-lieu)
- Rouen : (chef-lieu)
- ainsi qu' à Fécamp (chef-lieu)

Hors département, on trouve un acte à Vernon (Eure), un autre à Maisons-Laffitte (Yvelines), et un au Cannet-des-Maures (Var), et enfin, trois actes se situent à Paris, dans les 7^{ème}, 15^{ème} et 20^{ème} arrondissements.

Cette descendance aura donc suivi le parcours traditionnel d'éloignement du village d'origine, d'abord à l'intérieur du département, où se situent la majorité des actes, puis ailleurs en Normandie, et enfin vers la capitale ou sa périphérie, avec une branche partie s'installer dans le Midi de la France.

LES METIERS RENCONTRES EN LIGNE DIRECTE

1. Les métiers du bois

On trouve dans cette rubrique plusieurs bûcherons (ou boquillons) et charpentiers, parfois seulement sur une tranche de vie, de même qu'un faiseur de bois à galoches et des marchands de bois.

2. Les métiers du textile

Ils sont représentés par des couturières, des fileuses, un marchand mercier, plusieurs padouiers, un plieur, des siamoisiers et des tisserands ou tisserandes.

3. Les métiers du commerce

Ils traversent les générations, avec un échoppier, une gérante, un marchand (sans précision) et une porteuse puis marchande de journaux ; on peut y placer également le marchand mercier, à cheval sur ces deux catégories professionnelles.

4. Les métiers de la terre

Culture et élevage sont peu présents, même si on trouve des bergers, cultivateurs, herbagers, journaliers (dont un journalier voyageur)- métier qui peut recouvrir plusieurs domaines, car dans cette région de forêt, ce pouvait être un journalier employé comme bûcheron- et un laboureur.

5. Les autres métiers

Ils se situent dans des domaines divers peu qualifiés, sauf celui de bourrelier sellier ou plus récemment, celui d'imprimeur. Nous y trouvons des charretiers, une cuisinière, des domestiques et une nourrice. Les métiers rencontrés chez les descendants des dernières générations vont de l'ouvrier d'usine au chauffeur d'automobile en passant par épicier et cafetier.

LEXIQUE

Amouillante : vache sur le point de vêler

Blaude : blouse de toile

Boquillon : bûcheron

Chaufournier : ouvrier ayant la responsabilité d'un four à chaux

Droquet : laine commune, et surtout chaîne chanvre ou lin et trame laine de pays

Futaille : tonneau

Indienne : « toiles de coton imprimées, introduites en Europe par les Portugais vers 1630-1640. A cause de leur grand succès, elles furent interdites en France de 1688 à 1759, pour protéger la production des manufactures de soieries et lainages. En 1759, paraît l'autorisation royale d'imprimer sur coton : les tissus, siamoises et coton ainsi imprimés porteront aussi le nom d'indiennes »

Mantelet : « cape courte, munie d'un vaste capuchon, qui s'arrête dans le dos à la taille et forme deux longs pans devant »

Masure : ferme normande, entourée d'un talus nommé fossé.

Padou : « ruban tissu moitié de fil et moitié de soie, ainsi appelé parce que les premiers rubans de cette sorte qui parurent en France, venaient de Padoue ville d'Italie » (*Dictionnaire de l'Académie française, 4^{ème} édition, 1762, p 278*). « Cette sorte de ruban sert à border les jupes, jupons, robes de chambre et autres habillements de femme ; on en borde aussi les soutanes des gens d'Église, les robes de Palais, etc. Enfin on l'emploie à plusieurs sortes d'ouvrages de couturières, de tailleurs, de tapissiers et de chasubliers ». (*Extrait du Dictionnaire universel de commerce, d'histoire naturelle et des arts, de Jacques Savary des Brûlons, Cramer et Philibert, 1750*)

Padouier : fabricant de rubans de Padoue

Pelisse : « mêmes matériaux que le mantelet, mais long comme le capot (cape à capuchon) »

Pierrot : « bonnet rond, constitué d'un fond, d'une passe et de deux volants plissés et superposés d'inégale longueur. Ceux de cérémonie ont une passe et un fond brodés au point de plumetis ou de Beauvais ».

Plieur : dans une manufacture, ouvrier chargé de plier les étoffes

Siamoise : « ancienne étoffe de soie et coton imitée de celle que les ambassadeurs de Siam avaient offerte à Louis XIV. L'étoffe de chaîne soie écrue, trame de coton teint, reçut le nom de siamoise..peu solide, la soie fut remplacée par le lin qui donna toute satisfaction. Dès lors la siamoise se définit par une toile chaîne de lin, trame de coton, avec fils teints. (*M. Bruneau*)

Siamoisier : ouvrier qui tisse la siamoise.

N.B. sauf autres indications, les termes concernant le textile sont extraits d'ouvrages de Madame Marguerite Bruneau

LE TEXTILE NORMAND

Padouier, siamoisier, tisserand, couturière marchand mercier, voici des métiers en lien avec le textile, qui concernent sur plusieurs générations la famille étudiée, et tout particulièrement la branche de l'épouse du couple choisi.

Dans son livre sur l'élevage en Normandie, Armand Frémont consacre un paragraphe à la place du textile dans le monde rural cauchois. Reprenant les termes de J.Sion « au XVIII^e siècle, l'artisanat textile, particulièrement dense dans tout le Caux, retint l'intérêt des journaliers, des petits et moyens exploitants beaucoup plus que la culture »././ Young déclarait : « le Pays de Caux est un district plutôt manufacturier qu'agricole ; dans les ressources de ses habitants, la ferme ne vient qu'après la fabrique ».

« Tant que l'artisanat textile put distribuer des revenus appréciables dans sa phase de prospérité (XVIII^e siècle), il concurrença en quelque sorte l'activité agricole et nuisit au développement de la révolution fourragère. Tout au contraire, au cours d'une longue période de décadence (XIX^e siècle), il renvoya les fermiers à leurs charrues et à leurs troupeaux et transforma en une très nombreuse plèbe rurale les journaliers-artistes././ La crise accentuée de l'artisanat..la plus extrême misère, les débuts de la mécanisation entraînèrent l'émigration de cette population excédentaire depuis la seconde moitié du XIX^e siècle jusqu'à la guerre de 1914 ».

Dans « Histoire de la Normandie », les auteurs dans leur chapitre consacré au textile, évoquent l'extrême diversité de cet artisanat, évoluant progressivement en industrie sur tout le territoire normand, avec une prépondérance de Rouen et de ses environs immédiats, ainsi que de celle de la laine sur la toile, au début du XVIII^e siècle : « les draps sont mis en œuvre sur les métiers réglés, contrôlés strictement dans le cadre des manufactures urbaines ; la toile est beaucoup moins surveillée, car elle est dispersée dans les campagnes où elle échappe plus généralement aux enquêtes ». (p 59)

Ce textile normand s'inscrit dans l'histoire de cette industrie sur tout le territoire français.

Ainsi, Alain Leménorel évoque-t-il tout d'abord la difficulté pour l'historien de trouver des archives la concernant, en raison de « la dispersion géographique, la diversité des fibres, la succession de nombreux stades de fabrication, l'absence de contrôle fiscal et sa fonction d'appoint dans le cadre de la pluriactivité rurale ».

Si la Normandie « qui fut autrefois au premier rang de l'industrie toilière et assura même le quart de la production française de laine, est encore sous le second Empire le premier centre cotonnier, cette suprématie va peu à peu disparaître au profit des régions de l'Est, en raison d'un déficit d'investissement technique.

L'auteur peut dire qu'en « 1870, l'avenir du textile normand est déjà largement compromis ».

Nous verrons que la famille étudiée a selon les époques, su profiter des gains de revenus liés à cet artisanat pour améliorer ses conditions de vie et asseoir une forme de notabilité locale.

Qui sont donc ces artisans de cette proto-industrie au XVIII^e siècle ?

On y trouve des fileuses, qui filent le lin, ou le chanvre, la laine ou le coton. De cette filature, Marguerite Bruneau nous dit : « elle s'est pratiquée à domicile jusqu'à l'utilisation des premières machines à filer, appelées « Jenny », vers 1780, et au-delà. *Il fallait 10 fileuses pour alimenter un tisserand* ».

Nous savons, par l'inventaire après décès, que notre mariée de l'an 1837 fut sans doute fileuse toute autant que tisserande. Un peigne à lin et deux vieux rouets furent estimés, dans un lot d'autres objets auxquels ils appartenaient, à deux francs.

Les tisserands sont surtout des hommes, (mais aussi des femmes, au XIX^e siècle), et parmi eux, les toiliers, qui tissaient le lin, et les siamoisiers, qui tissaient la siamoise avec sa chaîne en lin et sa trame de coton, le plus souvent rayée.

« Le métier à tisser était installé dans « l'ouvreux », une pièce humide, au sol en terre battue, réservée à cet usage dans la chaumière. Chaque semaine, les tisserands recevaient du « fabricant » l'ensouple de fils de chaîne déjà ourdie et le fil de trame et devaient rendre la semaine suivante la pièce de tissu terminée. Tant que seule la filature fut mécanisée, c'est-à-dire jusqu'en 1840 environ, les tisserands à domicile, au nombre de 30 000 autour de Rouen, tirèrent leur épingle du jeu car la mécanisation produisait beaucoup de fils qu'il fallait ensuite tisser. Mais, quand on commença à mécaniser aussi le tissage dans les vallées autour de Rouen, de Barentin et de Bolbec, ce fut le désastre et la misère s'installa chez les tisserands, suivie par un exode des populations rurales vers les villes pour trouver du travail » (*extrait d'un document de présentation du Musée de Martainville*).

Il fallait teindre ces étoffes, avec des couleurs grand teint (sur les étoffes de qualité, les draps, serges et ratines) ou petit teint (sur les frisons, tiretaines et sergettes), et les teinturiers utilisaient des colorants comme le pastel, l'indigo ou la garence, la cochenille, le bois d'Inde ou la noix de Galle, et tant d'autres colorants naturels.

Enfin, les imprimeurs sur tissus (parmi lesquels les Bolbécais ont joué un rôle important, malgré la prohibition de l'indienne), [qui] se sont développés après la levée de l'interdiction, créant « la profusion des mouchoirs de cou du XIX^e siècle »

Ces matières premières constituent la base d'un autre artisanat, celui de la confection de vêtements et d'accessoires, dont les productions alimentent le commerce.

Ainsi avons-nous rencontré dans le rôle de couturière la fille de notre couple de départ, mais aussi une de ses descendantes, des cordonniers chez les témoins ou parrains, et le grand-père de la mariée fut marchand mercier, « toute puissante corporation qui a le droit d'enjoliver tout ce qu'ils vendent ».

Marguerite Bruneau nous dit encore : « l'importance du commerce de mercier était très variable : de la petite boutique de village aux boutiques urbaines dont la marchandise répond aux besoins d'une clientèle aux goûts et aux moyens très divers. Il en était de même pour les merciers forains/./A la boutique de village on se procurait l'indispensable : chaussees et bas, chaussons, bonnets, mitaines et gants, fil et lacets, jarretières, rubans/./mouchoirs de cou /./ Les petits merciers de village (comme le fut sans doute Guillaume DUMONT) détenaient peu de tissu », comme le montrent des inventaires après décès tels que « 6m de toile blanche, 12 m de toile de Rouen, 4,5 m de toile de Rouen à carreaux rouges et blancs, 2 coupons d'indienne, 45 m de belinge bleu, 2 m de flanelle, de la toile grise et rayée bleu, quelques mètres de linon (1816) ».

LE CLOS-MASURE

Nous allons rencontrer à plusieurs reprises dans les actes notariés concernant la famille étudiée, des « mesures », de surfaces diverses, souvent modestes, de quelques dizaines d'ares.

Il ne s'agit pas de l'appellation commune de « maison modeste et vétuste », voire « tombant en ruines », mais d'une dénomination spécifique au Pays de Caux, et dont le terme exact, mais sans doute récent, est « clos-masure ».

Tout est dit dans ce terme, car ce qui fait l'essence de cet habitat, c'est d'être un quadrilatère enclos d'un haut talus de un mètre cinquante à deux mètres, planté de deux rangées d'arbres de hauts jets, hêtres surtout, chênes ou châtaigniers, et dont la fonction est de protéger du vent, créant ainsi une sorte de microclimat dans la cour de la ferme. Associés à ces grands arbres, des arbustes, qui remplissent les vides entre les troncs. Au pied de ces talus, appelés fossés, un ruisseau permet l'évacuation des eaux pluviales.

A l'intérieur, une cour plantée d'arbres fruitiers (essentiellement des pommiers mais aussi poiriers et pruniers, et dont nous aurons une description détaillée dans un acte de vente). Le bâtiment à usage d'habitation a une charpente de bois et des murs de torchis d'argile et de paille, tandis que son toit est fait de chaume, avec un faîte recouvert de terre plantée d'iris. On trouve dans cette cour les bâtiments agricoles comme la grange, la charreterie ou le four à pain, tous dispersés, pour limiter les risques d'incendie, et une ou deux mares, seule source d'eau sur ces sols calcaires où les clos-masures sont construits.

Héritage des Calètes, de la culture gallo-romaine ou d'influence scandinave ? Il semble que le clos-masure rassemble tous ces héritages successifs accumulés au cours des siècles.

Fondement d'une singularité cauchoise, il a pu se transmettre grâce au système successoral.

On en compterait environ cinq mille dans la Seine-Maritime, mais cet habitat est aujourd'hui menacé de disparition, et le département œuvre pour en obtenir le classement au patrimoine mondial de l'Unesco.



Extrait Plan terrier d'Auppegard 1767-1768, Archives Départementales de Seine-Maritime (12 Fi 368)

GLOSSAIRE ANTHROPONYMIQUE

Nous empruntons à Albert DAUZAT et Marie-Thérèse MORLET les références sur les noms de famille rencontrés dans cette recherche généalogique, et au site genealogie.com le rang de chacun dans l'ensemble du territoire national.

CADOT : Albert DAUZAT et Marie-Thérèse MORLET le classent dans les noms de parenté, particularité « ordre de naissance » : « le terme *cadet*, qui vient du gascon *capdet* (lat. *capitellum*), n'apparaît en français qu'au XV^e siècle ; hors de la Gascogne, où on relève même *Capdet*, nos *Cadet*, avec la variante *Cadot*, plus fréquente, doivent recevoir une autre explication (*cadet* signifiait dans le Midi « petit d'animal » « petit chien », ainsi que *cadel*, qu'on trouve aussi comme nom de famille. » [DAUZAT p 177]
Cadot est classé au 1974^e rang des noms de famille en France

DASSON : nom rare, non trouvé dans les dictionnaires.
420 836^e rang des noms les plus portés en France

DELAMARE : « nom topographique, fréquent en Normandie, désignant la mare située près de la maison. » [Morlet p663]
950^e rang des noms les plus portés en France

DUHAMEL : « (Normandie, Nord, Picardie), nom fréquent désignant l'homme qui habitait le hameau. » [MORLET p 357]
307^e rang des noms les plus portés en France

DUMONT : « nom très fréquent, altéré parfois en Dumond, Dumon, a désigné la maison située sur la hauteur. » [MORLET p 359]
54^e rang des noms les plus portés en France

DUVAL : « la maison située dans la vallée. » [Morlet p 369]
52^e rang des noms les plus portés en France

FARCY : nom de localité, *Farcy* (Nièvre), hameau, commune de Crux..*Farcy-les-Lys* (Seine-et-Marne) commune de Dammarie-les-Lys. » [Morlet p 397]
2 240^e rang des noms les plus portés en France

GOSSELIN « de Gosse, nom de personne d'origine germanique, *Gozzo* >*Gosso*, hypocoristique de composés avec l'élément *Goz*, *Gos-*, représentant le terme *gaut*, nom du peuple gotique. Le *t*. germanique après voyelle et en position intervocalique a abouti à la spirante *z* notée aussi *s* ; hypocoristique dérivé *Gosselin* < *Gozzilin*, forme contractée. » [Morlet p 470]
409^e rang des noms les plus portés en France

GUERARD : « nom de personne d'origine germanique, *Warhard* (*war-*, protection ; *-hard*, dur, fort). En Normandie et en Picardie, Guérard est une variante de Gérard (dans les dialectes normands et picards, *g+a*, *e*, *i* est un *g* dur, noté souvent *gu*, *gh*.) » [Morlet p 486]
1 355^e rang des noms les plus portés en France

LAMBERT : « nom de personne d'origine germanique, *Landberht*, (*land-*, pays ; *-berht*, brillant, illustre). » [Morlet p 577]
23^e rang des noms les plus portés en France

LECONTE de « Compte, variante Conte, patronyme fréquent, notamment avec l'article, Lecomte, Leconte (Nord, Nord-Est). C'est un nom de dignité employé comme sobriquet » [Morlet p 235]

325^e rang des noms les plus portés en France

LEDOUX : « sobriquet d'une personne au caractère doux. » [Morlet p 346]

433^e rang des noms les plus portés en France

LEFEBVRE « à la fois rural et urbain, le métier de forgeron était l'un des plus répandus : ce qui explique le grand nombre de ses représentants dans les noms de famille. *Forgeron*, dérivé de *forgeur*, n'apparaît qu'au début du XVI^e siècle./Les représentants du latin *faber* ont vécu jusqu'à la fin du moyen âge dans la France du Nord, jusqu'à nos jours dans le Midi, d'où les innombrables Fèvre et Lefèvre de langue d'oïl, *Favre* en pays franco-provençal, *Faure* et *Fabre* dans le Midi. » [Dauzat p 165]

C'est l'un des quinze noms de famille les plus répandus en France

LOUIS « nom de baptême et patronyme fréquent, représentant le nom de personne d'origine germanique *Hlodowig* (*hlodo-* louange, renommée ; *-wig, -wic*, combat). Ce nom a été mis à la mode par les Carolingiens »

111^e rang des noms les plus portés en France

MALLET « doit se rapporter à Malle...par extension celui qui conduit le cheval de poste qui porte la malle et les bagages » [Morlet p655]

164^e rang des noms les plus portés en France

MERLIN « ancien nom de baptême et nom de famille assez fréquent, représente un des personnages des « romans bretons » appelé Merlin l'Enchanteur, doué d'un pouvoir magique, par Geoffroy de Monmout au XII^e siècle. Ce nom est la forme altérée du prophète et sorcier gallois renommé *Myrddhin* (gaulois *Moridunum*) » [Morlet p 687]

442^e rang des noms les plus portés en France

MIMAUT « dérivé de l'ancien occitan *mima* (ancien limousin), grand-mère, en moyen français *sot, niais* » [Morlet p695]

16 253^e rang des noms les plus portés en France

MOISSON « (Normandie, Nord-Est) en ancien français « moineau » [Morlet p700]

2 357^e rang des noms les plus portés en France

PILAIN non trouvé dans les dictionnaires d'onomastique, semble se répartir surtout dans l'ouest

63 091^e rang des noms de famille en France (Geneanet)

PRÉVOST « prévôt », « la fréquence du nom, surtout dans le Nord, prouve qu'il s'agit d'un sobriquet » [Dauzat p498]

144^e rang des noms les plus portés en France

RÉVÉREND « Nom surtout porté dans la Manche. Variante : Révérend. Le mot "révérend" signifie en latin "vénérable", il s'emploie dès le Moyen Âge dans un contexte religieux. La présence de l'article montre qu'on a sans doute affaire à un surnom lié à une dignité religieuse, mais on n'oubliera pas que Révérend a été aussi un nom de personne (voir Reveyrand)." [Geneanet]

71 559^e rang des noms les plus portés en France

ROGER « nom de personne d'origine germanique *Hrodgari* (*hrod-*, gloire ; *-gari*<germanique **garwa*, prêt) » [Morlet p858]

82^e rang des noms les plus portés en France

TÉTELIN « diminutif de l'ancien français *tétel*, mamelle » [Morlet p923]
22 804^e rang des noms les plus portés en France

VANDIC ou VENDIC ou VENDIQUE « nom rare porté en Normandie (76) [geneanet]. « Van préposition flamande forme équivalente du français *de* marque l'origine. Vandyck « de la digue » pouvait désigner l'ouvrier qui l'entretenait ». [Morlet p950-951]

Rareté confirmée par le 183 276^e rang des noms les plus portés en France

VASSELIN, « variante de *Wasselin*, nom de personne d'origine germanique, *Wazzelin*, dérivé de *Wazzo* < **Watizo*, hypocoristique de noms composés en *wad-*, gage. [Morlet p9533]

5 279 rang^e des noms les plus portés en France

Synthèse

Selon la classification de Marie-Thérèse MORLET en quatre catégories de patronymes, les noms rencontrés dans cette généalogie en ligne directe (il n'a pas été tenu compte des collatéraux ni des témoins, ou parrains et marraines), se regroupent ainsi :

-noms de personnes: GOSSELIN, GUÉRARD, LAMBERT, LOUIS, MERLIN, ROGER, VASSELIN

-noms d'origine : DELAMARE, DUHAMEL, DUMONT, DUVAL (ces deux derniers désignant le domaine ou la maison selon l'ordre orographique, suivant la situation sur une hauteur ou dans une vallée), FARCY,

-noms de métiers : LEFEBVRE, MALLET, VENDIC (s'il s'agit de l'ouvrier, mais peut être aussi un nom d'origine)

-sobriquets (rendant compte de diverses particularités, physiques ou morales, ou de noms d'animaux) : CADOT, LECONTE, LEDOUX, MIMAULT, MOISSON, PRÉVOST, RÉVEREND, TÉTELIN.

Il reste à identifier les deux patronymes mystérieux que sont DASSON et PILAIN..

Par ordre de fréquence décroissant, dans cette généalogie, on trouve: LEFEBVRE, LAMBERT, DUVAL, DUMONT et ROGER, très fréquents, puis PRÉVOST, MALLET, DUHAMEL, LECONTE, GOSSELIN, LEDOUX, MERLIN, DELAMARE, GUÉRARD, CADOT, FARCY, MOISSON et VASSELIN, ensuite MIMAULT, TETELIN et RÉVÉREND, peu fréquents, et enfin, VENDIC et DASSON, très rares.

LE COUPLE CADOT-DUVAL

1. Transcription de l'acte de mariage

Acte du 21 novembre 1837 au Catelier, Seine Inférieure. (AD76 E04703 1832-1839 NMD p 68-69)

« Du vingt(et)unième jour du mois de novembre , l'an mil huit cent trente-sept à dix heures du matin, acte de Mariage de Cadot Jean Charles Frédéric né à Fresles département de la Seine Inférieure, le quatrième jour du mois de fructidor l'an dixième de la République Française, profession de charretier, demeurant à St Saëns, département susdit, fils majeur de Charles Cadot et de Marie Anne Véronique Leconte, demeurant à Fresles, même département, et de Duval Marie Victoire née à Muchedent, département de la Seine Inférieure, le onzième jour du mois de frimaire l'an onzième de la république, profession de tisserande, demeurant au Castelier, même département, fille majeure de feu Duval Jean Nicolas décédé à Varneville Bretteville, le huit juin mil huit cent trente-deux, et de Dumont Marie Victoire domiciliée au Castelier, les publications de mariage ont été faites la 1^{ère} le deuxième dimanche du mois d'octobre, et la 2^{ème} le troisième dimanche du même mois à dix heures du matin, tant en cette commune qu'en celle de St Saëns, et affichées aux termes des articles soixante-trois et soixante-quatre du Code Civil sans aucune opposition. Les futurs conjoints ont produit et déposé : 1^o leurs actes de naissances 2^o l'acte de décès du père de la future ainsi que le consentement des pères et mères présents le tout en bonne forme, après lecture faite par nous aux termes de la loi de toutes les pièces mentionnées ci-dessus, ainsi que du chapitre six du titre cinq du Code Civil intitulé du mariage article 212 et suivants, les dits comparants ont déclaré prendre en mariage, l'un Duval Marie Victoire, et l'autre Cadot Jean Charles Frédéric, en présence de Pierre Hébert âgé de cinquante-deux ans, profession de marchand, domicilié au Castelier, oncle de la future, de Jean Baptiste Joly âgé de quarante-deux ans, instituteur, demeurant aussi au Castelier, ami de la future, de Prosper Cadot âgé de trente-quatre ans, profession de journalier, domicilié à Fresles, frère du futur, et de Victor Cadot âgé de vingt-quatre ans, profession de plieur de hayes, domicilié à Bul(l)y aussi frère du futur, tous du même département, en suite de quoi nous François Cauchois maire de la commune du Castelier, faisant les fonctions d'officier public de l'Etat Civil, avons prononcé qu'au nom de la loi les dits époux sont unis en mariage, et après lecture en présence de tous ils ont signé avec nous, ainsi que les témoins le présent acte fait en double, excepté les futurs époux, ainsi que les deux frères du futur et les père et mères des époux qui ont déclaré ne savoir signer » (AD76 E04703 1832-1839 NMD Le Catelier p68-69).

Dans le registre de catholicité du Catelier (1J 167/1 n°2), le même jour, nous découvrons les témoins, les mêmes qu'à la mairie pour la mariée, Pierre HÉBERT et Jean-Baptiste JOLY, et pour le marié Alexi(s) DUVAL et Edouard GIBERT. Les degrés de parenté ne sont pas mentionnés, mais on peut supposer que cet Alexis DUVAL puisse être un membre de la famille de la mariée. Nous apprendrons plus tard qui est Pierre HÉBERT, cet oncle de la mariée.

Ainsi sont révélées les identités des protagonistes de notre prologue. Mais qui sont donc ces mariés, qui n'ont pas fait de contrat de mariage, mais dont nous découvrirons, à la lecture de l'enregistrement ou des hypothèques, puis des registres notariés, qu'ils purent acquérir quelques biens au cours de leur vie de couple. ?

Avant d'aller plus loin, précisons comment l'on peut chercher un acte d'état civil.

Obligatoires pour les municipalités, depuis la loi du 20 septembre 1792 siècle, les tables décennales n'ont d'existence souvent qu'à partir de la fin de 1802, car c'est à partir de la décennie 1803-1812 qu'elles furent confiées aux greffes. Ces tables où sont classés séparément les naissances, mariages et décès, sont rangées par ordre alphabétiques d'initiale, ordre respecté ensuite de manière aléatoire sur les noms quand le scribe a privilégié

l'ordre chronologique. Comme dans tous les registres, on peut constater des lacunes, comme ce fut le cas pour la recherche inaugurale du mariage de nos deux élus.

Plus en amont, dans les registres de catholicité, certains prêtres tenaient des tables alphabétiques annuelles, précieuses pour faciliter la lecture de certains noms dont la graphie minuscule, contrariée de taches ou effacée, vient compliquer l'enquête.

Dans un souci de simplification, nous n'avons pas indiqué la cote des tables décennales consultées avant d'aller chercher les actes dans les registres correspondants.

2. Jean Charles Frédéric CADOT (sosa2)

Le marié naît à Fresles le 4 fructidor an X, soit le premier septembre 1802, fils de Charles CADOT, charretier, vingt-neuf ans, demeurant à Pommeréval, et de Marie Anne Véronique LECONTE, vingt-trois ans, son épouse, demeurant à Fresles. Les témoins de sa naissance sont Vincent DARTI, vingt-deux ans, domestique, domicilié à Dieppe et Marie-Françoise VILLEFROY, vingt-cinq ans, servante, domiciliée à Fresles. Seule cette dernière signe l'acte, d'une écriture très malhabile (*AD 76 4E00971 1799-1807 Fresles p 41*). La collection des registres de catholicité de Fresles (*AD76 2J/187/1*) ne commençant qu'en 1803, il ne nous sera pas permis de connaître les parrain et marraine de l'enfant.

Aîné d'une fratrie de cinq garçons, il est suivi par Michel Prosper en 1804, Vincent Florentin, en 1808, Jean Charles le 12 avril 1811 et Louis Victor le 8 janvier 1814, tous nés à Fresles.

En raison d'importantes lacunes dans la collection des archives militaires, dans le département de Seine-Maritime, portant sur la période 1820 à 1857, à la fois sur les listes cantonales alphabétiques et celles du tirage au sort, et après avoir examiné le registre 1R/1702 où figurent les dossiers des exemptés des classes 1817 à 1822 (celle de notre homme, où l'on ne trouve pas son nom), nous sommes forcés de constater que nous ne saurons rien de la carrière militaire de Jean Charles Frédéric CADOT.

Il fera d'abord le même métier que son père, puis sera domestique, hors de son domicile, comme l'attestent les recensements de 1846 et 1856, et décèdera au Catelier le 2 mars 1869 à l'âge de soixante-six ans. La déclaration sera effectuée par Alphonse ROUET, 49 ans, charron, et Sénateur DELAPORTE, vingt-sept ans, instituteur, tous deux domiciliés dans le village. (*AD 76 4E 04704 1869 Le Catelier p8/9*).

Nous ne saurons jamais quelle fut la cause du décès de Jean Charles Frédéric, mais nous savons qu'il fut malade, comme nous le révèle l'inventaire après décès, effectué par Maître LANGLOIS, notaire à Torcy le Grand, le 16 avril 1869 (*AD76 2E 96/90*).

En effet le passif comporte des « honoraires de visite de trente-trois francs », au profit de « Monsieur PAISORT, médecin à Torcy le Grand », « un mémoire de fournitures et médicaments », dont le montant n'est pas indiqué, au profit du « sieur GROMELLE, pharmacien », et des « frais de garde-malade pour 8 francs »..

3. Marie Victoire DUVAL (sosa 3)

La mariée naît à Muchedent le 11 Frimaire an XI, soit le 2 décembre 1802, de Jean Nicolas DUVAL, (écrit DUVALLE par le maire, Mr BOULLARD) vingt-deux ans, marchand, et de Marie Victoire DUMONT, vingt ans, son épouse. Les témoins sont François GERVAIS, cinquante ans, cultivateur, et Madeleine CARDON, vingt-trois ans, qui tous deux demeurent à Muchedent et signent, mais pas le père (*AD76 4E 05706 1802/09/23-1806 Muchedent p3*). Baptisée le lendemain, son parrain est François GERVAIS, fils de François, cultivateur, et sa marraine Marie Madeleine CARDON, fille de Jacques, cultivateur, tous deux de Muchedent, et qui signent l'acte (*AD76 1J486*). Il semble évident que les témoins de la naissance sont aussi les parrain et marraine, même si le curé indique deux prénoms pour la marraine. Il a pris soin de noter que Marie Victoire est née « du mariage civil de ././ ses père et mère ». Mention peu ordinaire, pour une période historique peu ordinaire, où les prêtres ont recouvré depuis seulement un an le droit

d'inscrire les actes religieux dans des registres (interdiction qui a couru de septembre 1792 à 1801, au moment du Concordat).

Marie Victoire elle aussi est l'aînée, d'une fratrie de six enfants : trois frères, Victor Napoléon, né en 1804, Pierre Alexis en 1809, puis en 1811, Prosper Auguste, et deux sœurs, Caroline, qui naît en 1814 et enfin Rose Catherine, deux ans plus tard en 1816.

Elle est la seule à venir au monde à Muchedent, et son frère Napoléon à Saint-Honoré, tandis que le reste de la fratrie naît au Catelier, où le couple des parents est donc venu s'installer entre 1804 et 1809, dans le berceau d'origine de Marie-Victoire DUMONT.

Marie Victoire sera tisserande, fidèle en cela à une lignée dont nous découvrirons au cours des générations, le lien avec l'industrie textile bien implantée en Normandie.

Elle décèdera deux ans après son mari, le 30 janvier 1871, au Catelier, âgée de soixante-huit ans, déclaration faite par François Justin VENDIC, quarante-et-un ans, journalier, demeurant à Cropus. On peut supposer, s'il est le premier déclarant-se revendiquant encore « gendre » dans cet acte alors qu'il avait perdu son épouse en 1861- qu'il était resté lié avec la grand-mère maternelle de ses enfants, bien qu'il fût alors remarié. L'autre déclarant est Sénateur DELAPORTE, vingt-neuf ans, instituteur, demeurant dans la commune. (AD76 4E 10608 p14 1870-1871 Le Catelier).

4. Les enfants du couple

Frédéric et Victoire ont eu quatre enfants :

- une fille Victoire Joséphine (Sosa 1), qui vient au monde le 28 janvier 1838, soit deux mois après le mariage de ses parents,
-et trois garçons, qui vont mourir à la naissance ou en bas âge.

Afin de laisser toute la place à notre Sosa 1 et à son histoire, nous avons jugé opportun d'évoquer dès ce chapitre la destinée de ces trois enfants :

-Frédéric CADOT, naît le 15 avril 1839 au Catelier (AD 76 4E 04703-1832-1839 p90) et meurt le 21 mai 1840, deux événements déclarés par le père et son ami l'instituteur. (AD76 4E 04703 1840-1844-Le Catelier p5). Il a été baptisé le jour de sa naissance, avec pour parrain Pierre HÉBERT (ce grand-oncle, en l'absence du grand-père paternel, décédé, remplit sans doute cette fonction), sa marraine est Véronique LECONTE, qui ne sait pas signer. Il s'agit vraisemblablement de la grand-mère paternelle (Marie Anne Véronique, mais dont le prénom d'usage était sans doute le troisième), qui mourra un mois plus tard. (1J 167/1 n°9). L'acte d'inhumation n'a pas été trouvé dans les registres de catholicité du Catelier en 1840.

-un garçon mort-né le 5 mars 1843 (AD76 4E 04703 1840-1844-Le Catelier p43)

-Frédéric Donat CADOT, né le 22 septembre 1846 (AD76 4E 04703 1845-1849-Le Catelier p16) et qui décède à treize jours, le 5 octobre de la même année (AD76 4E 04703 1845-1849-Le Catelier p17). Il fut baptisé le 6 octobre 1846 avec pour parrain Donat PLANQUE et pour marraine Victoire Joséphine CADOT, sa sœur, qui a huit ans et ne sait pas encore signer (1J 167/1 n°21 et n° 22).

Le premier garçon meurt à treize mois, le second est mort-né (et n'a donc pas reçu de prénom), quant au troisième nourrisson, lui non plus ne survivra pas, ce qui porte le taux de mortalité dans cette descendance à 75%, bien au-delà de la moyenne de l'époque, où 20% des enfants n'atteignaient pas l'âge adulte, au début du XIX^e siècle, taux qui baissait jusqu'à 14% à la fin de la première moitié du siècle, pour remonter progressivement jusqu'à près de 23% en 1871, comme nous l'indiquent France Meslé et Jacques Vallin, dans leur article sur la mortalité au XIX^{ème} siècle.

5. Lieux d'habitation

Le couple n'a pas fait de contrat de mariage et l'on ne sait où vivent les nouveaux mariés lorsqu'ils s'installent à Muchedent où va naître leur premier enfant, ni à Saint-Honoré où naîtra le second et enfin, dans leur propre logis ou bien chez la mère de Marie Victoire, quand ils arrivent au Catelier.

Rien ne permet de le savoir avant le premier recensement où l'on peut rencontrer le couple, en 1841, quatre ans après leur mariage (AD76 6MI 21 *Le Catelier*).

Frédéric est le chef du 16^{ème} ménage recensé dans le village, il vit avec sa femme Victoire et leur fille dénommée ici Victoire également, alors qu'on la trouvera ailleurs sous son second prénom, Joséphine, que nous utiliserons pour éviter la confusion avec sa mère et sa grand-mère.

Dans la maison voisine, le 15^{ème} ménage est celui de Victoire DUMONT veuve DUVAL, la mère de Victoire DUVAL, notre sosa 3, avec ses filles Caroline et Rose.

Le 14^{ème} ménage est une femme seule, Marie DUMONT veuve LANGLOIS. Il s'agit certainement de Marie-Catherine DUMONT, sœur aînée de Victoire DUMONT, née le 28 août 1767 au Catelier, qui a épousé Jean-Louis LANGLOIS le 7 brumaire an III dans cette commune, et qui y décèdera le 21 avril 1854 (AD76, 4E 04704-1854-1857 *Le Catelier p4*).

Enfin, on trouve encore une sœur de Victoire DUMONT, Rose DUMONT (en fait Marguerite Rose, née le 19 janvier 1770), et son mari Pierre HÉBERT qu'elle a épousé le 4 août 1808 au Catelier, et qui constituent le 17^{ème} ménage. Ce même Pierre HÉBERT qui fut témoin du mariage de sa nièce par alliance le 21 novembre 1837. Ce qui s'appelle vivre en famille..

En 1846, Victoire DUVAL femme CADOT est "chef de ménage", le mari est "domestique hors la commune".

Le couple vit avec leur fille Joséphine, 8 ans, Cette fois, ce ménage est le 17^{ème} recensé et dans la maison voisine, le 15^{ème} est constitué par Victoire DUMONT veuve DUVAL, 63 ans, et seulement sa fille Caroline, de 30 ans, sans profession. Rose a donc quitté le foyer.

En 1856, Victoire DUVAL femme CADOT est toujours "chef de ménage", et le mari toujours "domestique hors la commune", tandis que Joséphine, qui a maintenant 18 ans, est devenue couturière. C'est l'année du décès de la grand-mère, Victoire DUMONT veuve DUVAL, mais on ne trouve plus de trace de Caroline. La lecture de la succession de la décédée nous permettra de comprendre pourquoi.

En 1866 le couple habite toujours Le Castelier, constituant le 14^{ème} ménage recensé. Frédéric CADOT est chef de ménage et Victoire DUVAL, dite "s'occupant du ménage". Ils ont alors 65 et 61 ans.

A noter : la collection des recensements au Catelier n'inclut pas les années 1851 et 1861.

6. Situation financière du couple

Nous allons d'abord dévoiler la méthodologie utilisée pour effectuer des recherches dans les registres notariés..

Comment savoir, au XIX^{ème} siècle, chez quel notaire et à quelle date, l'on peut trouver un acte?

Il faut pour cela utiliser les archives de l'Enregistrement. Organisé en bureaux, créés en 1791 et prenant la suite de ceux du contrôle des actes, il permet à l'État de recouvrer un impôt sur les mutations de propriétés et sur les actes. Assurant leur existence et constatant la date de ceux-ci, à travers des registres communicables au-delà d'un délai de cinquante ans, il est un outil précieux et incontournable dans la recherche de documents notariés.

Pour autant que les registres existent ! A raison d'au moins un bureau par canton, cette organisation offre un maillage serré sur le terrain. Mais quand les guerres passent par-là, les destructions qu'elles opèrent compliquent la tâche du généalogiste. Ce sera le cas dans notre étude, car la famille du mari étant originaire du canton de Neuchâtel-en-Bray, commune détruite à 80% en 1940, nous devons nous passer de cette source et contourner le problème, grâce aux hypothèques.

Ayant pour mission de classer et conserver tous les actes soumis aux formalités de publicité foncière (afin de vérifier si d'autres hypothèques pèsent sur un bien), elles comportent de nombreux registres. Tout d'abord les registres indicateurs, dirigeant vers les tables alphabétiques, dans lesquelles on trouve les références des registres de formalités, eux-mêmes conduisant aux registres d'inscription, sur les pages de droite, et sur les pages de

gauche, à ceux de transcription, ou d'autres moins utilisés dans nos recherches, comme les saisies et arrêts, lesquels pourtant nous réserveront une surprise de taille au cours de notre prospection.

a. Le premier acte notarié que nous ayons pu trouver concernant ce couple est l'acquisition d'une *masure* au Catelier, les 27 et 29 mai 1844, auprès de Maître Armand Désiré LANGLOIS, de Torcy le Grand (AD76 2E 96/34). Cette information résulte de la consultation de l'enregistrement du canton de Longueville, (AD76 3Q/30/141 n°278) où nous avons cherché la succession de Marie Victoire DUMONT, veuve DUVAL, mère de Marie Victoire DUVAL, décédée le 25 mai 1856.

Voici la description du bien et des conditions d'acquisition et réserves : « une mesure avec les petits jardins et les pépinières qui en dépendent, contenant quarante ares environ, sise sur la commune du Catelier, plantée d'arbres fruitiers et édiflée de deux corps de bâtiments à usage d'habitation, et de deux petits poulaillers, le tout couvert en paille, tenant la dite mesure d'un côté à la Veuve LANGLOIS, de l'autre côté à la rue, d'un bout au sieur MAROMME et à la Dame HÉBERT, d'autre bout au sieur DESHAYES.

Arrêtons-nous un instant, et observons l'endroit dans la tiédeur de cet après-midi de mai : « la cour de la ferme, enfermée par les arbres, semblait dormir. L'herbe haute, où des pissenlits jaunes éclataient comme des lumières, était d'un vert puissant, d'un vert tout neuf de printemps. L'ombre des pommiers se ramassait en rond à leurs pieds ; et les toits de chaume des bâtiments, au sommet desquels poussaient des iris aux feuilles pareilles à des sabres, fumaient un peu comme si l'humidité des écuries et des granges se fût envolée à travers la paille ».

Nul autre ne pouvait mieux que Guy de Maupassant, dans « Histoire d'une fille de ferme », nous restituer l'atmosphère de ce qu'a pu être cette mesure, certes plus petite que celle où travaillait la jeune servante, sans grange ni écurie. Cela nous permet de la sortir du carcan technique de la description notariée. Poursuivons donc la lecture de l'acte :

« la Veuve DUVAL, venderesse, se réserve d'habiter avec Caroline DUVAL, sa fille, et non avec aucun autre de ses enfants, le corps de bâtiment qu'elle occupe en ce moment sur la mesure, sans être obligée de payer aux vendeurs (sic), [on aura compris qu'il s'agit des acheteurs] aucune indemnité. Elle se réserve également le droit d'occuper un poulailler et de mettre ses futailles dans le bâtiment à usage de four ainsi que d'y cuire son pain. De plus elle se réserve encore les fruits de deux pommiers à couteau l'un de fleur de mai l'autre de bailleul, et d'un prunier, ainsi que les produits de la moitié de deux jardins qu'elle cultive à ses frais comme bon lui semblera et ceux de la petite pépinière qui se trouve dans la dite mesure.

Néanmoins les acquéreurs pourront lever des arbres dans cette pépinière pour les planter dans la mesure présentement vendue.

Le tout jusqu'au jour de son décès, époque à laquelle toutes ces charges s'éteindront en faveur des acquéreurs. »

L'acte nous renseigne sur l'origine de propriété : « l'immeuble présentement vendu appartient à la Veuve DUVAL, pour deux tiers en qualité d'héritière pour partie du sieur Guillaume DUMONT son père décédé en mil huit cent sept et pour un tiers de Marie Anne DUMONT, sa sœur, décédée sans postérité il y a sept ans environ et encore comme composant les lots qui lui sont échus par les partages des immeubles dépendant de ces successions faites au notariat de Longueville peu de temps après les décès dont on vient de parler, le tout ainsi que la Veuve DUVAL le déclare. Le notaire soussigné n'a pas établi autrement la propriété faute de renseignements mais les acquéreurs ont déclaré s'en contenter. »

Hélas pour nous, cette imprécision va compliquer nos recherches..

« Les acquéreurs auront la propriété du bien présentement vendu à partir du jour où ils en auront la jouissance à savoir les objets réservés par la venderesse à partir du jour de son décès et du surplus à partir de Saint-Michel prochain...les acquéreurs s'obligent solidairement entre eux, d'exécuter et d'accomplir

- de prendre l'immeuble dans l'état où il se trouve.
- de souffrir les servitudes passives auxquelles il peut être assujetti
- d'acquitter les contributions du dit immeuble, même celles du bâtiment occupé par la Veuve DUVAL, à compter du jour de Saint-Michel prochain
- d'entretenir ces mêmes bâtiments de toute espèce de réparation de manière qu'il n'en incombe aucune à la charge de la venderesse
- et de payer les frais et honoraires des présents, à l'égard des frais de la quittance ils resteront à la charge de la dite Veuve DUVAL. »

Le prix fixé est de « deux mille deux cent francs en principal », dont « treize cent francs le vingt-cinq décembre prochain avec les intérêts à cinq pour cent par année à partir du jour de l'entrée en jouissance lesquels seront payables en même temps que le principal [et] neuf cent francs au décès de la venderesse...jusqu'au décès tous les trois mois quatre-vingt francs pour tout intérêt de la dite somme. Quant au capital s'il est encore dû à l'époque du décès de la dite venderesse, il ne produira pas d'intérêts pendant l'année accordée aux acquéreurs pour s'en acquitter.

La dite veuve DUVAL se réserve la faculté d'exiger des acquéreurs le paiement de la dite somme de neuf cent francs par fractions qui ne pourront être moindres de cinquante francs ni excéder cent francs, le tout malgré le délai accordé aux dits acquéreurs et à la charge de les avertir quinze jours à l'avance, ce délai étant stipulé en faveur de la dame DUVAL seule.

Il est bien entendu que les intérêts de la dite somme diminueront en fonction des paiements effectués sur le principal ».

Nous apprenons en outre que « la venderesse n'a pas contracté d'autre mariage et qu'elle a été tutrice d'un enfant issu de son mariage » [il s'agit certainement de Rose Catherine, qui avait seize ans à la mort de son père].

Elle signe l'acte avec les témoins, Pierre Laurent, toilier et Frédéric Roussel, épicier, qui demeurent à Torcy le Grand, mais pas les acquéreurs, comme nous l'avons appris dans leur acte de mariage.

L'année suivante nous découvrons la quittance de cet achat à la date du vingt-huit avril 1845.

Les protagonistes reviennent dans la même étude, la venderesse est accompagnée de Nicolas DUVAL, dont le lien de parenté avec elle n'est pas précisé (*AD76 2E 96/36*). Celle-ci reconnaît avoir reçu en espèces la somme de mil deux cent trente-deux francs cinquante centimes composée de la somme exigible.. et des intérêts du capital couru du jour de Saint-Michel dernier jusqu'au vingt- neuf mars dernier ».

Nous apprenons à la fin de cet acte que la somme reçue va permettre à la veuve DUVAL d'éteindre la cause d'une inscription aux hypothèques d'un capital de mil cinq cent francs [emprunté] au sieur Estienne HAVEL du Catelier. Nous reviendrons sur ce point dans le chapitre consacré à ce sosa 7.

Cet achat nous permet de découvrir à la fois l'habitat de cette famille et des particularités relationnelles. Malgré l'aspect poétique de la jolie appellation des pommes « fleurs de mai », nous ne saurions oublier la rudesse de l'existence d'alors, et les stratégies que les individus devaient mettre en place pour survivre. Ainsi de cette veuve qui manifestement par cette vente assortie de conditions spécifiques tente à la fois de rembourser ses dettes et d'assurer ses vieux jours, tout en maintenant une protection vis-à-vis de sa fille Caroline, ce dont nous reparlerons. Par ailleurs, on peut supposer que l'autre « bâtiment à usage d'habitation » est occupé par les acheteurs, avec tout ce qu'une telle proximité, dans une nécessité de partage des lieux, implique d'échange de services et de tensions..

Lors de la succession de la venderesse, nous apprendrons que celle-ci a réclamé, comme le prévoyait une clause de la vente, par quatre fois à ses acheteurs, des fractions du capital restant dû, d'un montant de cinquante francs, aux dates des 28 juin 1847, 8 janvier 1854, 25 décembre 1854 et 28 novembre 1855, soit un total de deux cent francs, ce qui fait que le restant dû pour sa succession est de 700 francs plus dix francs trente-cinq centimes d'intérêts.

Avant de poursuivre nos recherches, nous allons repérer où se trouve cette fameuse mesure, grâce aux matrices cadastrales (AD76 3P2/1015), où nous trouvons une page consacrée à « la veuve de Jean Nicolas DUVAL, puis suivent les noms de Jean Charles Frédéric CADOT, sa veuve, les enfants VENDIQUE, Henri Alexandre et François indivis, puis celui-ci seul, Olive BEZIRARD et enfin Alphonse VENDIC. En regard, des adresses et des années, qui nous renseignent sur la succession des héritiers puis acquéreurs de la ferme de l'ancêtre, Guillaume DUMONT, et qui seront autant de repères dans nos recherches. Les parcelles concernées sont dans la section B aux numéros 61, 66, 67 et 68. Il s'agit d'une grande surface au cœur du village, non loin de l'église, et l'on peut voir sur le cadastre (AD76 3P3-759-Section B-Catellier(Le) que la maison est à cheval sur deux parcelles, ce qui résulte certainement d'un découpage en raison d'un héritage, sans doute celui de Guillaume DUMONT, dont nous savons que Victoire sa fille, a hérité d'une partie des biens, dont au moins cette fameuse mesure (*le point de repère est la lettre B située sous la maison*).



Les autres documents que nous allons exploiter résultent de l'inventaire après décès de Frédéric CADOT, effectué par le même notaire, le 16 avril 1869 (AD76 2 E96/90), plus complet que le contenu de l'enregistrement, que nous avons aussi consulté. Nous les détaillons, dans un souci de compréhension et de cohérence, par ordre chronologique.

b. Le sept février 1847, Frédéric CADOT devient créancier d'une somme de quatre cent francs, que lui empruntent Pierre Désiré GAMARD et son épouse Marie Désirée GAILLARD, toujours en l'étude de Maître LANGLOIS. Il s'agit d'une obligation pour les débiteurs à régler dans un délai de deux ans, et dont « les intérêts de cinq pour cents seront payables.. tous les ans..le sept février, en l'étude du notaire. » Le paiement ne pouvant se faire « qu'en espèces métalliques d'or et d'argent ayant cours de monnaie en France, aux titres et valeurs actuelles et non autrement ». Les débiteurs hypothèquent pour ce faire une mesure qu'ils détiennent à Saint-Honoré, « de cinquante-quatre ares, plantée d'arbres fruitiers et édiflée de deux maisons d'habitation et autres bâtiment. » (AD76 2E 96/40)

c. En 1866, Frédéric CADOT va faire l'acquisition d'une mesure située à Cropus, lors d'une adjudication dans une affaire qui a fait grand bruit. La veuve du sieur Pierre François DUBUC - cultivateur, demeurant à Pelletot sur la commune du Catellier et décédé le 30 avril 1866- et la sœur de ce dernier, sont en désaccord à propos de l'héritage du défunt. Il faudra un jugement pour régler le litige entre les deux veuves, Marie Adèle DUBUC veuve LEHOUX et Virginie Alexandrine OSMONT veuve DUBUC.

La sœur est l'unique héritière de son frère, mais la veuve est donataire des biens meubles et usufruitière des biens immeubles. Et ne veut point payer d'avance les dettes et charges afférant à cette succession, que sa belle-sœur évalue à la coquette somme de douze mille francs. Force est donc à celle-ci de recourir à la justice, qui tranche le 24 juillet 1866.

Le tribunal civil de première instance de Dieppe reproduit in extenso dans le jugement rendu, les conclusions de la demanderesse, à savoir la vente des biens en quatre articles, par adjudication, selon les mises à prix proposées par elle, et commet Maître COUPPEY, notaire à Longueville, « pour procéder à la dite vente, dresser les comptes de bénéfice d'inventaire et établir la contribution des dettes entre les meubles et les immeubles, etc. »

Nous n'entrerons pas plus avant dans le descriptif des divers articles et de l'adjudication pour les trois qui ne concernent pas ce mémoire, mais seulement pour le troisième, qui intéresse notre sosa 2. Il s'agit d'une mesure sise à Cropus plantée d'arbres fruitiers et de hautes-futaies, d'une superficie de vingt ares quarante centiares.

Les nouvelles vont vite dans les villages, et point n'est besoin à Frédéric de voir l'affiche apposée dans le sien, comme elle le sera à Cropus, Auffay, Bellencombre, Longueville et Dieppe, ou de lire l'annonce légale dans la Vigie de Dieppe, lui qui est analphabète.

Le mardi 30 octobre 1866, à midi, jour de l'adjudication, alors que son travail de domestique le retient, Frédéric CADOT se fait représenter par Frédéric OSMONT, « mandataire verbal ». On apprend que pour l'article troisième, il s'agit d'une mesure « occupée partie par le sieur COLANGE moyennant soixante-dix francs par an sans charge d'impôts et pour l'autre partie par le sieur Évode CARPENTIER dit BRETTEVILLE, moyennant cinquante francs par an sans charges d'impôt. L'adjudicataire aura droit aux fermages des sieurs COLANGE et CARPENTIER à partir du vingt-neuf septembre dernier».

La mise à prix est de six cent francs, et au premier feu, Marie Victoire CADOT, qui est présente, en offre six cent vingt-cinq. « Pendant la durée de plusieurs feux, l'enchère a été portée à huit cent cinquante francs » par le mandataire. Deux autres feux allumés plus tard, sans nouvelle enchère, Frédéric CADOT est déclaré adjudicataire.

Il se présentera en l'étude du notaire le quatre novembre suivant pour ratifier l'acquisition faite en son nom par le sieur OSMONT. (AD76 2 E 76/128)

Le registre des matrices cadastrales de Cropus (AD76 3P2/1287) nous révèle que le bien se situe sur les lots 276 et 277 de la section A. C'est une petite parcelle triangulaire, au centre de la commune, que nous pouvons distinguer sur ce cadastre (AD76 3P3-964-Plan géométrique parcellaire-1813-Cropus) :



d. Frédéric CADOT récidive deux ans plus tard, en étant adjudicataire d'une petite mesure aux Cent Acres, le 8 décembre 1867. C'est encore Maître COUPPEY de Longueville qui est chargé de l'affaire (AD76 2E 76/130).

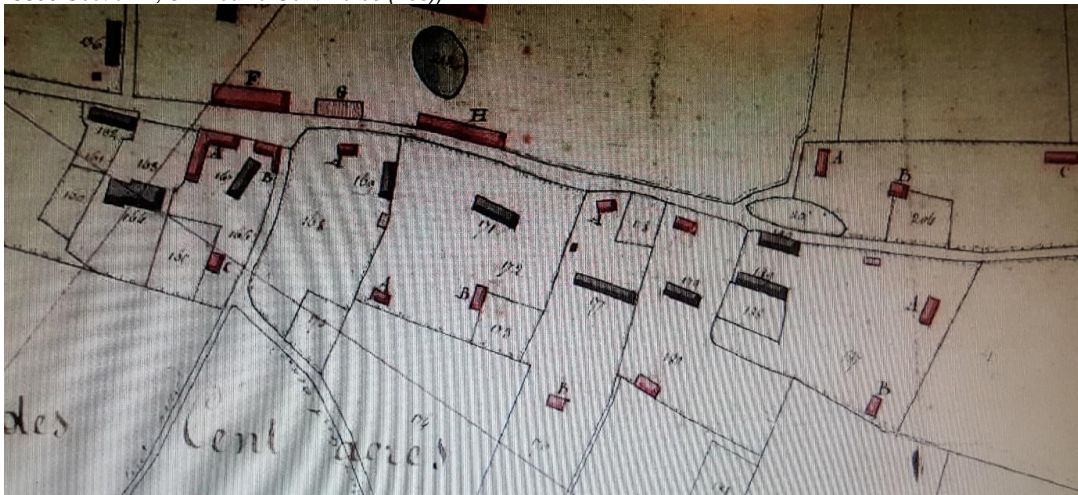
Il s'agit cette fois de la succession d'une certaine Marie Magdeleine Aimée MAROMME, décédée le 25 août 1867, à l'âge de soixante-quatorze ans, célibataire, et héritière de nombreux biens de sa lignée paternelle, à la fois de son chef et de la succession de ses frère et sœur, tous deux décédés avant elle, célibataires aussi, à la suite d'une série d'autres successions, d'un oncle curé de la Chaussée et de leur père lui-même héritier de ses propres parents. Le total des adjudications d'immeubles atteignit près de quarante mille francs, sans compter les rentes, meubles et objets divers. Ainsi fut dispersée une fortune locale.

Le notaire a établi deux arbres généalogiques fort complets et d'une écriture assez petite pour faire tenir sur une page de registre, l'un de la lignée paternelle où figurent onze cousins issus de germains, et sur une autre page, l'autre de la lignée maternelle où il en figure douze.

Tout ce monde sera présent ou représenté lors des enchères, et l'on imagine volontiers la foule qui se serra ce jour-là dans l'étude, notaire, clerks, héritiers, mandataires et accompagnateurs, ainsi que les enchérisseurs qui visaient les six articles consistant en fermes et terres de tailles diverses.

Le troisième article consistait en une petite mesure plantée et bâtie, occupée par le sieur BOOS, de vingt-quatre ares vingt-six centiares. « Le premier feu allumé, Monsieur Frédéric CADOT, domestique, demeurant au Catelier, à ce présent a offert mille francs de cet immeuble. Pendant la durée de plusieurs feux, l'enchère a été portée en dernier lieu à mille six cent soixante-quinze francs, par le dit sieur CADOT. Deux autres feux successivement allumés s'étant éteints sans nouvelle enchère, Monsieur CADOT susnommé a été du consentement de tous les vendeurs déclaré adjudicataire de la petite mesure sise aux Cent Acres ». Acquisition qui sera ratifiée le 17 décembre suivant.

Sur la matrice cadastrale (AD76 3P2/1061) on constate qu'il s'agit des parcelles 187 à 189, avec un bâtiment A ainsi qu'un four B, dans la section A du plan, que nous trouvons au 3^{ème} feuillet (3P8800 Section A, 3^{ème} feuille-Cent-Acres (Les))



e. Enfin, en 1869, le 28 février, Frédéric CADOT devient créancier de Joseph Emmanuel MAROLLES, charron, de Sainte Foy, qui souscrit auprès de lui une obligation de six cent francs, avec un délai de remboursement de cinq ans, et produisant des intérêts de cinq pour cent par an. Le débiteur pour cela hypothèque « un herbage situé à Sainte Foy, planté d'arbres fruitiers et édifié d'une maison d'habitation construite en briques surmontée en ardoises, contenant vingt ares quarante-huit centiares »

Où l'on voit que l'habitat évolue et que l'on passe de la classique longère normande au toit de chaume à la maison de briques coiffée d'ardoises. (AD76 2E 96/90)

f. Succession de Jean Charles Frédéric CADOT

Elle se partage entre les deux petits-fils et leur grand-mère, Marie Victoire DUVAL veuve CADOT, comme nous l'indique le dossier de l'enregistrement (AD76 3Q 30/148 n°60):

« CADOT Jean Charles Frédéric...ayant pour seuls héritiers ses petits-enfants Henry Alexandre et François Faustin VENDIQUE, tous deux mineurs sous la tutelle de leur père ».

Il est précisé que leur grand-mère est « donataire, en vertu d'un acte reçu par M^e LANGLOIS notaire le dix-neuf juillet 1857, enregistré, d'un quart en toute jouissance et d'un quart en usufruit de tous les biens meubles et immeubles composant la succession de son défunt mari.

C'est un dimanche que Frédéric et Victoire se sont rendus à Torcy-le-Grand, chez le notaire, pour faire cette donation de l'un à l'autre

(AD76 2E 96/60)

A défaut de contrat de mariage les époux CADOT DUVAL étaient soumis au régime de la communauté légale, et par suite les successions qu'ils ont recueillies pendant leur mariage étant purement mobilières, sont tombées dans la communauté, ils n'ont donc pas de reprises à exercer de ce chef. »

Le registre nous apprend que l'inventaire après décès a été effectué par Maître LANGLOIS les seize avril et seize août 1869, et comprend « le mobilier prisé à 307 francs, des loyers courus par quatre locataires pour 107,15 francs, deux créances de 400 et 600 francs sur deux personnes, et une de 150 francs sur les époux Vendique, ce qui, avec les intérêts, fait un total de 1696,12 francs, dont la moitié pour la succession.

Les biens immeubles sont composés d'herbages selon la répartition suivante :

-« herbage édifié de deux maisons d'habitation situé au Catelier contenant quarante ares, acquis suivant actes notariés des 27 et 29 mai 1844. L'herbage et l'une des maisons non louée et déclarée d'un revenu annuel brut de 150 francs. L'autre maison louée verbalement à la veuve DESHAIES, moyennant cinquante francs par an, sans impôts.

-un herbage de vingt-quatre ares vingt centiares, planté d'arbres fruitiers, édifié de maison d'habitation et bâtiments, acquis par acte devant Maitre Couppey notaire le huit décembre 1868, occupé par BOOS, et situé aux Cent Acres, d'un revenu annuel de quatre-vingt-dix francs

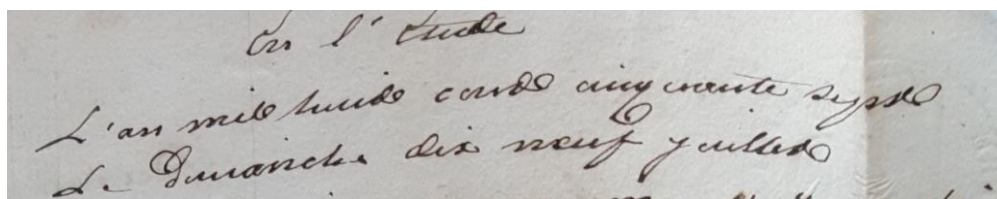
-impôt sur non justifiés évalués à un quart

-total du revenu trois cent deux francs cinquante centimes

Capital six mille deux cent cinquante francs

Moitié à la succession trois mille cent vingt-cinq francs »

Le « reçu sur mobilier » s'établit comme suit sur les parts respectives de la veuve et des



enfants, à savoir :

-pour le mobilier, 318,02 francs pour la première et

636,05 francs pour les seconds,

-pour les immeubles, 1171,87 francs pour la première, et 2343,75 francs pour les seconds.

« Le mandataire de VENDIQUE a seul signé, la veuve CADOT a déclaré ne savoir ».

Nous voyons qu'il y a une erreur de date concernant l'adjudication de la mesure des Cent Acres, et que celle de Cropus n'y figure pas. Mais nous la trouverons dans l'inventaire lui-même, ce qui nous a permis d'en faire la description plus haut. Celui-ci se déroule bien le seize avril 1869, complété le seize août par l'examen du reste des papiers, et chaque fois, en présence de Victoire veuve CADOT, de François Justin VENDIQUE son gendre, cultivateur demeurant à Cropus, en son nom personnel et comme tuteur de ses fils, François Faustin et Henri Alexandre, et de Prosper DUVAL, journalier, demeurant à Longueville, agissant au nom et comme subrogé tuteur des mineurs VENDIQUE. Nous y reviendrons dans le paragraphe qui lui consacré.

Après l'énumération des différents documents conservés par les époux CADOT, Victoire déclare « que son mari possédait indivisément avec le sieur CADOT son frère, un petit herbage situé à Fresles et qu'il a vendu cette moitié au dit CADOT son frère moyennant un prix qu'elle pense être de huit cent francs mais qu'elle ne peut indiquer la date du contrat ni le notaire qui l'a reçu.

[Elle déclare en outre] qu'elle a recueilli la succession de Monsieur Auguste LAVIGNE son cousin, et qu'elle a touché pour sa part héréditaire trois cent quatre-vingt-onze francs, ainsi que le constate une quittance passée devant Maître COUPPEY il y a deux ans environ (nous en pourrions trouver malheureusement l'acte notarié correspondant, faute de plus amples renseignements).

Elle rappelle aussi la donation faite par le couple à leur fille, lors du contrat de mariage avec le sieur VENDIQUE, du vingt-trois novembre mil huit cent cinquante-huit, passé devant le notaire soussigné, « d'une somme de cinq cent francs imputable en entier dans la succession du premier mourant » et le notaire complète par une dette

du couple VENDIQUE de cent cinquante francs envers le couple CADOT, constatée dans l'inventaire après le décès de Joséphine, le vingt-sept décembre mil huit cent soixante-et-un.

Plus anecdotique mais si riche de renseignements sur la vie quotidienne des habitants de cette mesure, est le contenu de la prisée. Meubles et vêtements, objets, vaisselle et outils, atteindront au total la modeste somme de trois cent soixante-dix-sept francs. Vieux objets, vêtements usés, meubles simples en bois blanc, tout indique l'économie qui fut sans doute la clé de la réussite financière de ce couple, ou comment un charretier et une tisserande analphabètes, qui ne firent pas de contrat de mariage, se retrouvaient en fin de vie créanciers et propriétaires de trois mesures.

Nul doute que le fait de n'avoir qu'une bouche à nourrir dans une progéniture décimée aida à amasser des réserves, tandis que quelques héritages complétaient les avoirs. Il est non moins certain que, si Frédéric ne savait pas lire, il savait compter !

Dans le bric-à-brac de la cuisine, on trouve les inévitables objets nécessaires à la cuisson et l'alimentation du feu dans la cheminée, les ustensiles de cuisine, et quelques modestes meubles, comme une vieille table, des chaises, un buffet à quatre portes fermant à clé, et de la vaisselle disparate. Entre assiettes et plats en faïence, fourchettes en fer et tasses à café, verres à cidre et pot à confiture, se sont glissées deux chemises, et un chapeau haut de forme en soie. Dans la chambre derrière la cheminée, deux vieux parapluies en coton, et dans une vieille armoire en bois blanc, mélangés avec les vêtements de sa femme, les douze chemises en toile de Frédéric, une casquette, un pantalon et un gilet en coton, un tricot, un autre pantalon et une cravate en laine, une redingote en drap noir et une blouse en toile bleue.

C'est qu'on ne badine pas en ce temps-là avec ses vêtements de mariage, qu'on conservera sa vie durant. Ainsi Frédéric était-il bien un homme à la mode de son temps, conforme au personnage de vieux normand qu'on peut voir dans le tableau du peintre Georges Jules Ernest Binet, daté de 1891 et conservé au Musée de Martainville..



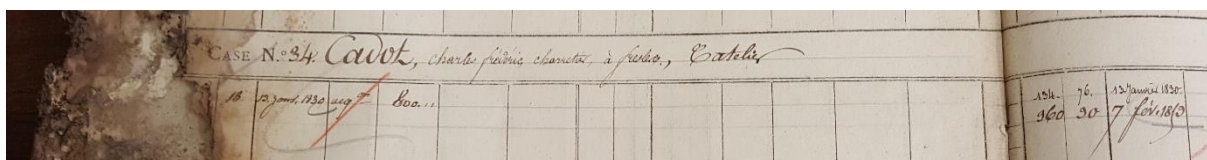
Nous avons appris dans cet inventaire que Frédéric avait revendu un herbage à un frère, lequel n'était pas nommé. Comme nous l'avons déjà signalé, les archives de Neufchâtel ayant disparu en 1940, nous ne pouvions trouver de référence d'acte notarié par l'enregistrement, mais restait le recours aux hypothèques.

Nous sommes donc passés successivement par le registre indicateur 4Q3/1/1 où nous avons trouvé une ligne au nom de CADOT (sans prénom) avec indication de volume 8 et case 15, trouvés sous la référence 4Q3/2/9 (table alphabétique) où nous lisons des éléments concernant « Charles Frédéric, Jean Charles, Michel Prosper et encore Jean Charles. En

regard sont inscrits des numéros de volumes et d'articles, qui nous conduiront vers des relevés de formalités.

En ce qui concerne Charles Frédéric, la référence 92/34 nous amène au registre 4Q3/3/92, où figurent deux lignes d'inscription, dont l'une ne débouchera pas sur un registre, car certains ont disparu. Mais la première nous indique un volume 134 et un article 76, qui nous mènera au registre 4Q3/6/134, en référence à un acte du 13 janvier 1830.

La chance nous sourit, car sur la ligne de transcription la même date est indiquée, mais le registre ne pourra être trouvé, car malheureusement le numéro de volume a disparu, grignoté par des champignons (bien sûr neutralisés, mais dont les dégâts sont irréversibles) !



L'article 76 nous réserve une surprise. Il s'agit de l'acquisition faite par Frédéric CADOT, selon un acte passé auprès de Maître LEFEBVRE, notaire à Saint-Saëns, le 25 novembre 1829, d'une « portion de terrain en jardin, plantée d'arbre à fruits, contenant environ quatre ares soixante centiares, édifiée d'une maison distribuée en cuisine, chambre, avec hangar », située en haut de la commune de Fresles, et achetée six cent francs à Jean Charles Victor LEFEBVRE, ayant demeuré à Fresles et domicilié à Bradiancourt. On y apprend qu'à cette époque, Frédéric CADOT, charretier, demeurait chez le sieur MAINDORGE, conducteur, à Fresles. Voici donc la maison dont parlait Victoire lors de l'inventaire.

L'inscription est prise contre lui.. « pour sûreté et obtenir le paiement de la somme de six cent francs restant due sur le prix principal payable en l'étude du notaire rédacteur, sans intérêts dans les trois mois du jour de la dite vente, et d'acquitter aux lieu et place du vendeur une rente de un franc et cinquante centimes aux personnes qui justifieront du droit de la percevoir, capital non exigible d'icelle évalué à trente francs » . Dans la matrice de Fresles, il existe une case au nom de LEFEBVRE Jean Charles, suivie des noms de Frédéric puis Prosper CADOT, avec une mutation en 1844 et 1856 pour les parcelles 194 et 195 section B.

La section B est manquante dans le cadastre napoléonien, et les numéros figurant dans l'atlas de Fresles ne correspondent visiblement pas aux surfaces correspondantes aux parcelles « napoléoniennes ». Cependant, nous pouvons déduire de cette matrice que c'est à Prosper que Frédéric a vendu cette fameuse maison située à Fresles. Malgré nos recherches dans les registres de l'étude Saint-Saëns, là où nous avons trouvé nombre de documents concernant la branche « CADOT », nous n'avons pu ni en 1844, ni en 1856, trouver d'acte notarié qui permettrait de le vérifier.

D'autre part, en ce qui concerne Frédéric et ses frères, dans les registres de formalités 4Q3/3/105 et 4Q3/3/121, nous trouvons une référence identique de volume et d'article d'inscription « 360/30 » avec la date du 7 février 1853. Ce qui nous amène au registre des inscriptions 4Q3/6/360, où nous apprenons que les dits frères héritent d'une dette faisant partie de la succession de leur mère. Nous y reviendrons dans la succession de cette dernière.

7. Succession de Marie Victoire DUVAL

a. Le testament

Samedi 7 janvier 1871, onze heures du matin. Victoire sent ses forces décliner, et fait mander en urgence Maître Amand Désiré LANGLOIS, le notaire,. Il s'approche près du lit où elle repose, dans la chambre au rez-de chaussée de sa mesure au Catelier, et sous sa dictée, rédige ses dernières volontés.

Selon la formule, « malade de corps mais saine d'esprit », Victoire entame la liste en commençant par « sa sœur Caroline, demeurant à Longueville », à laquelle elle lègue « trois jupons, dont deux en étoffe et un en coton », laissant « les droits de mutation de ce petit legs à la charge de la succession ». Puis elle pense à ses obsèques, auxquelles elle décide de

consacrer deux cent francs, pour une « inhumation de deuxième classe », les frais funéraires, et des messes pour elle ainsi qu'à la mémoire de son mari et de sa fille ; somme à prélever sur sa succession, et « charge Mademoiselle Marie CAUCHOIS d'en surveiller l'exécution d'iceux ». Et insiste sur ces « dispositions auxquelles elle tient essentiellement ».

Le testament relu en présence des témoins Jean Julien BLIN, cultivateur, Nicolas Hippolyte LEBARBIER, charron, Michel Sénateur HAVEL, cordonnier et Firmin RÉVÉREND, boulanger, Victoire DUVAL veuve CADOT persévère dans ses desiderata, les témoins signent et le notaire s'en retourne à son étude de Torcy-le-Grand. Il est midi. (AD76 2E 96/96)

Le Docteur PREVOST, médecin de Torcy-le-Grand, donnera ses soins à Victoire, comme l'atteste l'inventaire qui fait état de trente-six francs d'honoraires de visite. Monsieur TARDIF, pharmacien à Auffay, présentera une note d'un franc cinquante, tandis que la veuve DESHAIES et sa fille, garde-malades, se relayeront au chevet de la mourante, et se chargeront de l'ensevelissement, pour quarante-trois francs soixante centimes. Le testament de Maître LANGLOIS aura coûté « sept francs, plus les frais de voyage »..

b. Les dernières obligations

Le jeudi suivant, le notaire reçoit à son étude Désiré LABBÉ, cultivateur de Torcy-le-Petit, auquel Victoire vient de prêter six cent francs, par l'intermédiaire du distributeur des Postes de Torcy-le-Grand, Toussaint Pierre BABOULIN. C'est une somme remboursable dans un délai de dix ans, produisant des intérêts de cinq pour cent par an, payables au douze janvier chaque année, en l'étude du notaire. Et pour la sûreté du remboursement, Désiré LABBÉ hypothèque une mesure à Torcy-le-Petit, « plantée d'arbres fruitiers et édifiée d'une maison d'habitation ayant deux demeures et autres bâtiments, de vingt-six ares douze centiares ». La dite somme est destinée à rembourser un emprunt contracté en 1846, solidairement avec ses parents depuis décédés, auprès d'un certain Jean Baptiste Noël DANET des Grandes Ventes, et pour un même montant. (AD76 2E 96/96).

Le 24 janvier, le même Toussaint Pierre BABOULIN va effectuer une dernière opération au nom de Victoire. Il s'agit d'un transport de créance, concernant un certain Pierre Marc PICARD, rentier, demeurant à Auffay, suivant une obligation passée le 30 décembre 1846 devant Maître LANGLOIS, où Pierre François DUMONT tailleur d'habits et son épouse Geneviève LEMONNIER, demeurant à Sainte Foy, ont reconnu devoir à un certain LEBEL une somme de six cent francs, et par suite de remboursement partiel et de transport de créance, de décès et d'héritages, la somme de cinq cent francs a été transportée à Mr PICARD qui lui-même l'a cédée et transportée à Marie Victoire DUVAL, avec l'accord de Mr DUMONT devenu veuf, et de ses enfants. La somme est productrice d'intérêts comme la précédente et remboursable au bout de dix ans (AD76 2E 96/96).

Ce sera le dernier acte notarié-à distance- dans la vie de Victoire, qui décède le 30 janvier

c. L'inventaire

Lundi 6 février 1871, dix heures du matin. Maître LANGLOIS procède à « l'inventaire des meubles et effets mobiliers, titres, papiers et renseignements dépendant de la succession de Madame veuve CADOT », en présence de François Justin VENDIQUE agissant en son nom et celui de ses enfants mineurs, et de Jean Paul MAILLARD, rentier, de Torcy-le-Grand, mandataire de Victor Prosper DUVAL, subrogé tuteur des enfants VENDIQUE.

Le notaire signale que le mobilier se compose pour la majeure partie de celui dépendant de la succession de Jean Charles Frédéric DUVAL, décrit dans l'inventaire du 16 avril 1869.

La prisée est effectuée par Jean Émile Hyppolite LAURANT, greffier de la justice de paix de Longueville, en présence des témoins, Joseph Chrysostome FORTIN, tourneur en bois et Robert Léonard COIGNARD cordonnier, de Torcy-le-Grand.

Le tout sera estimé à deux cent cinquante-cinq francs et cinquante centimes. Cette première partie se termine à quatorze heures et la suite est reportée au lundi dix avril à huit heures.

Au jour et heure prévus, le notaire poursuit l'inventaire des papiers, en présence des mêmes personnes que deux mois plus tôt, papiers qui sont en partie ceux déjà analysés dans la succession de Frédéric CADOT, et François VENDIQUE précise que le jour de son testament, sa belle-mère a confié mil trois cent trente-deux francs au notaire, dont deux cent ont été remis à Mademoiselle CAUCHOIS pour les obsèques et messes, onze cent ont été placés et il reste trente-deux francs à la garde du notaire.

Celui-ci développe ensuite le contenu de trois pièces, l'une datant du 12 janvier, la grosse de l'obligation faite au sieur LABBÉ, une seconde du 24 janvier faite devant Maître LANGLOIS, contenant le transport au profit de Victoire CADOT, par Pierre Marie PICARD, rentier demeurant à Auffay, à exécuter contre la famille DUMONT. « Les débiteurs sont intervenus à ce transport, l'ont accepté, et le capital a été stipulé remboursable dans le délai de dix années à compter du 24 janvier dernier et son paiement productif d'intérêts au taux de cinq pour cent par an payables tous les ans ». La troisième pièce est la grosse des titres de Mr PICARD sur la famille DUMONT. S'ajoutent à ces pièces divers documents fiscaux sans passif et une quittance envers Maître COUPPEY notaire à Longueville, datant d'avril 1870, en lien avec la succession de Frédéric CADOT», de sept francs quinze centimes pour solde de tout compte établie le 7 avril 1870..

François VENDIQUE précise « qu'au jour de son décès la veuve CADOT ne possédait aucuns deniers comptants » et qu'il est dû à la succession les loyers et créances qui ont déjà été évoqués dans la succession de Frédéric CADOT ou les dernières concernant sa veuve (AD76 2E 96/96).

d. Les enchères auront lieu le dimanche 7 mai 1871, au domicile de la défunte, et en présence de son gendre. Maître LANGLOIS aura au préalable informé les personnes venues pour enchérir des conditions de l'adjudication. Le total atteindra deux cent quarante-deux francs et soixante-quinze centimes, soit quasiment le montant de la prisée du 6 février, pour un ensemble hétérogène de cinquante-sept lots ; certains adjudicataires se rendront acquéreurs de plusieurs pièces, venus des divers hameaux du Catelier ou du centre, et des communes voisines (AD76 2E 96/96).

Le notaire en a rendu compte à François VENDIQUE le 15 octobre 1872, ce qui sera enregistré le 21 octobre, au bureau de Longueville.

Nous allons voir dans les documents que nous pourrons consulter concernant la descendance, ce que seront devenus les biens figurant dans ces deux successions.

LA DESCENDANCE

Le couple a déjà été durement éprouvé par la perte de leurs trois fils en bas âge ou à la naissance, mais la suite de l'histoire, qui aurait pu être joyeuse quand leur fille, unique descendante, se marie, va en fait être marquée par une répétition dramatique.

1. Première génération

A. Victoire Joséphine CADOT (sosa 1)

Victoire Joséphine CADOT naît au Catelier le 28 janvier 1838, et les témoins sont Jean Baptiste JOLY, 42 ans, instituteur, et Jean FERET, 57 ans, menuisier, de la commune. Ils seront les témoins des naissances et décès de ses trois frères. (AD 76 4E 04703-1832-1839 p74/75). Elle est baptisée le 30 janvier suivant, son parrain est Félix CAUCHOIS et sa marraine Sophie ROULAND. Seul le parrain sait signer. (AD76 1J167/1 n°4)

Elle se marie le 23 novembre 1858 dans son village, âgée de 20 ans, avec François Justin VANDIC (dont l'orthographe au fil des ans et des actes deviendra VENDIQUE ou VENDIC), après publication des bans les 31 octobre et 7 novembre précédents. Les témoins sont Eugène VENDIC, 35 ans, cultivateur, cousin du futur, domicilié à La Crique, Isidore LAURENCE, 27 ans, cultivateur, ami du futur, le fidèle Jean-Baptiste JOLY, 63 ans, instituteur, et Arsène PLANQUAIS, 31 ans, menuisier, tous deux amis de la future, les trois derniers étant domiciliés au Catelier. (AD76, 4E 04703 1858 Le Catelier p9-12).

Les mariés et leurs témoins signent, ainsi que la mère de François VENDIC, mais ni son père ni les parents de Victoire Joséphine, qui signe de son second prénom.

Les époux se rendent ensuite à l'église pour la cérémonie religieuse où l'on va retrouver, au bas de l'acte, les mêmes signatures de témoins et mariés. (AD76 1J167/1 n°27 1858 Le Catelier).

Ce 23 novembre 1858 est un mardi, comme était un mardi le mariage des parents de Victoire Joséphine, quasiment le même jour (21 novembre). Et comme sa mère, vingt-et-un ans plus tôt, Victoire est enceinte..

Dans son livre « Ainsi vivaient nos ancêtres », Jean-Louis Beaucarnot nous informe que de tous les jours de la semaine, où « la fin de semaine est boudée au profit des trois premiers jours, le mardi est regardé comme de bon augure ».

Gabriel Audisio, quant à lui, nous révèle que de nombreuses périodes étaient interdites par l'Eglise, en particulier l'Avent et le Carême, et « c'est pourquoi novembre d'une part, janvier et février de l'autre, situés avant les périodes interdites, connaissaient une forte nuptialité ».

Jean-Louis Beaucarnot ajoute dans l'ouvrage cité plus haut, que c'est souvent au « premier mai, par le truchement de quelque branche de charme ou d'aubépine » que la jeune fille est élue.

C'est bien au joli mois de mai que Victoire et François ont batifolé, mais c'est sans doute depuis des années que la mère et la fille ont constitué le trousseau de celle-ci.

Car trousseau il y a, comme nous le révèle le contrat de mariage, passé chez Maître LANGLOIS, notaire à Torcy le Grand, le 21 novembre 1858 (AD76 2 E 96/62-1858).

Le futur apporte sa force de travail : la ferme qu'il exploite, avec deux vaches et trois chevaux, graines fourragères, ustensiles aratoires, futailles, cidre, pommes, le tout d'une valeur de six mille francs, résultant d'un don manuel consenti par ses parents à charge de les loger, nourrir, blanchir, chauffer et éclairer leur vie durant.

Ce qui veut dire que Victoire Joséphine ira vivre dans la ferme avec ses beaux-parents.

L'histoire ne dit pas comment elle a pu s'entendre avec ces anciens cultivateurs, elle qui apporte un trousseau substantiel, dévoilant une jeune femme si ce n'est élégante, du moins raffinée, soucieuse de sa personne et de ses tenues (robes et jupes, d'étoffe ou de coton, bas et chaussures, mantelet et talmas -sortes de pèlerines- mante, châles et caracos, bonnets unis ou de dentelle) tout autant que de son hygiène (quarante-huit chemises, les sous-vêtements de l'époque), sans oublier le linge de maison (draps, serviettes, essuie-mains, nappes, et

tabliers, qui remplissent une armoire et une commode, certes de bois modeste (sapin), mais le tout estimé par le notaire à 1307 francs.

Gabriel Désert, dans son article « Contrats de mariage et niveaux de fortune », a étudié 1528 actes du ressort du bureau d'Isigny, en Basse-Normandie, et pour trois tranches chronologiques : 1806, 1825-1829 et 1851-1858.

Il a réparti les époux en cinq groupes, de la pauvreté (moins de 500F) à la grande richesse (plus de 5000F), en passant par une aisance modérée (de 500 à 1000F), une aisance certaine (de 1000 à 2000F), et une petite richesse (de 2000 à 5000F).

Si Joséphine par son trousseau, se situe dans le groupe « aisé », peut-on dire pour autant que François Justin est riche, lui qui doit sa fortune à la seule force de ses bras, et doit en compensation du don consenti par ses parents, subvenir aux besoins de ceux-ci jusqu'à la fin de leurs jours? Lorsqu'il décèdera en 1901, la table des successions et absences nous révélera que le montant de sa succession fut alors estimé à 91,20 francs. Une misère, qui apparaît déjà en 1882 lorsque ses enfants se partagèrent la succession de leurs grands-parents maternels. François était décrit « sans ressources et insolvable ».

Socialement, il appartient au groupe majoritaire chez les hommes, ces travailleurs de la terre qui dominent encore un monde agricole, et sa future épouse se situe dans les deux corps de métiers les plus représentatifs de la population féminine, de domestiques et couturières (« salariées et ouvrières travaillant le plus fréquemment à domicile »).

Cette dot de Victoire Joséphine, qui témoigne d'une certaine aisance dans son montant, provient très probablement « des économies réalisées par la future sur les modestes rémunérations salariales perçues pendant les années de célibat ».

On peut compléter cette remarque par le fait que, de ses doigts de fée, Victoire Joséphine, la couturière, a sans doute largement participé à la confection de son trousseau, probablement aidée par sa mère, qui pouvait y consacrer d'autant plus de temps qu'elle n'avait, en raison de la mort de ses fils en bas âge, qu'une fille à élever.

On perçoit bien à travers la description détaillée du trousseau (qui occupe deux pages du contrat), ou la signature de la future, témoin d'un minimum d'instruction qu'elle a pu recevoir, le soin dont ces parents, analphabètes, ont entouré leur enfant unique.

Après avoir mis au monde quatre enfants, dont deux seulement survivront, Joséphine meurt le 19 septembre 1861, à Muchedent. C'est son mari qui déclare le décès, accompagné de Pierre PICARD, soixante ans, cultivateur propriétaire, domicilié dans la commune (*AD76, 4E 05708 1860-1861 Muchedent p17*).

Elle n'a que vingt-trois ans, et laisse derrière elle deux orphelins, de un et deux ans.

L'enregistrement (*AD76 3Q 30/201*) nous apprend à la rubrique « tutelles/curatelles 24.12.1861-16.04.1869 » et à la date du 8 janvier 1862, (n° de sommier 11) que le montant de la succession de la défunte est de 4794,50 francs, que la valeur du mobilier est de 1807 francs, et que l'héritier est le mari, François Justin VENDIQUE.

Il y est indiqué alors que la profession de Joséphine est « cultivatrice », et non plus couturière, une vie difficile quand on enchaîne les grossesses sans aucune interruption.

Née pendant la monarchie de juillet, élevée sous la II^{ème} république, et disparue au second empire, que perçut cette très jeune femme, prématurément usée par le travail et les grossesses, de l'évolution des mœurs et de la société ? Impossible d'extrapoler, mais en cet été 1861 où s'écrivent les dernières notes de son destin, une autre femme, de quatorze ans son aînée, devient la première femme bachelière de France.

Julie Victoire DAUBIÉ, le 16 août, venait d'ouvrir aux femmes la porte de l'université..

B. Les frères de Victoire Joséphine

Nous les avons évoqués au chapitre précédent.

2. Deuxième génération

A. Les enfants de Victoire Joséphine CADOT ou le renouvellement tragique de l'histoire familiale.

a. Joséphine CADOT met au monde son premier enfant, **François Faustin VENDIC (1.1)**, le 15 février 1859, à Muchedent, ainsi que le déclare le père, les témoins étant Grégoire ALEXANDRE, 49 ans, journalier, et Pierre PICARD, 58 ans, cultivateur, propriétaire, tous deux domiciliés dans ce village. (AD76, 4E 05708 1859 Muchedent p3). Le baptême a lieu le lendemain, et les parrain et marraine sont le grand-père paternel, François Antoine VENDIC, et la grand-mère maternelle, Marie Victoire CADOT, qui ne signent pas. (AD76 1J486 1859). Ce choix du grand-père paternel et de la grand-mère maternelle comme parrain et marraine du premier enfant s'inscrit dans une coutume fréquente dans la plupart des régions de France.

b. Le 27 octobre de la même année, Victoire Joséphine met au monde un **enfant mort-né**, une petite fille, qui arrive moins de neuf mois après la première naissance. Les témoins sont les mêmes que pour François Faustin. (AD76 4E 05708 1859 Muchedent p11)

c. Suit un troisième enfant dix mois et demi plus tard, le 7 septembre 1860. Il s'appellera **Alexandre Henri VENDIC (1.3)**, les témoins seront les mêmes que pour les deux premiers. (AD76, 4E 05708 1860-1861 Muchedent p9). Le baptême a lieu le lendemain, le parrain est Alexandre Emmanuel LEROY, journalier à Pelletot, paroisse du Catelier, et la marraine Zoé Isménie DUBOST, d'Anneville, qui ont signé l'acte (AD76 1J486 1861)

d. Enfin, une petite fille naît encore dix mois et demi plus tard, le 22 juillet 1861, c'est **Maria Félicité Amanda VENDIC (1.4)**. Grégoire ALEXANDRE est encore témoin, et l'autre est Servin BOUCHER, soixante-deux ans, journalier à Muchedent (AD76, 4E 05708 1860-1861 Muchedent p16). Baptisée le 23 juillet, elle a pour parrain Félix Julien LEROUX, journalier à Pelletot, paroisse du Catelier, et pour marraine Apolline Marie VATEBLED, couturière au Grand Bellemare [hameau du Catelier], qui tous deux, signent le registre de catholicité (AD76 1J486 1861).

C'est un grand registre à l'écriture aérée, où figure cet acte de baptême sur la page de gauche, et directement à la suite, page de droite, l'inhumation de l'enfant, puis celle de sa mère (actes n° 8, 9 et 10), comme hélas nous le reverrons dans d'autres familles d'ancêtres de Joséphine.

Ainsi Maria Félicité Amanda meurt le 12 août, à l'âge de trois semaines, et le témoin est encore Grégoire ALEXANDRE (AD76, 4E 05708 1860-1861 Muchedent p17). L'inhumation a lieu le lendemain à l'église de Muchedent, célébrée par le curé de SAINT HONORÉ, en présence du père de l'enfant et du sacristain, Louis Benjamin BOUCOURT (AD76 1J486 1861).

Un peu plus d'un mois plus tard, le 20 septembre 1861, c'est Victoire Joséphine qui décède à vingt-trois ans et huit mois. Le déclarant est son mari, assisté de Pierre PICARD, qui fut témoin des naissances des trois premiers enfants. (AD76, 4E 05708 1860-1861 Muchedent p17). L'inhumation a lieu le lendemain, en présence du mari et de Xavier Louis VENDIC, tisserand à Sainte-Foy, de Jean Baptiste Sosthène VENDIC, sacristain dans cette paroisse, et du sacristain de celle de Muchedent, déjà présent pour l'inhumation de la petite Maria Félicité Amanda. (AD76 1J486 1861)

Voici donc le destin d'une famille qu'on voit basculer en deux pages. S'il faut des années pour tisser une vie, il est des drames qui tiennent en quelques lignes..

B. Les belles-mères

Quand meurt Victoire Joséphine CADOT, son mari se retrouve seul avec deux enfants en bas âge, et très logiquement, va chercher à se remarier pour trouver une nouvelle femme et une autre mère pour ses enfants.

Bien qu'il ne s'agisse plus, à cet instant, de la descendance directe du couple CADOT-DUVAL, on ne peut passer sous silence la vie de François VENDIC- intimement liée à celle de ses deux premiers enfants- et celles de ses deux autres épouses et autres enfants.

Il va donc épouser le 27 juin 1863, au Catelier, Clotilde Marie DAVRANCHES (encore écrit DAVRANGES), née le 3 juin 1839 dans ce village, couturière comme sa première femme, et avec laquelle il aura encore quatre enfants. (AD76, 4E 04704 p8 1863-1864 Le Catelier)

Le premier, Alphonse Fulgence VENDIC, naît à Muchedent le 20/10/1865. (AD76 4E 05708 18+65 Muchedent p9)

Il sera suivi par Jean Baptiste Numa VENDIC, le 03/06/1867 qui naît à Cropus où il décèdera deux jours plus tard (AD76 4E 04781 1867-1868 Cropus p5 et 6).

Un troisième garçon, Joseph Paul VENDIC, viendra au monde le 25/03/1869 à Cropus où il décèdera le 04/04/1870 à l'âge de douze mois (AD76 4E 04781 1869 Cropus p7 et 4E 04781 1870 Cropus p3)

Enfin une petite fille, Marie Clotilde Alexandrine VENDIC naîtra le 21/05/1871 à Cropus. (AD76 4E 04781 1872 Cropus p1) Nos investigations dans la commune de Cropus en 1871 sont interrompues car le registre d'état-civil s'arrête cette année-là à la naissance de Marie Clotilde !

Il nous reste à consulter les registres de catholicité pour savoir ce que sont devenues la mère et l'enfant. Et nous y découvrons un scénario déjà tristement rencontré dix ans plus tôt.

La petite Marie Clotilde est baptisée deux jours après sa naissance, ayant pour parrain Henri VENDIC [son oncle] et Héloïse Marthe RÉVÉREND pour marraine. Sa mère meurt cinq jours après avoir accouché, le 26 mai, et est inhumée le 27, en présence de Frédéric LEFEBVRE et Célestin DELESTRE, qui signent le registre, et elle la rejoint dans le cimetière le 4 juin, décédée la veille. Les témoins sont Ferdinand VALLE et Alphonse QUEVAL.

Où est passé François VENDIC ? Il n'est mentionné ni lors de l'inhumation de sa femme, ni lors de celle de sa fille. Peut-être tout simplement accablé de chagrin. Il se retrouve à nouveau seul, avec ses trois fils à élever, ses parents sont morts depuis plusieurs années, et il a enterré sa première belle-mère quelques mois plus tôt. Mais peut-être est-il malade, car la variole sévit, favorisée par les mouvements de troupes dans cette période troublée de 1870-1871, et le choléra revient par épisodes tout au cours du siècle. (AD76 2J/561/2)

Nous avons retrouvé cette « seconde » famille dans le recensement de 1866 à Muchedent (AD76 2MI 1072). François VENDIC, 37 ans, y est inscrit comme cultivateur, sa femme Clotilde DAVRANCHES, trente-deux ans, les trois enfants Alexandre cinq ans, François, six ans et Alphonse, un an, dans cet ordre, et vit avec eux « GUYOT veuve VENDIC, mère du chef de ménage ».

Cette indication nous amène à rechercher le décès du père de François VENDIC, François Antoine. Nous le trouvons à la date du 15 août 1863. L'inhumation a lieu dans l'église du village deux jours plus tard, et il est précisé que le décédé, cultivateur, âgé de 77 ans, habitait le hameau de la Folie, et que la cérémonie est célébrée par le curé de Saint Honoré, desservant Muchedent par intérim. Elle a lieu en présence de François Justin, le fils, et Louis ORANGE, bûcheron, cousin du défunt (AD76 1J486 1863).

Rosalie GUIOT suivra son mari dans la tombe trois ans plus tard, le 5 septembre 1866, et sera inhumée le 7 septembre, à l'âge de 76 ans, en présence de son fils, et d'Alphonse HAVEL, son cousin (AD 76 1J486 1866). Elle aura tout juste eu le temps d'être la marraine d'un de ses petits-enfants, le premier de sa seconde belle-fille, le petit Alphonse Fulgence baptisé le 21 octobre 1865, qui eut pour parrain ce cousin, Alphonse HAVEL (AD 76 1J486 1865).

Nous ne saurons donc jamais si François Justin VENDIC fut malade quand il perdit les deux Marie Clotilde, mère et fille, mais il se maria une troisième fois, le 7 janvier 1873, au Catelier, soit moins de deux ans après ces décès.

Il à quarante-trois ans lors de sa troisième union, et sa jeune épouse, Marie Rosalie PRÉVOST, n'en a que vingt-six. (AD76 4E 04704 1872-1874 Le Catelier p12 et 13). Elle est mère célibataire d'un fils, Louis Henri PRÉVOST, né le 21 décembre 1871 au Catelier, et aura avec son mari, deux enfants qui naîtront dans cette commune, Blanche Marie, le 25 novembre 1873, où elle décèdera à l'âge de quatre semaines, le 29 décembre de la même année (AD76 4E 10608 1872-74

Le Catelier p23 et 24), et Marie Amélie, qui mourra à la naissance, le 28 février 1879 (*AD76 4E 10608 1879 Le Catelier p3*).

La jeune femme disparaîtra quatre ans plus tard, à l'âge de trente-six ans, le 30 avril 1883, dans cette commune du Catelier (*AD76 4E 10608 1883 Le Catelier p6*)

Pendant cette troisième union, on retrouve la famille dans le recensement de 1876 au Catelier : le 23^{ème} ménage recensé est composé de François VENDIC, journalier, sa femme Marie PRÉVOST, et trois enfants, Alexandre VENDIC, seize ans, journalier, Alphonse VENDIC, onze ans, et Henri, quatre ans, ainsi dénommé « fils de la deuxième femme VENDIC ».

Le compte n'y est pas, pour nous qui connaissons maintenant la composition complexe de cette cellule familiale. Nous avons deux demi-frères et un quasi frère, et Marie n'est pas la deuxième, mais la troisième épouse. Ces enfants auront eu brièvement en commun deux demi-sœurs, Blanche et Marie.

Après avoir été successivement cultivateur, journalier, bûcheron, François Justin VENDIC, trois fois veuf, père de dix enfants dont trois seulement ont atteint l'âge adulte, après avoir perdu le second des survivants, Alexandre Henri, dix ans plus tôt, et son beau-fils qu'il a élevé, Louis Henri, décédé à son domicile le 27 mars 1897 (*AD76 4E 13287-1897 Le Catelier p4*), François Justin VENDIC mourra au Catelier le 7 janvier 1901, à l'âge de soixante-et-onze ans. Les témoins seront Emile HOUEL, 44 ans, boulanger, et Léopold TAQUET, 40 ans, instituteur, tous deux domiciliés dans le village. (*AD76, 4E 13287 1901 Le Catelier p5*)

C. Des orphelins héritiers mineurs

Lorsque leur grand-père maternel décède, Alexandre Henri et François Faustin sont mineurs. Ils ont alors sept ans et demi et dix ans, et sont sous la tutelle de leur père, leur subrogé tuteur étant, nous l'avons vu, Prosper Auguste DUVAL, leur grand-oncle maternel.

Deux ans plus tard, c'est au tour de Marie Victoire DUVAL veuve CADOT de décéder, le 30 janvier 1871. Ils sont les seuls héritiers, chacun pour moitié, de leurs grands-parents maternels, et parmi les biens concernés, de plusieurs petites fermes, au Catelier, à Cent Acres et à Cropus.

C'est dans la transcription de la vente des biens de la succession d'Henri, que nous apprendrons que le partage eut lieu le 15 octobre 1882, « par devant Maître Albert Désiré LANGLOIS » à Torcy-le-Grand. C'est l'étude fréquentée jadis par leurs grands-parents, le notaire seul a changé, c'est le fils du précédent.

François, soldat, réside alors à Cent-acres, et Henri, domestique, à Saint-Germain d'Étables.

Le notaire rappelle la donation faite entre les époux CADOT, détailles les origines de propriété de chaque bien, indique leur surface, puis les estime: l'herbage du Catelier à trois mille francs, celui de Cropus à mille deux cent francs, et celui de Cent-Acres à mille huit cent francs.

En plus de ces immeubles, figuraient dans l'inventaire du grand-père, la prisée du mobilier pour trois cent soixante-dix-sept francs et deux créances pour un montant total de mille francs ; dans celui de la grand-mère, le mobilier prisé à deux cent cinquante francs et deux créances, dont une (la créance LABBÉ) vient d'être remboursée par acte passé dans cette même étude, le 8 du mois. Le notaire indique qu'à l'actif de la succession figurent des loyers qui ont été encaissés par le père des héritiers, François Justin VENDIC, « mais comme il est sans ressources et complètement insolvable, il n'en est parlé que pour ordre » ; les sommes figurant au passif ont été acquittées par les mineurs. L'actif du mobilier s'élève à mille quatre cent soixante-trois francs cinquante centimes, l'actif immobilier à six mille francs, et le passif à trois cent onze francs trente centimes. La part de chacun est donc de trois mille cinq cent soixante-seize francs dix centimes.

Les deux frères vont se partager les loyers et créances (qui serviront pour partie à régler le passif de la succession), Henri attribuera à François l'herbage du Catelier, et François à Henri ceux de Cropus et de Cent-Acres (*AD76 2E96/130*).

Nous verrons plus loin ce que deviendront ces biens.

D. François Faustin VENDIC

François Faustin VENDIC (1.1) a donc deux ans quand il devient orphelin de mère, quatre quand sa première belle-mère entre officiellement dans sa vie, douze ou treize lorsque celle-ci disparaît, et quatorze ans quand son père se marie une troisième fois. Il est adulte, mais pas encore marié, quand la seconde belle-mère meurt à son tour.

Nous ne saurons pas comment cet enfant et son frère Alexandre Henri, d'un an plus jeune, ont vécu ces décès successifs, et la mort de tant de petits frères et sœurs en bas âge (sept au total, de ces trois mères successives), mais l'on peut aisément penser que la douceur ne fut pas l'élément dominant de leurs existences. Et l'on imagine qu'il fut également affecté par la disparition précoce d'Alexandre Henri à trente-et-un ans, qui laissait deux orphelins derrière lui, de six et deux ans, dont il sera le subrogé tuteur. L'histoire se répétait..

Nous savons par les recensements, qu'il a quitté le domicile de son père après l'âge de seize ans, mais sans plus de précision, et par une de ses descendantes, qu'il apprit son métier de charpentier en étant compagnon du Tour de France. [Cette branche du mouvement ouvrier français a connu son apogée avec Agricola Perdriguier au milieu du XIX^e siècle. L'industrialisation faillit le faire disparaître mais il connut un renouveau au XX^e siècle ; inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'humanité en 2010, il est considéré comme « un moyen unique de transmettre des savoirs et des savoir-faire »]. Dans les différents documents consultés nous l'avons trouvé aussi cafetier, bûcheron ou cultivateur, bref un homme qui savait « tout faire » et surtout s'adapter aux circonstances.

Dans la seconde moitié du XX^e siècle, la loi Cisse de 27 juillet 1872 va rendre le service national obligatoire, lequel durera cinq ans, ou entre six mois et un an, selon la méthode du tirage au sort.

Nous savons peu de choses de la carrière militaire de François Faustin, car les registres matricules pour l'année 1879 sont manquants. Mais la liste départementale du contingent pour cette classe nous a cependant permis de connaître la taille de l'intéressé, fort respectable pour l'époque, puisqu'il mesurait 1m70. Son numéro d'inscription sur le registre matricule est le 696, et nous apprenons qu'il a eu une « mutation ». Il est affecté à la 4^{ème} compagnie d'ouvriers de chemin de fer (AD76 1R 1050). Dans un acte notarié du 17 octobre 1882, il est indiqué qu'il est « militaire, soldat au 1^{er} régiment de génie, compagnie des ouvriers, unité en garnison à Versailles » (AD76 2E 96/130). Un peu d'histoire..

A la veille de la guerre de 1870, trois compagnies sont dédiées aux travaux des voies ferrées, sous l'égide de la Commission Centrale des Chemins de Fer, créée en 1869. Elle est remplacée par la Commission Militaire Supérieure des Chemins de Fer, après le désastre de l'organisation ferroviaire pendant la guerre de 1870-1871. En 1872, on affecte les deux premières compagnies des trois premiers régiments du génie aux travaux ferroviaires, et en 1875, les « mineurs » deviennent ouvriers de chemin de fer. En 1876, huit compagnies sont regroupées à Versailles, sous le terme de « bataillon des ouvriers de chemin de fer » et rejoignent Versailles-Matelots, en formant deux bataillons spéciaux.

C'est donc dans le premier de ces bataillons que fut incorporé François Faustin.

Il s'est marié le 16 février 1885 au Catelier avec Marie Charlotte Antoinette PRIEUR (AD76 4E 10608 Le Catelier p6). Ils auront quatre enfants, tous nés dans la commune.

Nous savons qu'en 1896, la famille réside toujours au Catelier, comme l'indique le recensement (2MI 1318/1896/Le Catelier). Le père est charpentier chef, la mère sans profession, et leurs trois filles sont âgées respectivement de neuf, quatre et deux ans.

Nous ne les trouvons plus à cet endroit en 1901. Là encore, les hypothèques vont nous aider à résoudre le problème. En effet, nous trouvons au registre indicateur 4Q1/1/2, la ligne « VENDIC » qui nous indique la référence 44/12R pour la table alphabétique, dans laquelle nous trouvons les prénoms de François, vol117case 149 et pour Henri, volume 167 case 255.

Nous poursuivons pour François la recherche du volume 4Q1/3/110 et la case 149 comporte des éléments concernant les deux François, père et fils, bien distincts cependant. Les

références de registres de formalités sont, en ce qui concerne les inscriptions, pour le fils 563/76 et 595/3. Or, les registres correspondants sont inclus dans une série de volumes allant du 563 au 917, qui sont manquants..Il nous reste la possibilité de chercher au nom de l'épouse, Marie Charlotte Antoinette PRIEUR. Nous utilisons la même méthodologie et trouvons le volume 4Q1/3/160, dans lequel est indiqué une série d'inscriptions et de transcriptions. Nous remarquons en outre qu'en plus du Catelier, figurent une adresse à Saint-Crespin, et une autre à Etainpuis.

Nous notons quatre transcriptions, deux en 1901, pour une vente et une donation, une en 1910 pour une autre vente, et la dernière en 1921, pour un montant de 12 000 francs, avec mention de Saint-Crespin dans la colonne de radiation. Les actes de 1901 concernent la famille de Charlotte PRIEUR. Venons-en à l'acte de 1921..

CASE N° 383. Prieur		Charlotte Marie Antoinette		f. Vendic 117.149	
1617	141	9 th 1901	Vente	1100 ^{fr}	
1622	233	29 th 1901	Donation à son profit		
1889	321	26 th 1910	Vente	2087 ^{fr}	
2173	75	7 Mai 1921	Vente	12000	Saint-Crespin

Dans le registre 4Q1/4/2178, l'article 75 nous apprend d'emblée la mort de François Faustin, « marchand de bois et charpentier » le 14 février 1919, au lieu-dit la Ravine, à Saint-Crespin.

Arrêtons-nous un instant. Si l'on en croit cette transcription, François est décédé le 14 février. Mais l'acte que nous obtiendrons de la mairie de Saint-Crespin nous indiquera qu'en fait il s'agit du 14 janvier, ce qui permet de comprendre pourquoi un acte concernant l'héritage eut lieu le 3 février 1919. Cette erreur est l'une parmi bien d'autres, qui ont nécessité des vérifications !

A la fin de l'article, le conservateur des hypothèques a mentionné qu'il avait « transcrit littéralement » l'acte passé le 22 avril 1921, en l'étude de Maître ROLLÉ à Longueville. Il s'agit d'une « expédition sur dix-huit rôles et demi », rédigés d'une écriture serrée, dont nous allons tenter d'extraire l'essentiel de ce qui concerne la famille VENDIC.

Il s'agit d'une vente de Charlotte Marie Antoinette PRIEUR veuve VENDIC, propriétaire demeurant à la Ravine, à Pierre Lambert Justin ROUSSEL, cultivateur demeurant aussi à Saint-Crespin, des éléments suivants :

- 1.un herbage planté d'arbres fruitiers, et de haute futaie, édifié d'une maison d'habitation, contenant y compris une lisière de bois taillis en dépendant, environ un hectare vingt ares seize centiares, au-delà duquel [se trouve]
- 2.une cour masure plantée d'arbres fruitiers édifée d'un four et d'un bâtiment à usage d'étable et bâtiment rural, contenant environ seize ares, dans laquelle se trouve un puits
- 3.une petite parcelle de terrain d'une contenance d'environ un are, dépendant de l'article précédent et se trouvant de l'autre côté du chemin
- 4.une cour masure plantée d'arbres fruitiers et de haute futaie, édifée d'une maison d'habitation et de bâtiments d'un seul tenant, et d'un jardin, entourée de haies dépendant du fond, contenant environ douze ares quarante-sept centiares.

Les immeubles appartiennent à Madame VENDIC de la manière suivante :

Le premier provient de la succession de la mère de Charlotte, Madame LANGLOIS épouse PRIEUR, décédée le dix-sept mars mil neuf cent un. Au terme d'un acte passé le 14 octobre 1908, le père et le frère de la venderesse lui ont vendu leurs droits indivis dans cet immeuble, moyennant un prix principal de six cent vingt-sept francs cinquante centimes, payé comptant.

Les trois autres dépendent de la communauté légale VENDIC-PRIEUR par les acquisitions faites par François VENDIC , à savoir, les deuxième et troisième, de Madame Marie Caroline Alphonsine Yolande de GOURLAINE, demeurant au Château de Rochevieux à Prissac (Indre) et à Paris, 58 rue de Varenne, veuve de Monsieur le Comte Marie Laurent Stanislas Henry

THIBAUT de la ROCHETHULON, le 2 mai 1910, moyennant un prix principal de sept cent francs, somme dont il s'est libéré pour la deuxième et dernière échéance le 29 août 1912.

Enfin le quatrième article a été acquis de Monsieur Ernest DELAMARE, cultivateur et garde-champêtre, et de son épouse, demeurant à Heugleville-sur-Scie, le 13 octobre 1917.

Cet acte est l'occasion de découvrir qui sont les héritiers du défunt et comment ces biens-là se répartissent entre eux.

Il s'agit d'abord de Charlotte, la veuve, « comme commune en biens et comme ayant droit à un quart en usufruit des biens dépendant de la succession », et « pour seules héritières conjointement ensemble, indivisément chacune pour un tiers », Alice Charlotte Emma VENDIC épouse de Albert Théophile PRÉVOST, cultivateur, demeurant à Brennetuit commune d'Heugleville, Denise Edith Eugénie VENDIC, épouse de Alfred Alexandre MALLET, ouvrier agricole, demeurant au Manoir des Champs, commune de Saint-Crespin, et Béatrice Louise Alphonsine épouse de René MIMAULT, commerçant, demeurant 48 route du Havre à Maromme.

Par acte du 3 février 1919, auprès de Maître ROLLÉ les trois sœurs et leurs maris ont fait délivrance à Charlotte veuve VENDIC, de l'usufruit légal du quart des biens, ce qu'elle a accepté, et tous lui ont « cédé et abandonné à titre de licitation sur toutes garanties ordinaires et de droit conjointement et solidairement entre eux », et elle « a accepté tous les droits successifs sans aucune exception ni réserve, qui revenaient en toute propriété et nue-propiété » à ses filles, dans les immeubles articles deux, trois et quatre qui dépendaient tant de la communauté légale VENDIC-PRIEUR que de la succession VENDIC, etc.. Nous n'irons pas plus loin dans le détail des frais à la charge de la veuve VENDIC.

« La présente vente est consentie et acceptée pour un prix principal de douze mille francs, que Monsieur ROUSSEL a payé à l'instant en espèces ayant cours et billets de la Banque de France, acceptés comme numéraire »

Le registre notarié correspondant n'étant pas déposé aux Archives Départementales, nous ne saurons pas qui, du notaire ou du conservateur des hypothèques, s'est trompé sur la date de décès de François VENDIC..

Cette transcription nous aura donc permis de connaître le dernier lieu de vie du couple VENDIC-PRIEUR, la date du décès de François Faustin, et les noms de ses trois gendres ainsi que leurs adresses en 1921, de quoi poursuivre les recherches dans les recensements des communes concernées !

Reste à savoir ce qu'est devenue la mesure du Catelier. Là encore, les hypothèques vont nous y aider, en passant par le dernier acheteur connu, dont nous dévoilerons l'identité un peu plus loin, mais dont l'acte, en indiquant l'origine de propriété, nous permettra d'apprendre que c'est en 1893, le 3 novembre, par devant Maître LANGLOIS fils, que François et son épouse Charlotte ont vendu cet herbage à Olive BÉZIRARD, rentière, demeurant 32 rue Damiette à Rouen. Très curieusement, l'origine de propriété comporte une erreur. Si François en est bien propriétaire comme héritier de ses grands-parents maternels, il est dit que son grand-père a acquis ce bien par Mesdames DUBUC et OSMONTT, alors qu'il avait acheté à sa belle-mère.

Confusion avec l'acquisition de l'herbage de Cropus.. Le prix sera de deux mille francs, exactement ce que le grand-père avait réglé en 1844 à Marie-Victoire DUMONT veuve DUVAL
(AD76 2E96/163)

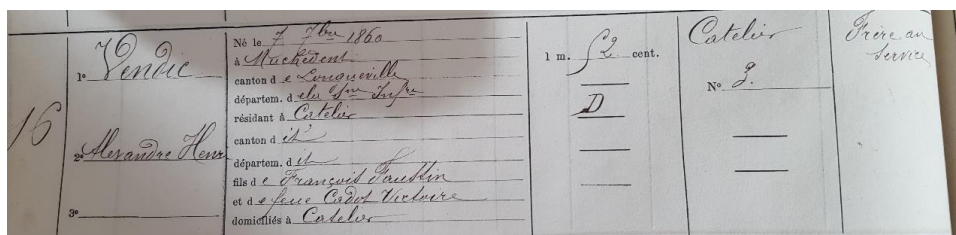
E. Alexandre Henri VENDIC

Il a tout juste un an quand il perd sa mère, à peine trois quand Clotilde vient lui en tenir lieu en 1863, et dix ans et demi quand elle disparaît, faisant d'Alphonse, le demi-frère, un troisième orphelin, et laissant la place à Marie Rosalie pendant dix ans comme seconde belle-mère. A la différence de François, **Alexandre Henri VENDIC (1.3)** le second fils vivant de Joséphine, ne



mesure qu'un mètre cinquante-deux, et comme son frère est déjà au service, il sera dispensé.

Cette information est contenue dans sa case lors du tirage au sort de la classe 1880 (AD76 1R1052) seul document consultable en l'absence là encore des registres matricules pour cette année-là.



C'est grâce à la mention de domicile dans l'acte de mariage de son frère Faustin dont il est le témoin en 1885, que nous apprenons qu'il réside alors à Saint-Germain d'Etapes. Cela nous permettra d'y trouver les naissances de ses trois enfants, d'y apprendre le nom de son épouse, ainsi que le lieu et la date de leur mariage.

Celui-ci se tint à Assigny le 25 novembre 1884, à 5 km de Greny, la commune où est née l'épouse, Angèle ALIX, le 2 mai 1865. Ces villages se situent au nord-est du Catelier, dans le canton de Dieppe. François Faustin est le premier témoin du marié (chacun est donc témoin de l'autre à son mariage), les autres sont Isidore TROUDE, soixante-dix-huit ans, propriétaire, domicilié à Assigny, Alexandre BARY, quarante-et-un ans, maçon, de la même commune, et Albert VIRMONTOIS, vingt-deux ans, chauffournier, de Saint-Germain d'Etapes. (AD76, 4E11599 p15 1884 ASSIGNY).

Le couple aura trois enfants, Angèle Marie, François Alexandre et Charles Alexandre, dont nous parlerons au chapitre suivant.

C'est dans l'acte de mariage de son fils François Alexandre que nous apprendrons la mort prématurée d'Alexandre Henri le 29 juillet 1891 à Cent Acres, à l'âge de trente ans. Ce décès a été déclaré par son frère François, résidant au Catelier, et par un voisin, Jean Arsène HAVEL, quarante-neuf ans, cultivateur (AD76 4E 13288 1891 CENT ACRES p5/6).

Il laisse une veuve et deux orphelins (le second des enfants est mort en bas âge).

Alexandre Henri aura été domestique, puis bûcheron, comme son père à la fin de sa vie, ou comme son quasi frère Henri PRÉVOST, décédé encore plus jeune à vingt-cinq ans. Métier dangereux, qui n'est peut-être pas étranger à ces deux décès.

Pourtant, nous pouvons formuler une autre hypothèse. Car en 1897, quand il fallut vendre les biens dont il avait hérité de ses grands-parents, nous remarquons que sa femme, Angèle, est donataire en vertu d'un acte passé auprès de Maître MORIN notaire à Longueville-sur-Scie, le 31 mai 1891. Nous n'avons pas eu le loisir de consulter cet acte, mais pourquoi une telle donation chez ce jeune couple, deux mois avant le décès d'Henri ? Il ne s'agit peut-être pas d'une coïncidence, mais d'une maladie dont l'intéressé pouvait redouter l'issue fatale.

Au registre des formalités, dans les hypothèques concernant Alexandre Henri, nous trouvons trois inscriptions en 1881, 1891 et 1898, alors que l'intéressé est décédé en 1891.. Ces références se retrouvent dans les cases de la veuve et du fils, concernant sa succession comme nous allons le voir plus loin. Nous remarquons d'ailleurs qu'Angèle ALIX épouse puis veuve VENDIC, se voit attribuer deux cases, l'une sous le nom de son mari, et l'autre à son nom, auquel s'adjoindra celui de son second époux, Théotime Ambroise GOSSELIN, avec une adresse à Tourville-la-Chapelle. Malgré nos recherches au Catelier, à Greny et à Tourville-la-Chapelle, nous ignorons le lieu et la date de ce mariage, mais nous avons trouvé cette nouvelle famille dans les recensements de 1901 au Catelier (AD76 2MI 1325/1901/Le Catelier).

Théotime GOSSELIN a trente-trois ans, il est couvreur en chaume, et sa femme Angèle ALIX, trente-cinq ans, est épicière. Avec eux, deux enfants, Alexandre VENDIC douze ans, et André ALIX, neveu âgé de quatre ans. Il s'agit du fils naturel de sa sœur Marie Armantine, né chez

le couple, dont la naissance a été déclarée par Théotime le mari, et qu'ils élèvent comme leur propre fils. Ils n'auront d'ailleurs pas d'enfant ensemble. Ce cousin, le petit André Théotime Arthur, né au Catelier le 10 janvier 1897, jouera donc le rôle d'un quasi frère pour Marie et Alexandre (AD76 4E 13287-1897-Catelier(Le) p2).

C'est dans les recensements de Tourville-la-Chapelle que nous retrouvons cette famille en 1906 (AD76 6MI 500/1906/Tourville-la-Chapelle). Théotime est alors « cultivateur patron », et Angèle cultivatrice. Ils vivent avec trois enfants, Marie, Alexandre et André. Marie VENDIC est, revenue au domicile parental dont elle était absente cinq ans plus tôt (sans doute placée comme cuisinière, comme l'atteste un acte de 1903 dont nous ferons état dans le chapitre qui lui sera consacré). Elle a dix-neuf ans et se trouve alors sans profession, Alexandre VENDIC qui a dix-huit ans travaille chez Mr MOREL, bourrelier, et André ALIX n'est encore qu'un enfant de neuf ans.

3. Troisième génération

A. La descendance de François Faustin VENDIC

°Charles Alexandre Arthur VENDIC (1.1.1)

Il naît le 12 septembre 1885 et meurt à peine un an plus tard, le 4 septembre 1886.

Les témoins de sa naissance sont Louis HAVEL, cinquante-deux ans, journalier et Isidore TORCHY, vingt-six ans, instituteur, domicilié au Catelier (AD76, 4E10608 1885 Le Catelier p15), et ceux du décès sont Alexandre PRIEUR, cinquante-cinq ans, grand-père maternel, et Edmond ANSEAUME, vingt-six ans, instituteur (AD76, 4E10608 1886 Le Catelier p6).

Suivent trois sœurs qui, elles, survivront.

°Alice Emma Charlotte VENDIC (1.1.2)

Elle naît le 17 mai 1886, et les témoins sont Henri BLANPAIN, trente-quatre ans, cultivateur et Louis HAVEL, trente-trois ans, journalier, domicilié au Catelier (AD76, 4E13287 1887 Le Catelier p7).

C'est dans la transcription de l'acte de vente de la ferme de ses parents, en 1921, que nous apprenons qu'Alice est mariée à Albert PRÉVOST et qu'elle demeure à Heugleville.

En consultant les recensements de l'année 1921 à Heugleville (AD76 2MI 1382), nous trouvons cette famille, composée du père, chef cultivateur, né en 1865 aux Authieux-Ratiéville, la mère, cultivatrice, et six enfants, Lucien, Olga, Maurice, Denise, Andrée et Simonne, que nous verrons en détail au chapitre consacré à la quatrième génération descendante.

Les années et lieux de naissance des enfants nous ont permis de chercher ceux-ci et de connaître le lieu et la date de mariage d'Alice et Albert, qui se tint à Etainpuis le 18 juin 1902.

Le marié est né aux Authieux-Ratiéville le 26 juin 1865 et demeure à Frichemesnil. Alice est mineure, assistée de son père, charpentier et épiciier, et de sa mère, épicière (AD76 4E 13332-1902-Etainpuis p8).

La mariée n'avait donc que seize ans, et épousait un veuf de quarante ans, qui lui avait fait un enfant (Lucien, qui naîtra le 21 juillet) dans les jours qui ont suivi le décès de sa première femme, Céline Maria ANDRIEU disparue le 17 octobre 1901 (Ad 76 4 E 10000-1893-1902 p4). Il avait épousé cette dernière le 4 juin 1888 à Frichemesnil (AD76 4E 11154-1888-Frichemesnil p10 à 13). Nous avons trouvé un seul enfant de ce premier couple d'Albert dans cette commune, Germaine Julia, née le 16 octobre 1894 (AD76 4E 11965-1894-Frichemesnil) dont nous ignorons la destinée, car elle ne figure pas avec les enfants d'Alice dans les recensements consultés.

°Denise Edith Eugénie VENDIC (1.1.3)

Le 14 juillet 1892, c'est au tour de Denise Edith Eugénie de venir grossir les rangs de la famille, les témoins étant le même Henri BLANPAIN et Henri MATHIAS, trente-sept ans, cultivateur, tous deux du Catelier (AD76 4 E 13287 1891-1892 Le Catelier p21). C'est dans cet acte que nous trouvons mention du décès survenu le 6 avril 1973 à Bosc-Guérard Saint Adrien. Ceci nous permet d'obtenir auprès de la mairie l'acte de décès, où l'on apprend que Denise est l'épouse d'Alexandre MALLET, et la déclaration est faite par sa fille, Thérèse Marguerite Henriette MALLET épouse FOLLET, âgée de cinquante-trois ans. Nous savons ainsi que Denise VENDIC a eu au moins un enfant, Thérèse née vers 1920.

En 1921, nous savons (toujours par la vente de la ferme des parents VENDIC) que le couple habitait à Saint-Crespin. Mais nous ne l'avons pas trouvé dans les recensements, et leur petite nièce, Mme T., nous a appris que cette famille avait souvent changé de lieu de résidence.

°**Béatrice Louise Alphonsine VENDIC (1.1.4)**

La troisième et dernière fille du couple naît le 3 décembre 1893 et les témoins sont Alphonse Fulgence VENDIC, vingt-huit ans, son oncle, charpentier, et Georges BAUVAL, trente-et-un ans, instituteur, tous deux du Catelier. (*AD76 4 E 13287 1893-1894 Le Catelier p12*). La présence de ce premier témoin est importante pour nos recherches, puisqu'elle montre que les demi-frères, Faustin et Alphonse, tous deux charpentiers et demeurant au Catelier, sont restés très liés. Nous aurons l'occasion, dans un additif, d'évoquer Alphonse et sa propre descendance.

La mention du décès dans cet acte nous apprend que Béatrice disparaîtra à l'âge de quatre-vingt-onze ans, le 24 juin 1985 à Dieppe, veuve de René MIMAULT. Nous avons obtenu de la mairie de Dieppe photocopie de cet acte, où la déclaration a été faite par un employé des Pompes Funèbres Générales.

A ce stade, nous ignorons si le couple eut des enfants, car il n'y en a pas trace au Catelier, et nous ne savons où le mariage eut lieu. C'est là qu'intervient l'entraide généalogique. En effet en consultant le site geneanet, nous trouvons ce couple dans l'arbre d'une collatérale, qui, contactée, nous apprend qu'il y eut bien une fille, Odette Juliette Renée, et une petite-fille, dont elle nous communique l'identité et les coordonnées. Ceci nous permettra de connaître la date de décès d'Odette, et de constituer sa fiche généalogique.

B. La descendance d'Alexandre Henri VENDIC

De nouveau, des orphelins héritiers mineurs..

Avant de détailler les destinées individuelles de chacun des enfants d'Henri, nous allons évoquer leur destin collectif, après la mort de leur père en juillet 1891.

Ils seront d'abord sous la tutelle de leur mère « tutrice naturelle et légale », avec pour subrogé tuteur leur oncle François VENDIC, et ce par délibération du Juge de Paix de Longueville-sur-Scie le 13 août 1891. Quand leur mère épousera leur beau-père Théotime, elle sera réintégrée dans la tutelle de ses enfants mineurs comme « tutrice dative », tandis que Théotime sera nommé cotuteur.

L'acte de mutation fut transcrit le 17 juillet 1897 (*4Q/1/4/1493 n°287 et 288*), et rédigé par Maître ROLLÉ, notaire à Longueville, « commis à cet effet par jugement ci-après énoncé » et dressé en présence des témoins le 17 mars 1897. Il commence par « le cahier des charges, clauses et conditions pour parvenir à la vente judiciaire des immeubles dépendant de la succession de Monsieur Henri Alexandre VENDIC/./ à la requête de Monsieur Théotime GOSSELIN et Madame Marie Angèle ALIX, veuve en premières noces de Monsieur VENDIC, demeurant ensemble au Catelier ».

Dans cette succession, Angèle interviendra tant en son nom personnel (en raison des droits acquis dans la communauté avec son premier mari et de la donation dont elle est bénéficiaire et que nous avons déjà évoquée) que comme tutrice de ses enfants, âgés de onze et huit ans, « seuls héritiers » dont les « qualités héréditaires [ont été] acceptées sous bénéfice d'inventaire seulement au nom des mineurs VENDIC suivant déclaration passé au greffe du Tribunal civil de Dieppe le quinze février dernier ».

Angèle et Théotime ont constitué pour avoué Maître André CHIROYE exerçant près du Tribunal civil de Dieppe, où il demeure au 89 de la rue d'Écosse. Seront donc présents le couple avec leur avoué, et François, l'oncle paternel et subrogé tuteur des enfants.

La vente va se faire en raison de la délibération du Conseil de famille du 28 janvier qui s'est tenu sous la présidence du Juge de Paix de Longueville, d'un jugement rendu sur requête du Tribunal civil de première instance de Dieppe, du 17 février, et de la réquisition verbale des époux GOSSELIN.

L'aliénation des biens des mineurs « ne peut être autorisée que pour une cause d'une nécessité absolue ou d'un avantage évident » or la succession d'Henri VENDIC « présente un

passif qu'il convient d'acquitter/./et les créanciers hypothécaires demandent le remboursement de leurs créances sous menace d'expropriation ». Le Conseil de famille a donc autorisé la vente des herbages de Cent-Acres et de Cropus, délibération homologuée par le jugement du 17 février, qui a fixé le montant des mises à prix de la vente qui aura lieu par adjudication, deux cent francs pour le premier et cent francs pour le second. Celle-ci est assortie de frais, dont il est prévu qu'ils soient réduits si le prix de la vente de chaque lot est inférieur à mille francs, ce qui sera le cas.

Des placards sont apposés « dans un rayon de quatre kilomètres », et leur contenu inséré dans le journal « l'Éclaireur de Dieppe, feuille du samedi 20 mars 1897 », et l'adjudication a lieu le 15 avril 1897 à deux heures de l'après-midi.

Les adjudicataires vont enchérir seulement de 25 francs, visiblement sans concurrence, et deviendront propriétaires des deux lots pour des sommes largement inférieures aux estimations du notaire dix ans plus tôt lors de l'inventaire des biens d'Henri VENDIC, et même à leur coût lors de l'achat qu'en avait effectué Frédéric CADOT. De mille six cent soixante-quinze et huit cent cinquante francs, respectivement, les herbages de Cent-Acres et de Cropus auront été achetés aux enchères deux cent vingt-cinq et cent vingt-cinq francs en 1897.

Frédéric avait-il fait de mauvaises affaires, ou bien les circonstances de cette dernière vente ont-elles joué en la défaveur des héritiers VENDIC ? Car la situation financière déplorable de cette famille devait être connue de tous, et l'occasion était sans doute trop tentante pour les acheteurs. Cependant, un facteur a dû jouer, c'est l'état des bâtiments édifiés sur ces terres.

Il n'en est question dans aucun acte, mais on imagine bien que François VENDIC, aux prises avec ses charges familiales et sans le sou, n'a pas pu entretenir les biens, qui de ce fait ont sans doute perdu de leur valeur..

Les acquéreurs furent Louis Rémy HUE, cultivateur à Cressy, pour l'herbage de Cent-Acres, et Robert Marie Louis comte de LUART, propriétaire vivant de ses revenus, chevalier de la légion d'honneur, demeurant au château de Montigny sur la commune de Cent-Acres, assisté par son conseil, Pierre Armand LAURENT, greffier de la justice de paix du canton de Longueville, et représenté par son fils, Henri Louis Rolland, comte de LUART, et demeurant à la même adresse.

On ne peut que constater la différence entre les successions des deux frères, qui a peut-être plusieurs causes, mais dont la plus importante est sans doute la mort prématurée d'Henri, laissant une veuve et deux enfants en bas âge, mais aussi des dettes, dont nous ne connaissons pas l'origine et qui devaient être apurées par la vente des biens hérités des arrière-grands-parents des deux enfants, Angèle et François.

° Angèle Marie VENDIC (1.3.1)

Elle naît le 30 juin 1885 à Saint-Germain-d'Étables. Le premier témoin est Victorien TOUZÉ, cultivateur de quarante ans, et le second, Éloi FOURQUEZ, instituteur de vingt-sept ans, tous deux de cette commune (*AD76 4E 13428-1885-Saint Germain d'Étables p4*).

Marie a mis au monde un premier enfant de père inconnu en 1903 à Tourville-la-Chapelle, puis quatre autres à Dieppe en 1907, 1909, 1911 et 1913. Seule la dernière est légitime, issue du mariage de ses parents en 1911. Des descendants que nous avons contactés nous ont affirmé que les trois précédents étaient du même père, qui n'aurait pu les reconnaître car il n'était pas encore divorcé. Mais nous n'avons pu les lui attribuer officiellement !

C'est la mention marginale sur son acte de naissance qui nous a permis de savoir qu'elle s'est mariée le 10 juin 1911 à Dieppe avec Albert Marin Alexandre LEDOUX (*AD76 4E 18850-1911 Dieppe 106*). Né le 20 juin 1868 à Dieppe, le mari a quarante ans. Il est employé de commerce, déjà deux fois divorcé, et fils naturel d'une cigarière, Marie Olympe LEDOUX qui habite dans le port, quai du Carénage.

Il avait épousé en secondes noces Pauline Adrienne GAMELIN et par jugement du 8 juillet 1910 du tribunal de première instance de Dieppe, il s'est libéré des liens de ce mariage alors qu'il vivait déjà avec Marie VENDIC, au numéro 12 de la rue Saint-Jean à Dieppe. Il avait

épousé cette seconde femme le 7 avril 1894 à Dieppe. Elle n'avait que dix-sept ans et lui vingt-cinq, et il était alors porteur de journaux (AD 76 4E11628-1894 Dieppe p48).

Il était divorcé de Marie Albertine Angèle FOURNIER par jugement du 9 novembre 1893 du tribunal de Dieppe. Il avait épousé cette première femme le 24 octobre 1891 à Dieppe. Il est indiqué qu'il était alors employé de commerce (AD76 4E11619-1891 Dieppe p162-163).

Dans l'acte de mariage de Marie et Albert (AD76 4E 18850-1911 Dieppe 106), nous apprenons que les témoins sont Jules Arthur RENARD, cinquante-trois ans, libraire à Dieppe, Maximin Gustave Albert LEMARCHAND, trente-cinq ans, employé de commerce demeurant à Neuville-les-Dieppe, Gabriel Eugène Joseph FRÈRE, marin chauffeur, de Dieppe, et Fernand Gabriel DUHAMEL, trente ans, employé de commerce. Tous sont des amis des époux, et l'on peut voir dans les signatures celle de la mère de Marie, « présente et consentante », et qui signe f(emme) GOSSELIN.

Le couple a donc eu officiellement une seule fille, Paulette Lucienne, en 1913. Et peut-être Albert et Fernand, qui seront suivis d'un garçon mort-né, sont-ils les fils d'Albert LEDOUX.

Nous avons trouvé leur trace par les tables décennales que nous avons consultées pour chercher les enfants du couple, et compte tenu de l'existence d'un premier enfant naturel, nous avons envisagé qu'entre cette première naissance en 1903 et celle de Paulette en 1913, Marie ait pu avoir d'autres enfants sous son nom, hypothèse qui s'est confirmée.

Ce premier mariage de Marie sera dissous par jugement du 10 décembre 1924 (d'après l'acte de mariage suivant) ou 1925 (en mention marginale de l'acte du 10 juin 1911).

Marie va se remarier le 5 mars 1927 à Dieppe, avec Joseph Baptiste LESOURD. Celui-ci est né le 1^{er} juillet 1880, il est employé de commerce lui aussi et habite avec Marie dans le logement qu'elle habitait déjà avec Albert LEDOUX, au 12 de la rue Saint-Jean. Il est lui-même divorcé depuis le 17 juillet 1926, de Berthe Eugénie Sophie FIZET. Il n'y aura pas non plus de contrat de mariage, comme lors du premier.

Les témoins seront le beau-père de Marie, Théotime GOSSELIN, toujours cultivateur à Tourville-la-Chapelle et Henri André RIBET, principal clerc d'huissier, domicilié à Dieppe.

Marie épouse un homme de petite taille (1m58), brun aux yeux bruns, visage ovale et front découvert, menton rond et nez petit (AD76 1R3086), titulaire de la médaille interalliée dite de la victoire pour sa participation à la campagne contre l'Allemagne du 4 août 1914 au 4 octobre 1917.

Cette fois c'est la Grande Histoire qui viendra rompre le lien, faisant de Marie une veuve de guerre, le 12 juin 1944. Nous en parlerons dans un chapitre spécifique.

Les mentions de métiers nous indiquent que Marie fut successivement cuisinière, porteuse ou marchande de journaux.

°Charles Alexandre VENDIC (1.3.2)

Il est né le 16 janvier 1886, à Saint-Germain-d'Étables, les témoins sont les mêmes que pour sa sœur Angèle Marie. Il n'aura vécu que trois mois, car il meurt le 27 août de la même année. C'est Victorien TOUZÉ, venu pour la naissance, qui accompagne le père pour la déclaration de décès (AD76 4E13428 1886-1887 Saint-Germain-d'Étables p5/6 et 8/9).

°François Alexandre VENDIC (1.3.3)

Il naît deux ans plus tard, dans la même commune, le 4 octobre 1888. On retrouve l'instituteur Eloi FOURQUEZ comme témoin, avec Jules PLAISANT, débitant, âgé de quarante-sept ans, tous deux de Saint-Germain-d'Étables (AD76 4E13428 1888 Saint-Germain- d'Étables p8)

C'est grâce à la mention marginale que nous savons qu'il s'est marié le 8 octobre 1912 à Envermeu, avec Émilie Thérèse CAPPE, cuisinière, née le 15 février 1889 dans cette commune. Le marié, domicilié de droit à Tourville-la-Chapelle, demeure de fait à Buchy, et la mariée vit avec ses parents, Adolphe Frédéric CAPPE et Marie Émelia PETIT, présents et consentants, à Envermeu. Le livret militaire atteste que le futur fait partie comme appelé de la classe 1908. Il n'a pas été fait de contrat. Les témoins sont Isidore ALIX, oncle de l'époux, âgé de quarante-sept ans et cultivateur à Berneval-le-Grand, Albert THROUDE, ami de

l'époux, cultivateur de quarante-cinq ans, à Tourville-la-Chapelle, Edmond CAPPE, le frère de l'épouse, âgé de vingt-neuf ans, chauffeur à Sotteville-les-Rouen, et son oncle, Arsène Privat CAPPE, cultivateur à Envermeu, âgé de soixante-sept ans. (AD76 4E 18945 1912 ENVERMEU p19).

Le marié est un homme d'un mètre soixante, aux cheveux châtain et aux yeux gris-bleu, au visage ovale avec des cicatrices de brûlures à la joue gauche. Il a le nez étroit et une petite bouche qui surplombe un menton à fossette (AD76 1R3244).

Nous évoquerons sa carrière militaire dans le chapitre « une famille dans la guerre », mais c'est grâce au registre matricule que nous apprenons que quelque temps après son mariage, le 25 décembre 1912, François Alexandre habite à Rouen, 66 rue de Seine.

Le premier recensement qui nous est accessible après cette date est celui de 1921, et il y est indiqué que François et Thérèse travaillent chez le même patron, Monsieur ROUSSEAU, lui comme bourrelier, elle comme ouvrière. Il n'y a pas d'enfant avec eux. L'annuaire de Rouen nous permet d'identifier ce patron, Georges ROUSSEAU, bourrelier, dont l'atelier se trouve au 104 rue Lafayette, sur la rive gauche de Rouen, à deux pas du logement de François et Thérèse (AM Rouen, Annuaire 1921). Dans les annuaires de Rouen entre 1913 et 1922, les numéros signalés dans la rue de Seine ne dépassent pas le 50, et nous n'y avons donc pas trouvé l'indication du couple VENDIC au 66.

Nous avons cherché auprès de la mairie de Rouen s'il existait des naissances d'enfants chez ce couple et nous avons trouvé une seule fille, Simonne Émèlie Angèle, née le 5 avril 1914, dont nous parlerons dans la quatrième génération. Il est donc clair, au vu du recensement, que cette enfant fut mise en nourrice, ou confiée à des proches, pendant que ses parents travaillaient.

Le registre matricule indique aussi que François habitait Clères à partir du 3 août 1929. Mais nous n'avons pas trouvé la présence du couple dans les recensements de cette commune en 1931. Nous aurions pu en savoir davantage dans les actes de mariage de leur fille, mais ceux-ci datant de moins de soixante-quinze ans, nous n'avons pu les réclamer aux mairies concernées.

Nous ignorons les dates et lieux de décès de François et Thérèse.

4. Quatrième génération

A. La descendance de Alice Emma Charlotte VENDIC

Elle est composée d'au moins six enfants, dont nous trouvons les lieux et années de naissance dans le recensement de 1921 :

°**Lucien Albert Théophile PRÉVOST (1.1.2.1)**, né à Frichemesnil le 21 juillet 1902 (AD76 4E 10000-1893-1902). L'acte de naissance demandé à la mairie de cette commune nous indique qu'il fut déclaré le lendemain par son père, entrepreneur de battage, en présence de Jules ACCARD, journalier de trente-trois ans, et Léopold MONTIER, instituteur de cinquante-cinq ans, de Frichemesnil également. (AM Frichemesnil photocopie). Les mentions marginales nous apprennent qu'il s'est marié le 3 mai 1930 à Paris 7^{ème} avec Georgette COMTE, et qu'il est décédé à Maisons-Laffitte (Yvelines) le 25 novembre 1990.

Nous obtiendrons la photocopie de l'acte de mariage de la mairie du 7^{ème} arrondissement de Paris, où nous apprenons que le marié est domicilié 11bis rue Jean Nicot, tandis que l'épouse demeure 167 rue de Grenelle. Elle est née le 17 septembre 1898 dans cet arrondissement, d'Eugène COMTE et Marie GORIUS, « époux sans profession, domiciliés à Cosne (Nièvre) » et elle est veuve de Léonce Victor FREYDIER. Les témoins sont Marie COMTE, sans profession, demeurant 15 rue Maublanc, et Béatrice MIMAULT, comptable, à Villejuif (Seine). Nous savons que Béatrice est la plus jeune des tantes maternelles du marié.

°**Olga Hélène Suzanne PRÉVOST (1.1.2.2)** est née le 5 novembre 1903 à Saint-Maclou de Folleville (AD76 4E013432-1903-Saint-Maclou-de-Folleville p 24). Sa naissance est déclarée par son père et les témoins sont l'instituteur Médéric PIAULENNE, cinquante-deux ans, et le garde-champêtre Jules PIGNÉ, âgé de soixante-cinq ans, qui demeurent dans la même commune. Les mentions marginales nous apprennent qu'Olga s'est mariée deux fois, d'abord avec Élie

OUVRY, le 11 août 1921, à Heugleville-sur-Scie, et avec Emmanuel Marcel BOUTIN, le 17 mai 1930 à Rouen.

L'acte de mariage avec Élie OUVRY nous indique que celui-ci est né le 15 février 1901 (sur la photocopie, le nom de la commune a été coupé et se termine par « sur-Scie ») fils de Jules Delphin OUVRY et Élise Clotilde LEPORGE domiciliés à Saint-Denis-sur-Scie (qui est donc peut-être la commune de naissance de leur fils, où il habite) et cultivateurs. Les parents d'Olga sont présents et consentants. Les témoins ont été Adonis Epiphane LEPORGE cultivateur à Saint-Denis-sur-Scie et Georges Paul Joseph PRÉVOST, mécanicien à Canouville.

Ce mariage a été dissous par jugement du 3 novembre 1927 par le tribunal civil de Dieppe. (*AM Heugleville-sur-Scie photocopie*) « au profit du mari et aux torts et griefs de la femme ».

Le second mari, Emmanuel Marcel BOUTIN, est né le 16 septembre 1896 à Torcy-le-Petit, de Charles Emmanuel, cordonnier, et Juliette Marguerite ROUGET, sans profession, domiciliés 14 rue Préfontaine à ROUEN, où réside aussi leur fils, contremaître de transit. Il est veuf de Marie Marguerite VAQUETTE. Quant à Olga, elle est alors cuisinière, et habite 23 rue Edouard-Fortier à Mont-Saint-Aignan « près Rouen ». Ses parents à ce moment résident à Bennetot, alors qu'en mai, lors du mariage de son frère aîné, ils étaient encore à Heugleville. Les témoins sont Elizabeth BOUTIN femme DAUGE, sans profession, demeurant 4 ter Place du Champ-de-Mars à Rouen, et Georges PRÉVOST, qui fut déjà témoin lors de la première union d'Olga. Nous ignorons son lien de parenté avec la mariée.

Le registre matricule d'Emmanuel BOUTIN numéro 2930 nous apprend qu'il a été incorporé le 11 avril 1915 au 24^{ème} RI et fait prisonnier à Vaux-Devant-Damloup le 1^{er} juin 1916, village entièrement détruit pendant la bataille de Verdun, puis reconstruit un peu plus bas après la guerre. Interné à Wahn puis à Giessen, il fut rapatrié le 6 décembre 1918. En septembre 1938, il fut rattaché « à la dernière classe de la deuxième réserve, père de quatre enfants » (*AD76 1R3413*). Le temps imparti pour cette étude ne nous a pas permis de rechercher ces enfants.

°**Maurice Charles François PRÉVOST (1.1.2.3)** est né aussi à Saint-Maclou de Folleville le 16 mars 1906, et les témoins sont les mêmes que pour sa sœur Olga (*AD76 4E 13432-1906-Saint-Maclou-de Folleville p12*). En mention marginale figurent deux mariages, l'un le 22 octobre 1927, à Vernon (27) avec Henriette Herminie YVELIN, et l'autre avec Paulette Andrée MARCHAND, le 25 juillet 1940 à Paris XV^{ème}, mariage qui sera dissous par le TGI de Paris (à une date que nous ne pouvons communiquer).

Lors du premier mariage, Maurice est cultivateur et soldat au 302^{ème} Régiment d'Artillerie en garnison à Vernon, « autorisé par le chef d'escadron commandant provisoirement [ce régiment] à la date du 5 octobre 1927. Henriette elle, est née le 17 décembre 1907 à Fourges (Eure), « fille mineure de Henri Joseph Anatole YVELIN employé aux chemins de fer de l'État et de Sylvia ALLIX, sans profession, domiciliés à Vernon, présents et consentants ». Les témoins sont deux soldats, l'un du même régiment que le marié, Georges TESNIERE, et l'autre, Élisée YVELIN, au 5^{ème} Régiment du Génie en garnison à Versailles.

Lors du second mariage, il est indiqué que Paulette Andrée MARCHAND est née à Paris, 15^{ème}, le 9 avril 1915, domiciliée 103 rue Olivier de Serres, fille de Philippe Louis MARCHAND mécanicien, et d'Hélène BOCQUET, sans profession, son épouse, domiciliés à la même adresse. Les témoins ont été Marie Louise REUILLARD femme TALLEUX, sans profession, et Alexandre WRASKOFF, sans profession, tous deux domiciliés à la même adresse (*AM Paris 15^{ème}, photocopie*)

°**Denise Alexandrine Antoinette PRÉVOST (1.1.2.4)** est née le 21 décembre 1907 à Varneville-Bretteville. La naissance est déclarée par le père, et les témoins sont aussi un instituteur, Camille SAINT-AUBIN âgé de trente-huit ans, et Edmond DODELANDE, terrassier, quarante-huit ans, tous demeurant à Varneville-Bretteville (*AD76 4E 13476-1907-Varneville-Bretteville p16*). Elle a épousé Sylvain Désiré Christian FOLIO, le 1^{er} juin 1926 à Heugleville-sur-Scie, comme l'indique la mention marginale. Celui-ci est né le 2 janvier 1903 à Gonnevillle-sur-Scie, où il est domicilié, ainsi que ses parents, Augustin Charles et Marie Ernestine DELARUE, propriétaires. Lui-même est commerçant, et Denise est sans profession et réside à Heugleville, comme ses parents.

° **Andrée Alice Alberte PRÉVOST (1.1.2.5)** est née aussi à Varneville-Bretteville le 26 janvier 1910. Son père est alors jardinier, l'instituteur est à nouveau témoin, avec Pierre DURIER, cultivateur, quarante-quatre ans, de cette commune également (AD76 4E 194881910-Varneville-Bretteville p2). La mention marginale nous indique qu'elle s'est mariée le 16 mars 1929 à Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng devenue Saint-Aubin-les-Elbeuf, avec Georges DEHORS.

La photocopie de l'acte nous apprend que celui-ci est maçon et soldat au 101^{ème} Régiment d'Artillerie basé à Laon, et qu'il est né dans cette commune le 5 juin 1908, fils de Pierre Hippolyte, décédé, et de Léopoldine Marie LEROUX, ménagère ; tous deux habitent 14 rue du Gal dans ladite commune, ainsi que la mariée.

Celle-ci est ouvrière d'usine et en cette année 1929, ses parents résident à Rouen, au 20 rue de la Cage, Alice sa mère étant qualifiée de « confectionneuse ». Nous avons vu à travers les autres mariages de la fratrie que cette fonction et la résidence à Rouen furent sans doute de courte durée, au plus entre 1927 et mai 1930, où le couple habitait Heugleville-sur-Scie. Ces parents ont accordé leur consentement « par acte authentique ».

Les témoins furent Edgart MARTIN, peintre, demeurant 8 rue de la République à Elbeuf, et Eugénie DEHORS, ouvrière d'usine, à la même adresse, et l'on peut se demander si c'est par Eugénie, ouvrière peut-être dans la même usine, que la mariée aurait rencontré son futur..

° **Simonne Béatrice Alfrédine PRÉVOST (1.1.2.5)** est née le 12 janvier 1912 à Heugleville-sur-Scie. Les témoins furent Honoré RESTANCOURT, cultivateur de quarante-et-un ans, et Sylvain MALLET, cantonnier-chef de quarante-deux ans, tous deux de cette commune (AD76 4E 19135-1912-Heugleville-sur-Scie p3). Elle s'est mariée le 16 janvier 1932 à Beaunay, devenue Beauval-en-Caux, avec Fernand Alphonse Narcisse LEMAIR, mariage dissous par jugement du 17 mars 1938 du Tribunal Civil de Rouen.

Le 13 mai 1939 elle se remariait à Fécamp, avec Robert Emile Paul LAVENU. C'est grâce aux mentions marginales sur l'acte de naissance que nous avons trouvé ces renseignements.

Nous avons appris dans la photocopie de l'acte du premier mariage que Fernand LEMAIR, valet de chambre, est né le 6 novembre 1909 à Auzouville-sur-Saône, « de Ernest Emile Lubin, et de Marie Virginie PILON sa veuve, sans profession », domiciliée à Thiédeville comme son fils. En cette année 1932, Simonne a vingt ans et habite à Beaunay avec ses parents, qui ont donc quitté Bennetot où ils habitaient en août 1930. Les témoins furent Maurice PRÉVOST, le second frère de la mariée, chauffeur à Brennetot, et Charles TAVELET, garde-moulin à Thiédeville.

Nous avons pu obtenir de la mairie de Fécamp copie de l'acte du second mariage. Les témoins furent Paul LAVENU, peintre au Havre, et le même Maurice PRÉVOST, chauffeur d'automobile cette fois à Paris.

L'homme que Simonne épouse à la veille de la seconde guerre mondiale est pupille de la nation. Il avait quatre ans quand son père, blessé par balle est « mort pour la France » dans l'ambulance 16/20, le 29 septembre 1915 à Révigny, dans la Meuse. Son nom figure sur le monument aux morts de Lillebonne, où il était né (*mémoire-des-hommes et mémorial-genweb*).

B. La descendance de Denise Edith Eugénie VENDIC

° **Thérèse Marguerite Henriette MALLET (1.1.3. ?)** est celle qui a déclaré le décès de sa mère en 1973, âgée de 53 ans. Elle est donc née vers 1920, et s'est mariée en 1973 avec un certain FOLLET. Nous n'en saurons pas davantage.

C. La descendance de Béatrice Louise Alphonsine VENDIC

° **Odette Juliette Renée MIMAUULT (1.1.4.1)**

Elle est née le 12 juillet 1918 à Maromme, au domicile de ses parents, 48 route du Havre. Le père a vingt-deux ans, il est chauffeur livreur, et la mère est gérante. Les témoins sont Juliette

MOINE, employée de commerce, demeurant à Paris, et Marthe DELIQUAIRE, femme BAZIRE, secrétaire de mairie demeurant à Maromme. (AM Maromme, photocopie d'acte de naissance).

Les mentions marginales nous indiquent qu'Odette a été « adoptée en qualité de pupille de la nation le 15 octobre 1930 par la chambre du Conseil du Tribunal Civil de première instance du Département de la Seine ». Sa petite-fille nous a indiqué que c'était en lien avec le décès prématuré de son père, René MIMAULT gazé pendant la première guerre mondiale et mort des suites de ses blessures, mais elle ne connaissait pas les éléments qui nous auraient permis de retrouver le registre matricule de ce soldat, qui ne figure pas dans le département de Seine-Maritime.

Mariée dans le XII^{ème} arrondissement de Paris, puis divorcée, Odette a eu deux enfants, et est décédée le 6 février 2014 au Cannet des Maures, dans le Var, après avoir eu la joie d'être plusieurs fois arrière-grand-mère. Le respect de la vie privée ne nous permet pas d'aller plus avant dans la descendance.

D. La descendance de Angèle Marie VENDIC

° Angèle Marie Madeleine VENDIC (1.3.1.1)

Elle est née le 29 novembre 1903, à Tourville-la-Chapelle, « fille naturelle reconnue ». La déclaration est faite par Marie-Madeleine Apolline DENIS, veuve de Noël Henri GUERRIER, journalière de soixante-six ans, qui dit avoir assisté à l'accouchement. Les témoins sont Armand CAHOT, cultivateur, âgé de quarante ans, et Albert LARTISIEN, quarante-et-un ans, sacristain, tous de Tourville-la-Chapelle, et seuls les témoins ont signé (AD6 4E 13463-1903 Tourville la Chapelle p11). Elle décèdera à l'âge de neuf mois, le 31 août 1904 ; la déclaration sera faite par le beau-père de la mère, Théotime GOSSELIN, et François Etienne BOLAINGUE, domestique âgé de trente-cinq ans, lui aussi demeurant dans cette commune (AD76 4E 13463-1904 Tourville la Chapelle p18). Si l'on observe les dates, on peut supposer que c'est après la naissance de cette petite fille que Marie est revenue vivre chez sa mère et son beau-père, comme l'indique le recensement de 1906.

° **Albert Paul René VENDIC (1.3.1.2)** est né à Dieppe le 29 janvier 1907. Sa naissance est déclarée par Désirée Ernestine TAUPIN, femme THOREL, sage-femme, âgée de trente-cinq ans, demeurant 14 rue d'Écosse à Dieppe et les témoins sont Louis COUSSIN, gendarme pensionné, domicilié dans cette commune 26 rue de la Halle au blé, et Pierre Jean Alfred VAUTIER, employé de mairie de soixante-sept ans, domicilié rue Desmarquets. (AD76, 4E 13327-1907-Dieppe p30). En mention marginale figure la reconnaissance par sa mère, le 27 mars suivant, et l'indication de son mariage le 6 juillet 1929, à Dieppe, avec Ernestine Marie PAUMIER. Dans cet acte, Marie VENDIC est déclarée « sans profession ».

Nous détaillerons dans le chapitre sur les guerres le parcours militaire d'Albert VENDIC.

° **Fernand Abel VENDIC (1.3.1.3)** est né le 13 janvier 1909 à Dieppe, et sa naissance fut déclarée par Armantine Clara BOURGOIS, sage-femme de vingt-quatre ans, demeurant 61 rue de la Cité de Limes, à Dieppe, qui a assisté à l'accouchement, et Louis COUSSIN, qui était déjà présent lors de la naissance d'Albert (AD76 4E 18843-1909 Dieppe p14)

La mention marginale nous apprend que Fernand s'est marié lui aussi le 6 juillet 1929 à Dieppe, avec Victorine Marthe Henriette ROBERT. Dans cet acte, Marie VENDIC apparaît comme « porteuse de journaux ».

° **Un garçon mort-né** est déclaré le 4 mars 1911 (AD76 4E 18851-1911 Dieppe p76) par Aurélie Catherine OLIVIER femme AUBRUCHET, ménagère de soixante-trois ans, demeurant 12 rue des Maillots à Dieppe, et par Pierre Jules César LEGRAS, journalier de trente et un ans, demeurant rue de l'Hôtel de Ville. Il semble bien que Marie n'ait pas eu le temps de faire appeler une sage-femme à son chevet, pour ce quatrième enfant.. Dans cet acte elle est déclarée « marchande de journaux ».

° **Paulette Lucienne LEDOUX (1.3.1.5)** est née le 20 février 1913 à Dieppe.

Elle s'est mariée une première fois le 25 avril 1931 avec Maurice Émile HEU, chauffeur d'automobile, né le 25 juin 1901 à Fleury, dans la Somme, et domicilié 69 route de Bonne Nouvelle à Neuville-les-Dieppe. Paulette, qui est couturière, habite au 12 rue Saint-Jean à Dieppe, sans doute chez sa mère et son beau-père. L'on apprend que son père est décédé et Marie VENDIC est dite « veuve » alors qu'il est bien indiqué par ailleurs qu'elle est remariée avec Joseph LESOURD. Celle-ci est présente et consentante.

Il n'y a pas eu de contrat de mariage, et les témoins sont Jean Baptiste Célestin LESOURD, employé de commerce, qui habite aussi au 12 rue Saint-Jean. L'âge n'est pas indiqué. S'agit-il d'un fils du beau-père, ou de celui-ci avec une erreur sur le premier prénom ? Nous pencherions volontiers en ce sens..L'autre témoin est Émilienne Alice HEU, épouse de Jean BELLENGER, sans profession, demeurant 5 rue Ango à Dieppe (*AM Dieppe, 1931, photocopie*). Ce mariage sera dissous par jugement du Tribunal de Grande Instance de Dieppe, (date inférieure à 75 ans) et Paulette se remariera dans le 20^{ème} arrondissement de Paris. Nous ignorons la date et le lieu de son décès.

Elle aura eu avec son premier mari trois enfants, Maurice, Roger et une fille, née il y a moins de soixante-quinze ans.

E. La descendance de François Alexandre VENDIC

° **Simonne Emélie Angèle VENDIC (1.3.3.1)** est née le 5 avril 1914 à ROUEN, au domicile de ses parents, 66 rue de Seine. La déclaration a été faite le lendemain par le père, et les témoins ont été Eugène GILG-SOIT-ILG [patronyme extrêmement rare, dont on ne trouve que dix représentants en région parisienne, nés depuis 1890 - selon genealogie.com] jardinier demeurant dans le même immeuble que les parents, et Gabrielle PINEL, femme BRACQUEVIE, sans profession, au même domicile (*AM Rouen N°000525/1914*).

Les mentions marginales nous apprennent que Simonne s'est mariée une première fois, qu'elle a divorcé et s'est remariée.

Elle est décédée à Bihorel le 3 janvier 1984, la déclaration a été faite par son beau-fils, Yannick Francis Jacques BANNIER (*AM Bihorel, 1984, copie d'acte*).

5. Cinquième génération

A. La descendance de Fernand Abel VENDIC

Dans les tables décennales de Dieppe, consultables jusqu'en 1935 en intranet aux archives départementales de Seine-Maritime, nous avons trouvé trois enfants du couple VENDIC-ROBERT.

° **Georgette Paulette VENDIC (1.3.1.3.1)**, née le 17 février 1932, déclarée par son père. Elle s'est mariée à une date qui ne nous permet pas d'inscrire cet acte (mentions marginales) (*AM Dieppe 1932 naissances photographie*)

° **Albert Maurice Joseph VENDIC (1.3.1.3.2)**, né le 5 août 1933. En l'absence du père c'est Louise Fernande Ismémie TERRIEN, trente-neuf ans, employée de bureau, demeurant 46 rue de la Barre à Dieppe, qui a déclaré cette naissance, ayant assisté à l'accouchement. Il s'est marié à une date qui ne nous permet pas d'inscrire cet acte, et est décédé à Paris 14^{ème} le 8 mai 1987 (mentions marginales) (*AM Dieppe 1933 naissances photographie*)

° **Louise Micheline Martine VENDIC (1.3.1.3.3)**, née le 19 février 1935. En l'absence du père, la déclaration est faite par Robert Georges Émile VENDIC, marbrier de quarante-neuf ans, demeurant 67 rue Desceliers à Dieppe. Elle aussi s'est mariée à une date qui ne nous permet pas d'inscrire cet acte (mentions marginales) (*AM Dieppe 1935 naissances photographie*)

B. La descendance de Paulette Lucienne LEDOUX

° **Maurice Joseph Marie Paul HEU (1.3.1.5.1)**, né le 15 février 1939, au 12 rue Saint-Jean à Dieppe, sur la déclaration du père. Les mentions marginales nous indiquent qu'il est décédé le 3 octobre 1993 à Lizines (77), et qu'il s'est marié (date inférieure à 75 ans) ; sa famille nous a appris qu'il n'a pas eu d'enfant.

° **Roger Albert Maurice HEU (1.3.1.5.2)**, le second, est né le 8 juillet 1940 à Dieppe au 8 de la rue HOUARD. C'est le seul des enfants qui ne naît pas au domicile de ses parents. Nous ignorons à quoi correspond cette adresse. S'agissait-il d'un établissement hospitalier, public ou privé, ou bien d'un lieu où la famille avait dû se réfugier momentanément, car il s'agit d'une période troublée ? Il est décédé le dix-septembre suivant, à l'âge de deux mois. La déclaration a été faite par le père (*AM Dieppe, 1940, photocopie*) La famille était domiciliée au 12 rue Saint-Jean. Habitaient-ils toujours chez la mère de Paulette, ou dans un autre logement du même immeuble ? Ce que nous ne pourrions savoir en l'absence de recensement en 1941.

° **N. HEU (1.3.1.5.4.3)**, une fille, qui naît à une date inférieure à 75 ans. Nous ne pourrions développer sa trajectoire, mais c'est avec sa descendance que nous avons pu entrer en contact.

6. Hors génération :

A. Le demi-frère

° **Alphonse Fulgence VENDIC**

Le demi-frère de François et Henri VENDIC, fils de leur première belle-mère, né le 20 octobre 1865, s'est marié au Catelier le 25 janvier 1892, avec Louise BÉZIRARD. Il sera successivement charpentier, comme François, mais aussi journalier ou cultivateur.

BÉZIRARD, c'est le patronyme de l'acheteuse de la ferme du Catelier, et cela ne semble pas être une coïncidence. Nous ignorons le lien de parenté entre Olive et Louise, mais en 1907, le registre 4Q/1/4/1794 numéro 245 nous livre une transcription recueillie grâce à la procédure habituelle de recherche dans les hypothèques.

Où l'on apprend qu'Olive Virginie BÉZIRARD devenue l'épouse d'Eugène Arsène ALEXANDRE, et habitant Sainte-Austreberthe, vend en viager à Alphonse VENDIC la ferme du Catelier qu'elle a achetée en 1893 à son frère François, pour le prix principal de quinze cent francs avec une rente annuelle de cent-vingt francs, le 30 novembre 1907, par devant Maître PRÉVOST, notaire à Pavilly..

Ainsi cette mesure, transmise depuis quatre générations au moins dans la famille DUMONT-CADOT-VENDIC, y retourne-t-elle « par la bande », en la personne du demi-frère des héritiers VENDIC.

B. La descendance

Alphonse eut au moins six enfants, tous nés à Muchedent :

-Clotilde Louise Alphonsine, 10 juillet 1893 (*AD76 4E 13401-1893-1894 Muchedent p5*)

-Alphonse Florentin Olivier, le 17 mars 1895 (*AD764E 13401-1895 Muchedent p3*)

-Germaine, le 14 janvier 1897 et mariée le 8 décembre 1919 à Osmoy-Saint-Valéry (*AD76 4E 13401-1897 Muchedent p2*)

-Henri Georges, le 16 mai 1898, qui fut cultivateur et entrepreneur de battage, se maria le 11 mai 1923 à Osmoy-Saint-Valéry où il mourut le 17 avril 1950 (*AD76 4E 13401-1898 Muchedent p4*)

-et des jumeaux mort-nés, garçon et fille, le 24 juillet 1906 (*AD76 4E 13401-1906 Muchedent p4*).

Le premier fils, Alphonse, auquel nous consacrerons une vignette dans le chapitre sur la guerre, mourut au champ d'honneur un mois avant l'armistice. Nul doute que cette mort fut connue de son oncle François et de ses cousins, et qu'elle fut vécue cruellement dans

l'ensemble de cette famille comme le furent les morts des poilus de 14/18 dans toutes les familles françaises

L'ASCENDANCE DE JEAN CHARLES FREDERIC CADOT

1. Les parents de Jean Charles Frédéric CADOT

Pour retrouver la trace de ces ancêtres, nous utilisons les renseignements figurant dans l'acte de mariage de notre couple de départ, qui nous indique que leurs parents résident à Fresles.

Nous cherchons un acte de mariage des parents du marié, antérieur à sa naissance en 1802.

Nous ne le trouvons pas dans les registres d'état-civil entre 1800 et 1802 (les tables décennales ne commencent qu'en 1802), mais dans ceux de Neufchâtel en Bray, chef-lieu de canton de Fresles, car les mariages ont été célébrés dans les chefs-lieux de cantons du 22 septembre 1798 au 26 juillet 1800 et nous le trouvons à la date du 19 juin 1800 (AD76, 4E 01202-1799/09/23-1800/09/22 Neufchâtel-en-Bray p88).

A. Charles CADOT

Nous y apprenons que **Charles CADOT (sosa 4)**, le père de Frédéric, est né à Bully le 24 mars 1773, fils de Charles CADOT journalier et Madeleine GOSSELIN. Il est charretier, et demeure à Pommeréval quand il se marie.

Les témoins du mariage sont François Henry BOULLENGER, 26 ans, marchand horloger, Marcellin BENARD, 32 ans, marchand de toile, Jean-Baptiste NAVETIER, 46 ans, marchand, et Marcellin COQUET, 26 ans, marchand cafetier, tous de ce chef-lieu de canton.

Nous cherchons donc l'acte de baptême de Charles à Bully, que nous trouvons sous la cote « AD76, 4E 00844 p68 1770-1774 Bully », et apprenons que celui-ci a eu lieu le jour de la naissance, que le parrain est Pierre Nicolas DENIS, qui signe, et la marraine Marie Marguerite CADOT, qui appose sa marque, tandis que « le père est absent ». Nous ignorons le lien de parenté entre la marraine et l'enfant.

Grâce à la consultation des hypothèques (AD76 4Q3/6/360 n°30) nous avons trouvé à la date du 7 février 1853, une inscription d'un acte datant du 18 janvier de la même année, passé chez Maître DEBOUTEVILLE à Neufchâtel-en-Bray, où nous apprenons que Charles habite alors chez son fils Vincent Florentin, à Bacqueville-en-Caux.

Nous nous dirigerons donc vers les tables décennales pour y chercher le décès de l'intéressé, que nous trouverons à la date du 3 mai 1853. Le décès a été déclaré par son fils, assisté d'Hippolyte LEFEBVRE, et s'est produit dans la maison du déclarant, « sur la route départementale à la sortie ouest du Marché ». Le défunt était sans profession et veuf de Marie Anne Véronique LECONTE (AD76 4E 04477-1853-Bacqueville-en-Caux).

B. Marie Anne Véronique LECONTE

Marie Anne Véronique LECONTE (sosa5) - la mère de Frédéric CADOT- est née, ainsi que l'indique son acte de mariage, le 27 mars 1779 à Fresles, fille de Jacques LECONTE, berger, et Marie Anne LEFEBVRE. Son parrain est Antoine PAVIE, et sa marraine Marie LEFEBVRE, aucun des deux ne sait signer. (AD76 3E 00165-1770-1779-Fresles p66). Là encore, nous ignorons les liens de parenté entre la marraine et sa filleule.

Par contre, ayant appris que Marie Anne Véronique LECONTE est décédée avant 1848, comme l'indique l'acte de décès de son fils Jean Charles en 1848, nous cherchons dans les tables décennales à Fresles, et trouvons l'acte à la date du 17 juin 1839. C'est son deuxième fils, Prosper, qui déclare le décès, accompagné de Michel DELAUNAY, trente-et-un ans, cultivateur et ami, tous deux résidant à Fresles (AD76 4E 00165 1831-1839 Fresles p90).

Point important que nous relevons dans ce document : Marie Anne Véronique y est déclarée « mendicante », mais nous n'avons pu chercher les éléments qui permettraient d'éclaircir cette situation.

Le registre « AD76 4Q3/6/360 n°30 » que nous avons cité dans le paragraphe concernant son mari, où figure une inscription, nous révèle que celle-ci est « requise au profit d'Héloïse DÉLESQUE épouse de Victor PATIN, cultivateur, contre Marie Véronique LECOMTE décédée épouse de Jean Charles CADOT, sa succession, ses héritiers ou représentants, qui sont : le dit sieur CADOT/.../demeurant à Bacqueville chez M. Vincent Florentin CADOT, et ses cinq enfants ci-après nommés, à savoir : 1°Charles Frédéric CADOT charretier, demeurant au Catelier 2°Prosper CADOT journalier, demeurant à Fresles 3°Lous Victor CADOT, aussi journalier, demeurant à Rocquemont 4°Vincent Florentin CADOT, bourrelier, demeurant à Bacqueville 5°Jean Charles CADOT ci-devant journalier, demeurant à Bully, maintenant sans domicile ni résidence connus. En vertu :

1° d'un contrat passé devant les notaires de Neufchâtel le 8 janvier 1745, il appert que le sieur Pierre GARIN a constitué au profit du sieur Jacques GARIN son frère, une rente annuelle et perpétuelle de neuf francs 87 centimes, sujette à la retenue, payable le jour de Saint-Michel chaque année pour prix de la cession que le dit Pierre GARIN fait au dit Jacques GARIN de son tiers coutumier, dans divers immeubles situés au haut de la commune de Fresles

2° d'un acte reçu par Maître PERNET notaire à Bures le 8 janvier 1785, contenant titre nouvel et revalidation de la rente en question par Jacques LECOMTE et Charles LEFEBVRE, cessionnaires dudit Pierre GARIN, débiteur primitif d'icelle

3° d'un autre acte reçu par Maître LEFEBVRE notaire à Saint-Saëns le 9 novembre 1818, contenant partage entre Mme CADOT susnommée et ses cohéritiers en la succession du dit sieur Jacques LECOMTE, duquel acte il appert que la dite dame CADOT a été chargée de payer et continuer la rente susdite

4°d'un acte reçu par Maître HAVET notaire à Neufchâtel le 23 novembre 1823 par lequel la dite dame CADOT a passé titre nouvel et revalidation de la rente au profit de Marie Marguerite GARIN épouse LEPRETRE, propriétaire à Bures, fille et héritière de Jacques GARIN, créancier originaire d'icelle.

5° d'un acte passé devant Maître DEBOUTTEVILLE notaire déjà nommé, le 16 octobre 1850, contenant donation par Mr et Mme DÉLESQUE des biens à eux appartenant, à leurs enfants, au nombre desquels était Mme PATIN susnommée, duquel acte il appert que/.../ la rente en question s'est trouvée comprise au lot attribué à la dite dame PATIN/.../ cette rente appartenait à Mme DÉLESQUE personnellement/.../elle l'avait recueillie de la succession de sa mère Mme LEPRETRE

6° Enfin d'un autre acte reçu par le dit Maître DEBOUTTEVILLE le 18 janvier 1853 duquel il appert que Charles Frédéric CADOT, Prosper CADOT, Louis Victor CADOT, Vincent Florentin CADOT, agissant tant en leur nom que comme se faisant fort de Jean Charles CADOT, leur frère, et de Jean Charles CADOT, leur père, ont reconnu devoir par forme de titre nouvel à Mme PATIN la rente susdite de neuf francs 87 centimes.

Pour sûreté 1)°d'une somme de cent quatre-vingt- sept francs 40 centimes, capital non exigible sauf les cas prévus par la loi mais jugée nécessaire pour assurer à Mme PATIN le service exact de la rente susdite/.../ cette rente payable chaque année le jour de la Saint-Michel 2° des années d'arrérage dont la loi conserve le rang 3° des frais..

Par privilège sur un petit herbage planté et bâti à Fresles, d'étendue six ares 64 centiares, borné/.../ lequel herbage appartenait en propre à Mme CADOT née LECOMTE et s'est trouvé dépendre de sa succession. »

Voici donc une rente de moins de dix francs qui court dans la famille depuis plus d'un siècle et grève les modestes biens du couple CADOT-LECOMTE..

On remarque une phrase étonnante dans ce document : les quatre frères « se font fort de Jean Charles leur frère », dont on nous dit qu'il « est sans domicile ni résidence connus », alors qu'il est décédé depuis cinq ans, et que la mention a été transcrite le 10 mars 1849 dans le registre d'état-civil de Fresles. Il paraît impossible que les frères et leur père ignorent cet événement.

On ne connaît pas à ce stade, ce que fut cet héritage de Véronique, dans lequel entrerait ce transport de dette, et nous allons poursuivre nos recherches par la matrice cadastrale de Fresles, où nous trouvons une case au nom de Charles CADOT, une autre au nom de Frédéric

et une au nom de Prosper. Celle au nom de Charles (en première ligne) correspond à une parcelle de terrain au Hameau du Crocq [dans le haut de Fresles] avec maison et jardin sous les numéros 196,197 et 198 dans la section B. Mais cette section du cadastre napoléonien est manquante dans les archives du département. La surface indiquée est de 6a30ca, ce qui semble correspondre à l'herbage cité dans l'inscription que nous venons de détailler. Le folio où est passé l'article vendu nous amène à un certain Florus PANNIER journalier à Fresles, en 1856.

Mais nous n'avons pas eu le loisir de chercher l'acte correspondant, toujours faute de registre de mutations. Pour les mêmes raisons, nous n'avons pas pu accéder à la succession de Véronique LECOMTE après son décès en 1839. Certes nous aurions pu passer au crible tous les registres notariés de la région, en commençant par l'étude de Saint-Saëns, sans certitude de trouver l'acte dans cette étude, d'une part, et d'autre part il y a plusieurs registres par année et le temps imparti pour le mémoire ne nous l'a pas permis.

En étudiant un acte ci-dessous, concernant le second fils, Prosper, nous allons découvrir en partie quel fut cet héritage de Véronique.

C. Les enfants du couple CADOT-LECONTE

Charles et Marie Anne ont eu au moins cinq enfants, tous nés à Fresles, cinq fils dont Jean Charles Frédéric, le marié de l'an 1837, est l'aîné. Viennent après lui :

- **Michel Prosper (4.2)**, le 15 prairial an XII soit le 4 juin 1804. Les témoins de sa naissance sont Charles SAVALLE, 58 ans, herbager, et Michel Cailly, 30 ans, domestique, tous deux de Fresles. (AD76 4 E 00971- 1799-1807 Fresles p89)

Dans la matrice cadastrale de Fresles, il existe une case au nom de LEFEBVRE Jean Charles, suivie des noms de Frédéric puis Prosper CADOT, avec une mutation en 1844 et 1856 pour les parcelles 194 et 195 section B, et une autre au nom de MOUQUET Jean, suivi de Michel Prosper CADOT, avec une mutation en 1844 pour les parcelles 201 à 203 de la même section. Nous avons formulé l'hypothèse au chapitre consacré à Frédéric CADOT, sosa 2, que la maison qu'il avait acquise de Jean Charles LEFEBVRE avait été achetée ensuite par son frère Prosper.

La seconde acquisition va nous emmener sur une piste pleine de rebondissements. C'est dans le registre d'hypothèques 4Q3/4/413, article 48, que nous trouvons la transcription le 24 février 1844 d'un acte de mutation passé devant Maître Pierre Augustin BARBEY DUQUIL de Saint-Saëns, concernant une « petite mesure plantée d'arbres à fruits entourée de haies de haute futaie, édifiée d'une maison, chambre ,cellier, et four mitoyen avec Charles Victor LEFEBVRE, située au dit lieu du Crocq, contenant environ 5a11ca ». La matrice cadastrale affiche un total pour les trois parcelles de 5a80ca, ce qui correspond, car il y a toujours un léger décalage entre le cadastre et les titres de propriété. Cette maison est vendue à Pierre DUVAL, journalier à Fresles, et l'on retrouve bien dans sa case les références des trois parcelles. Le prix principal est de neuf cent francs.

L'origine de propriété nous révèle que cette mesure avait été acquise par Prosper et son épouse Virginie MOUQUET, de la mère celle-ci, « Marie Anne LECOMTE veuve de Jean MOUQUET, demeurant au même lieu de Crocq, suivant acte passé devant Maître HAVET notaire à Neufchâtel, le 30 décembre 1834, pour le prix principal de huit cent francs, et à charge de payer une rente de trois francs et soixante-dix centimes ». Dans les faits, les époux CADOT-MOUQUET se sont acquittés de cette somme en logeant leur mère et belle-mère durant toute son existence à dater de l'acquisition. Au jour de la vente cette clause est sans effet, car Marie Anne LECOMTE est décédée environ quatre ans plus tôt. Nous avons trouvé ce décès dans les registres de Fresles à la date du 18 novembre 1838 (AD76 4E 00165 1831-1839 Fresles p82). Il a été déclaré par Prosper son gendre, et Louis GRESSANT. Et comme pour sa jeune sœur Véronique, sept mois plus tard, on note la mention de « mendiante ». Car la belle-mère de Prosper est aussi sa tante, et il a donc épousé sa cousine germaine. Particularité que nous n'avons pas eu le loisir d'explorer.

Il semble qu'il ne faisait pas bon vivre au hameau de Crocq en ce temps-là, et sans doute le statut de veuve pour les deux sœurs en était-il un facteur causal important.

On apprend que Marie Anne LECOMTE veuve MOUQUET était propriétaire de cet immeuble « comme fille et héritière pour un sixième de son père Jacques LECOMTE décédé à Fresles en 1814, et comme composant le troisième lot qui lui est échu par le sort lors du partage des biens dépendant de la succession/./ fait par acte sous signature privée le 3 novembre 1818/./ et selon un procès-verbal reçu par Maître LEFEBVRE [notaire prédécesseur] à la date du 9 novembre 1818 ».

En cherchant cet acte de partage de novembre 1818, nous découvrons d'abord dans le même registre (*AD76 2E92/15*) du notaire sus nommé une vente de droits indivis le 4 octobre 1818 par « Jean DUMONT, berger, légataire universel de Rose LECONTE décédée au dit lieu du haut de Fresles, suivant qu'il résulte du testament de celle-ci, reçu par Maître HAVET notaire à Neufchâtel, le 3 août 1816, enregistré le 2 février dernier ». Celui-ci « a vendu et cédé au sieur Jean Charles Victor LEFEBVRE le sixième encore indivis appartenant au vendeur » qui le détenait donc de Rose LECONTE elle-même héritière dans la succession de Jacques LECONTE, « laquelle consiste actuellement en une portion de mesure plantée d'arbres fruitiers, édifiée jadis de plusieurs bâtiments et d'une maison qui viennent d'être consumés par un incendie, la dite mesure entourée de haies et située au dit lieu du haut de Fresles, bien connue de l'acquéreur qui n'en demande pas plus ample désignation ». Parmi les conditions de cette vente, figure l'obligation pour l'acquéreur de « souffrir l'usufruit du dit sixième indivis à la veuve du dit LECONTE, qui a droit au dit usufruit au terme de la ci-devant coutume de Normandie, de s'entendre avec les cohéritiers de la dite fille LECONTE pour le partage de la dite mesure ». Le prix principal de cette vente n'est que de six francs, incendie oblige..

Puis dans le même registre, le 9 novembre 1818 nous prenons connaissance du tirage de lots effectué quelques jours plus tôt sous seing privé. Sont présents à l'étude, Jean MOUQUET journalier et son épouse Marie (Anne) Thérèse LECOMTE, demeurant à Pommeréval, Michel CAILLY journalier et son épouse Marie Marguerite LECOMTE, de Fresles, Charles CADOT et Marie Véronique LECOMTE, de la même commune, Jacques Alexandre ROUTIER ouvrier potier et Clotilde LECOMTE son épouse, demeurant au Hameau de Martincamp à BUL(L)Y, et Julie LECOMTE, fille majeure, demeurant au dit lieu de Fresles. Le compte des enfants n'y est pas, il manque Marie Anne Félicité, ce qui nous indique qu'elle est décédée avant son père, ainsi que Jean Jacques, l'unique fils.

Nous avons trouvé le décès de Félicité à la date du 18 septembre 1804, décès déclaré par son père, et Michel CAILLY ; elle était fileuse de coton et n'avait que vingt ans.. (*AD76 4E 00971-1799/09/23-1807-Fresles p102*). Quant à Jean Jacques, l'unique garçon de cette fratrie, qu'est-il devenu ? Nous n'avons pas trouvé son décès à Fresles, et ce ne peut être lui le légataire de Rose LECOMTE, car il serait aussi héritier en nom personnel. On peut donc supposer qu'il est décédé avant 1814, et dans une autre commune. Et Jean LECOMTE le légataire universel est peut-être un cousin.. Quant à l'acte passé chez Maître HAVET nous n'avons trouvé que la minute qui en fait état, mais le registre de cette année-là a disparu.

Les cinq sœurs LECOMTE sont héritières chacune pour un cinquième de la succession de leur père Jacques LECOMTE, et Jean Charles Victor LEFEBVRE est aussi présent, lui qui est acquéreur du sixième indivis ayant appartenu à Jean DUMONT. Problème de fractions, comment ajoute-t-on un sixième à cinq cinquièmes ?

Le 9 novembre, ils ont apporté au notaire « un acte sous seing privé établi entre eux le 3 novembre dernier contenant le partage en six lots d'un immeuble situé à Fresles provenant de la succession de Jacques LECOMTE ». L'acte a été fait par le sieur MILET cultivateur à Perduville (aujourd'hui commune de Bosc-Mesnil) et signé « ne variatur » par ceux qui savent signer, puis le notaire a déterminé l'ordre dans lequel chacun des copartageants tirerait/./ et mis dans un vase six billets portant la désignation de chaque lot » : en premier l'épouse du sieur CADOT, en second celle du sieur CAILLY, en troisième celle du sieur MOUQUET, en quatrième la fille LECOMTE (ce qui met donc Clotilde, épouse du sieur ROUTIER, en cinquième).

Après quoi le notaire rédige le partage, reprenant les identités et droits des parties. De l'objet de ce partage il écrit « cette propriété ne consiste qu'en une mesure plantée d'arbres fruitiers et close, contenant environ trente ares soixante-quatre centiares ou soixante perches ancienne mesure de Neufchâtel y compris le jardin, sur laquelle existe le corps carré et la cheminée double d'une maison et deux chambres dont une à feu [c'est-à-dire la pièce de vie, avec cheminée] le comble de ce bâtiment ayant été consumé par un incendie au mois d'août dernier, plus deux autres petits bâtiments dont un à usage de pressoir et l'autre de four à pain, lesquels sont communs en propriété avec le sieur Charles LEFEBVRE cofieffataire d'un fond voisin ; cette propriété est encore grevée de vingt-cinq livres tournois de rente foncière moitié de cinquante les autres vingt-cinq livres étant supportées par le dit LEFEBVRE ainsi qu'il résulte du contrat de fief passé devant Claude VERNET notaire à Osmoy le 19 juin 1781.

Arrêtons-nous un instant sur cette description. « Rente foncière, contrat de fief », il eût été intéressant de rechercher si l'acte de 1781 était accessible et dans l'affirmative d'inventorier son contenu, mais nous avons trouvé cette information trop tardivement dans nos recherches pour pouvoir l'exploiter..

Le notaire continue ensuite avec le détail des lots :

-« 1^o portion de six ares soixante-quatre centiares avec la chambre à feu qui est restée dessus/.. à charge pour le dit lot de supporter et payer annuellement dix livres de rente due au sieur GARIN ou ses représentants, faisant partie des vingt-cinq livres ci-devant mentionnées à savoir huit livres dix sous pour son compte personnel parce qu'il lui sera remis une livre dix sous aussi par chacun

-2^o une autre portion de mesure contenant quatre ares neuf centiares avec les restes de la maison et chambre qui existent dessus plus le droit de moitié en propriété sur le pressoir avec le dit Charles LEFEBVRE/.. à la charge par ce lot de payer annuellement les quinze livres de rente qui sont affectées sur ce fond, dont cinq livres dix sous pour son compte personnel, parce que le surplus lui sera remis par les autres héritiers. A la charge en outre de souffrir la jouissance de la maison et chambre à Marie Anne LEFEBVRE veuve LECOMTE mère des cohéritiers pour y faire son logement sa vie durant. A cet effet le dit lot sera tenu de réédifier le comble de ces deux bâtiments, sous le plus bref délai, afin que la dite veuve soit parfaitement à couvert ; parce que pour l'indemnité de non jouissance, les autres cinq lots paieront à celui-ci quatre francs par an jusqu'au décès de la dite veuve. Enfin le lot sera tenu de supprimer la porte qui sert d'entrée de la dite maison dans la chambre du premier lot et d'établir un refend en terrage dans le grenier afin qu'il n'y ait aucune communication

-3^o[ce lot] de cinq ares onze centiares/.. aura droit de communauté au four à pain qui se trouve en partie sur sa portion de terrain et ce à moitié en propriété avec le dit Charles LEFEBVRE

-4^o ce lot aura cinq ares onze centiares/.. à la charge de supporter également trois livres quinze sous de rente faisant partie des vingt-cinq livres affectées sur ce fond et ce es mains du propriétaire du deuxième lot quinze jours avant l'échéance de chaque terme.

-5^o ce lot aura pareillement cinq ares onze centiares/.. à la charge de payer deux livres de rente es mains du propriétaire du deuxième lot, (même condition que pour le 4^o)

Les limites de séparation des lots ont été reconnues par les cohéritiers qui y ont planté des piquets lesquels seront remplacés par des bornes de grès incontinent après le tirage de lots. Il sera planté des haies en vives plantes dans les limites de séparation, lesquels seront sur l'alignement des bornes, et chaque cohéritier ramassera les fruits qui tomberont sur son lot, sans qu'on puisse en aller ramasser l'un sur l'autre. Le premier lot plantera la haie qui doit séparer son lot du second », etc.

On note les signatures de Jean MOUQUET, Jacques LEFEBVRE et Jacques Alexandre ROUQUIER.

Il manque malheureusement un feuillet avec les attributions de lots, et l'on ne connaît celles-ci que pour les deux derniers : « le cinquième à la dite épouse ROUQUIER et le sixième et dernier au dit LEFEBVRE ». Et nous savons que le troisième lot a échu à Marie Anne épouse MOUQUET par l'acte de vente qu'elle en a fait à sa fille et son gendre. Par déduction de ce qui précède, il paraît évident que le premier lot a échu à Marie Véronique, épouse CADOT.

En résumé, les enfants de Jacques LECOMTE ne s'étaient pas partagé la succession de leur père, avant l'incendie qui a ravagé la maison de leur mère, usufruitière, la laissant sans abri.

Cet évènement semble avoir précipité le partage, provoquant un morcellement d'une ferme qui était déjà de taille modeste. Nous ignorons qui, de Julie ou de Marie Marguerite, eut la charge de faire reconstruire la partie de bâtiment qui avait flambé. On peut se demander aussi quelle était la nature des liens entre les sœurs, pour que les héritiers se sentent obligés de faire écrire dans les clauses que nul n'irait chercher des pommes chez le voisin ! Enfin, qui était Charles LEFEBVRE, dont tout porte à croire qu'il faisait partie de la branche maternelle de Véronique LECONTE épouse CADOT.

Il apparaît aussi qu'après ce partage, une maison fut édifée sur le troisième lot dont Marie Anne MOUQUET hérita.

Pourquoi Frédéric avait-il acheté au même Jean Charles Victor LEFEBVRE un herbage qu'il revendit à son frère Prosper, et où se situait-il par rapport à la maison de Jacques LECONTE son grand-père ? Enfin qui était ce Charles LEFEBVRE, codébiteur en 1785 de la rente dont il a été parlé plus haut ? Autant de questions auxquelles il serait passionnant de répondre..

- **Vincent Florentin (4.3)**, le 22 janvier 1808, dont les témoins de la naissance sont Louis FAUTERELLE, vingt-et-un ans, domestique, de Saint-Martin l'Hortier, et Nicolas FOUBERT, quarante ans, propriétaire, demeurant à Fresles, et qui est le seul à signer l'acte de naissance (AD76, 4E00971 1808-1809 Fresles p2). Nous savons que c'est lui qui a hébergé son père à la fin de sa vie, mais nous ignorons si cela s'est fait dès le décès de Véronique LECONTE en 1839, ou plus tard. Peut-être existe-t-il un acte qui en garde la trace..

- **Jean Charles (4.4)**, le 12 avril 1811, qui a pour témoins à sa naissance Jean DUMON quarante-deux ans, berger, et Antoine GROGNET, quarante-trois ans journalier, tous deux de Fresles, le second témoin étant le seul à signer (AD76, 4E00971 1810-1814 Fresles p24).

Nous avons découvert au cours de nos recherches quelques renseignements sur ce troisième frère de Jean Charles Frédéric. « Journalier voyageur », il s'est marié le 5 décembre 1833, à Bully, avec Barbe VAUDINE, a eu au moins une fille, Florence Stéphanie, née le 22 février 1835 à Fresles, et son acte de décès, transcrit sur le registre de sa commune le 10 mars 1849, indique qu'il est mort à l'Hôtel Dieu de Rouen le 30 janvier 1848 (AD76 3E00165 1848-1852 Fresles p20). C'est cet acte qui nous avait permis d'apprendre que des deux parents, seul le père était encore en vie au moment de ce décès.

- **Louis Victor (4.5)**, enfin, naît le 8 janvier 1814. Les témoins sont Nicolas BOUTELEUX, cinquante ans, journalier, et Antoine GROGNET, second témoin de la naissance du précédent garçon, ces deux personnes résidant à Fresles, et le premier ne sachant pas signer, comme le père des enfants (AD76, 4E 00971-1810-1814-FRESLES p64). Nous savons qu'il était journalier et habitait Rocquemont en 1853.

De l'escalade à l'infamie

Nous aurions pu en rester là, mais c'était sans compter sur les surprises que peuvent révéler certaines sources..

La moisson hypothécaire n'était pas terminée.. Dans le registre 4Q/3/3/121, concernant Louis Victor, nous trouvons mention d'une transcription de 1838 francs 55, à la date du 4 mars 1845, cotée volume 270, numéro 84, ce qui nous amènera au registre 4Q/3/6/270 numéro 84.

Il s'agit d'un registre des saisies et arrêts, comportant un « bordereau de créance hypothécaire, au nom de l'administration de l'enregistrement et des domaines, rue Castiglione à Paris et à la diligence de M. BIGANT Jean Nicolas, son receveur au bureau de Neufchâtel contre 1° Jean LAVATINE père 2° Jean LAVATINE fils 3° Louis Victor CADOT 4° Jean Charles CADOT, tous quatre journaliers, demeurant à Martincamp, commune de Bully, solidaires ».

Et là nous apprenons que cette somme est réclamée « pour dépens liquidés par arrêt de la cour d'assises de Rouen rendu le 9 mai 1844 contre les susnommés pour vols, ainsi que les frais de mise à exécution indéterminés. De laquelle créance l'inscription est requise pour assurer l'hypothèque de tous les biens présents et à venir des susnommés, situés dans l'arrondissement de Neufchâtel ». Cette inscription a été radiée le 16 juillet 1852, grâce à la

vente d'une portion d'herbage ayant appartenu au sieur LAVATINE fils, son effet étant réservé contre le sieur LAVATINE père et les sieurs CADOT ; la somme de 1854 francs 49 a été réglée par LAVATINE fils, et main levée passée le 19 mars 1852 devant Maître GUILLOUT notaire à Neufchâtel.

Grâce à cette information, nous allons pouvoir explorer les archives judiciaires, et c'est dans le registre 2U1326 que nous en saurons davantage.

Louis Victor et Jean Charles CADOT se sont accoquinés avec les LAVATINE père et fils, demeurant dans le même hameau de Bully, pour commettre des cambriolages. Nous ne saurons ni où, ni quand, ni quelles furent les victimes de ces vols ni le montant du butin si butin il y eut, ni la date, le lieu et les circonstances de leurs arrestations. Cependant nous pouvons rendre compte du délibéré, mentionnant que « le jury a déclaré

- "Jean LAVATINE père coupable d'une tentative de vol commise dans un bâtiment dépendant d'un lieu habité et d'un vol simple

- Jean LAVATINE fils coupable de deux vols simples, d'un vol commis la nuit à plusieurs, à l'aide d'escalade et d'effraction extérieure dans un bâtiment dépendant d'une maison habitée, d'un autre vol commis la nuit à plusieurs dans une dépendance de maison habitée, et d'une tentative de vol commise la nuit dans une dépendance de maison habitée [donc quatre vols et une tentative]

- Louis Victor CADOT coupable d'un vol simple, d'un vol commis la nuit à plusieurs à l'aide d'escalade et d'effraction extérieure, dans un bâtiment dépendant d'une maison habitée, d'un vol commis la nuit à plusieurs et d'un vol commis avec violence [donc quatre vols dont un avec violence]

- Jean Charles CADOT coupable d'un vol commis la nuit, à plusieurs, à l'aide d'escalade et d'effraction extérieure dans un bâtiment dépendant d'une maison ». Le jury a par ailleurs déclaré « qu'il y a des circonstances atténuantes en sa faveur ».

Où l'on voit bien que les meneurs sont le fils LAVATINE et Victor CADOT, et que Jean Charles est sans doute le moins téméraire de la bande et s'est peut-être laissé entraîner.

Quant à Barbe VAUDINE, son épouse, qui avait été arrêtée, elle a été « déclarée non coupable des crimes qui lui étaient imputés/./ et sur le champ remise en liberté » .

A l'issue de l'avis des jurés, la cour a condamné :

- Jean LAVATINE père à la peine de cinq années de réclusion

- Jean LAVATINE fils à cinq ans de travaux forcés

- Louis Victor CADOT à sept années de la même peine

- Jean Charles CADOT à trois années d'emprisonnement,

et tous solidairement et par corps au remboursement des frais de procès envers l'État, et attendu que les frais s'élèvent à 300 francs et plus, fixe à une année la durée de la contrainte par corps/./dispense Jean LAVATINE père de l'exposition. Ordonne qu'avant de subir leur peine Jean LAVATINE fils et Louis Victor CADOT demeurent durant une heure exposés sur l'une des places publiques de cette ville de Rouen, qu'au-dessus de leur tête sera placé un écriteau portant en caractères gras set lisibles leur nom et profession, leur domicile, leur peine et la cause de la condamnation ».

Enfin la cour ajoute « ordonne qu'après l'expiration de leur peine LAVATINE père et fils et Louis Victor CADOT resteront durant toute la vie sous la surveillance de la haute police ».

Comment ces quatre hommes ont-ils vécu leurs condamnations, en particulier ceux qui devinrent forçats plusieurs années et subirent l'infamie, sur la place du Vieux-Marché le 19 juin 1844 à midi ? Comment la famille CADOT a-t-elle appris que les deux frères étaient des voleurs, et comment a-t-elle vécu l'annonce du verdict et les années de séparation ?

Dans quel bagne, maritime ou de l'intérieur, Victor a-t-il purgé sa peine ? Il eût fallu exploiter minutieusement les sources aux archives nationales, ce qui dépassait largement le cadre de ce mémoire.

La seule chose que nous savons c'est qu'en 1853, Victor était sorti du bagne et que lui et ses trois frères semblaient soudés pour reprendre à leur compte la dette héritée de leur mère.

Quant à Jean Charles, il mourut en janvier 1848 à l'Hôtel-Dieu de Rouen, six mois après sa sortie théorique de prison, dans la ville où il avait peut-être été incarcéré et l'on peut se

demander si les conditions de détention n'ont pas favorisé l'émergence d'une pathologie, en particulier une infection tuberculeuse.

2. Les grands-parents de Jean-Charles Frédéric CADOT

Ne trouvant pas à Bully le mariage des parents de Charles CADOT, Charles CADOT et Madeleine GOSSELIN, mais la naissance de la première fille de ce couple où les témoins sont tous deux d'Esclavelles (située à 3km de Bully), nous cherchons dans cette commune, où nous trouvons effectivement ce couple, qui s'est uni le 3 mars 1767, cinq mois avant la naissance de leur premier enfant. Ils se sont fiancés la veille, et avec le père de l'épouse apposent seulement leurs marques, mais les quatre témoins signent : Jehanne CADOT, Laurent LEBOURGEOIS, François « LACHIES » (il s'agit certainement de François LACHAISE, qui sera le parrain de Marie Catherine CADOT, au mois d'août suivant) et Nicolas CREANTS. (AD76 4E00915- 1759-1774 Esclavelles p81)

A. Charles CADOT

Charles CADOT (sosa 8) est le fils de Pierre CADOT et Marie DASSON, de la paroisse d'Esclavelles, et son acte de mariage nous apprend qu'il est mineur. Il a donc moins de trente ans, ce qui implique une naissance postérieure à 1737.

Nous ne trouvons pas sa naissance dans les registres de ladite commune, et c'est l'acte de mariage de ses parents qui nous donnera la solution.

Grâce aux relevés d'actes, nous découvrons celui-ci à Neufchâtel-en-Bray [commune située à 6km d'Esclavelles] paroisse Saint-Pierre, en 1734. Et c'est là aussi que nous trouvons l'acte de naissance de Charles, le 22 mai 1740. Il est baptisé le lendemain, son parrain est Charles JACQUES, jardinier, qui signe, et sa marraine Anne, qui appose sa marque. Le père, herbager, est absent. (A76 4E 01192 1740-1749 Neufchâtel en Bray p5).

Dans l'acte de naissance de son premier enfant nous apprenons que Charles CADOT, grand-père de Frédéric, est journalier. Nous ignorons où et quand il est décédé, car nous n'avons pas trouvé l'acte dans les registres d'Esclavelles ou de Bully.

B. Madeleine GOSSELIN

Madeleine GOSSELIN (sosa 9) est, d'après son acte de mariage, de la paroisse de Bully, fille d'Antoine GOSSELIN et Jeanne MERLIN, décédée avant 1767.

Nous n'avons pas trouvé l'acte de décès de ce sosa.

C. Les enfants du couple CADOT-GOSSELIN

Nous ignorons combien d'enfants au total Madeleine GOSSELIN mit au monde, car nous n'avons trace, en plus de leur fils Charles, que d'une fille, Marie Catherine, née le 17 août 1767 à Bully, ce qui nous indique que le jeune couple, marié à Esclavelles, s'est rapidement installé à Bully où on les trouve au moins jusqu'en 1773.

Marie Catherine eut pour parrain François LACHAISE, domestique, d'Esclavelles et pour marraine Catherine CADOT, aussi domestique, de la même paroisse. (4E 00843-1765-1769-Bully p61)

oooooooooooo

En ce qui concerne Marie Anne Véronique LECONTE, nous recherchons à Fresles, où elle est née, le mariage de ses parents et découvrons d'abord de nombreux membres de la fratrie de l'intéressée, en remontant jusqu'en 1765. En 1764, nous trouvons le 15 février, le mariage de Jacques LECONTE et Marie Anne LEFEBVRE (AD76, 3E 00165 1761-1769 Fresles p22.).

Les témoins sont Jacques LEVILLAIN, oncle, domicilié à Linemare, André LEVILLAIN, cousin, de la même commune, Jacques LEFEBVRE, soixante-cinq ans, herbager, père de la mariée, de Fresles, et Nicolas LEFEBVRE, frère de Marie Anne, du village également.

On y apprend que les parents du marié, Nicolas LECONTE et Marie DUPONT, originaires de Li(g)nemare, sont décédés, que le marié est domicilié à Saint Martin le Blanc (aujourd'hui Saint Martin Osmonville), que Jacques LEFEBVRE et Anne MOISSON, les parents de la mariée, sont domiciliés à Fresles, et que les fiançailles ont eu lieu deux jours plus tôt, après publication des bans les 29 janvier, 2 et 5 février 1764.

D. Jacques LECONTE

L'âge au décès de **Jacques LECONTE (sosa 10)** nous indique une naissance vers 1740, et par ailleurs son acte de mariage nous ayant indiqué que ses parents étaient originaires de Lignemare, c'est dans cette commune que nous avons cherché sa naissance. Nous la trouvons le 11 février 1743. Ses parrain et marraine sont Jacques DUPONT et Marie Anne LEVILLAIN, qui apposent leurs marques. (AD76 4E 01379-1733-1777 Lignemare p24)

Jacques, berger, meurt le 20 septembre 1814 à l'âge de soixante-quatorze ans, la déclaration étant faite par un beau-fils, Jean Jacques MOUQUET (dont nous apprendrons postérieurement qu'il est le mari de Marie-Anne Thérèse, la fille aînée de ce sosa) et le second déclarant est André LEVILLAIN, dont on sait qu'il est un « parent », sans que ce lien soit précisé. Les déclarants, habitant Fresles, signent tous les deux. Au vu de l'acte de mariage décrit ci-dessus, on peut penser qu'André LEVILLAIN est le cousin du décédé, cité en 1764. (AD76 4E 00971 1810-1814 Fresles p70).

E. Marie Anne LEFEBVRE

Grâce à son acte de mariage, nous savons que **Marie Anne LEFEBVRE (sosa 11)** est originaire de Fresles, et son acte de décès nous renseigne sur l'année probable de sa naissance, entre 1744 et 1746.

Nous trouvons effectivement un baptême le 27 juillet 1744, de Marie Anne « LEFEUVRE », fille de Jacques LEFEUVRE et Anne MOISSON, « du haut de Fresles ». Le parrain est François (LE) TERRIER [le nom dans le texte est TERRIER, et pour la marque est LE TERRIER] et la marraine Marie Anne LAMOUREUX, aucun des deux ne sait signer et appose « sa marque ordinaire ». (AD76 3E 00165-1740-1749 Fresles p29)

Elle décède aussi à Fresles, âgée de « soixante-quinze ans », le 3 février 1820, la déclaration étant faite par son frère Charles, âgé de soixante-trois ans, journalier, résidant à Fresles, et par André LEVILLAIN, de nouveau, soixante-quinze ans, demeurant à Bully. Seul ce dernier signe l'acte (AD76 3E 00971 1820-1824 Fresles p3). Nous relevons une anomalie dans cet acte car André LEVILLAIN, qui habite alors à Bully, y est déclaré « ami » et non « parent », comme dans l'acte de décès de Jacques LECONTE.

Nous avons vu au chapitre concernant son petit-fils Michel Prosper CADOT et au sujet des actes de succession, combien sa fin de vie fut difficile, marquée par l'incendie de sa maison en août 1818 et le démembrement de la ferme qu'elle occupait avec son mari, en six parcelles closes, en novembre de la même année. Même si l'acte stipulait l'urgence de reconstruire « le grenier » de la maison, il fut sans doute délicat en cette saison pluvieuse en Normandie, de conduire promptement les travaux. Chez lequel de ses enfants ou proche parent fut-elle hébergée et sous quelles conditions ? L'histoire ne le dit pas..

F. Les enfants du couple LECONTE-LEFEBVRE

Jacques et Marie Anne eurent au moins onze enfants, qui naquirent tous à Fresles, dont un seul fils, le septième. La huitième, Marie Anne Véronique, notre sosa 5, le suit de quatre ans.

Les parents durent porter en terre trois de leurs filles en bas âge, puis une jeune adulte de vingt ans, Félicité, et Marie Anne perdit encore Rose trois ans après la mort de son mari.

Parmi les dix filles, en seconde et troisième position, se trouvent des jumelles. Six des filles portent Marie en premier prénom. Dans l'ordre de venue au monde, nous trouvons :

-Marie Anne Thérèse, le 28 février 1765, qui a pour parrain Nicolas TRANCHEPAIN et pour marraine Marie Thérèse LETALLEUR, qui tous deux signent. (AD76 3E 00165 1761-1769 Fresles p31)

De quatorze ans l'aînée de Marie Anne Véronique, elle la précède de sept mois dans la mort, le 18 novembre 1838, qualifiée elle aussi de « mendiante », comme nous l'avons déjà indiqué.

On y apprend qu'elle est veuve de Jean Jacques MOUQUET qu'elle a épousé à Bully en l'an XII. Les déclarants sont Prosper CADOT, trente-quatre ans, journalier et neveu de la défunte, qui ne sait pas signer, et un ami, Louis GRESSENT, soixante-treize ans, rentier, signataire. Tous deux habitent à Fresles (4E 00165 1831-1839 Fresles p82)

Nous remarquons un lien de proximité important entre les deux sœurs, Marie Anne et Véronique, puisque c'est le second fils de celle-ci qui vient déclarer le décès de sa tante.

-Marie Françoise, la première jumelle déclarée, naît 1^{er} août 1766, avec pour parrain André LECONTE et pour marraine Françoise MATTON, qui déclarent ne pas savoir signer. (AD76 4E 00165 1761-1769 Fresles p38).

Elle décèdera à l'âge de vingt mois, le 3 avril 1768, et sera inhumée le lendemain, en présence de ses parents « et quelques autres qui ne savent signer », alors que sa mère attend son quatrième enfant. (3E 00165 1761-1769 Fresles p53)

-Marthe Rose, la seconde jumelle a pour parrain André LEVILLAIN, qui signe, et Marthe DABO, qui appose sa marque (AD76 4E 00165 1761-1769 Fresles p39).

-Marguerite, baptisée le 27 octobre 1768, et née la veille, a pour parrain Jean LESUEUR, qui signe, et pour marraine Marguerite RIDEL. (3E 00165 1761-1769 Fresles p56)

-Marie Anne, le 9 juillet 1770 et baptisée le lendemain, a pour parrain Jean SAVARIE et sa marraine est Anne GOSSE, qui appose sa marque tandis que le parrain signait « SAVARY » (4E 00165 1770-1779 Fresles p4)

Le 5 février 1776, à l'âge de cinq ans et demi, la petite Marie Anne sera ravie à l'affection de ses parents, et lors de son inhumation, le lendemain, sont présents sa mère, sa grand-mère maternelle Anne MOISSON et le « bedaut ». On peut supposer que si le père n'est pas nommé, c'est que son métier de berger l'a retenu loin de sa famille. (3E 00165 1770-1779 Fresles p42)

-Marie Clotilde, le 8 juin 1773, et baptisée le lendemain, avec pour parrain Nicolas Louis BOUTELEUX et pour marraine Marie Rose GERSSENT, qui ne savent signer (3E 00165 1770-1779 Fresles p23). Il est probable que le curé de Fresles a inversé les lettres, et qu'il s'agit non de GERSSENT, mais de GRESSENT, et qu'il y a peut-être un lien de parenté avec LOUIS GRESSENT qui sera témoin en 1838 du décès de la sœur aînée de Marie Clotilde

-Jean Jacques, l'unique fils du couple **10/11**, vient au monde un an et demi après Marie Clotilde, le 7 janvier 1775. Il est baptisé le lendemain et a pour parrain Jean ANTILLE et pour marraine Marie Françoise BOUTELEUX (3E 00165 1770-1779 Fresles p34)

-Marie Anne Véronique, sosa 5, le 27 mars 1779

-Marie Anne Félicité, le 12 novembre 1783, qui a pour marraine sa sœur aînée, Marie Anne Thérèse, et pour parrain Adrien LECLERC charpentier, lesquels ne savent pas signer. Nous avons vu plus haut qu'elle est décédée le 18 septembre 1804. Si son père était absent à sa naissance, c'est lui qui déclarera le décès, accompagné de Michel CAILLY, domestique charretier (AD76 4E 00971-1799/09/23-1807-Fresles p102)

-Marguerite Julie, le 19 avril 1785, baptisée le jour même, a comme sa sœur qui la précède, pour marraine une de ses sœurs, cette fois il s'agit de Marguerite, la quatrième, et troisième vivante à ce moment-là, et le parrain est Pierre BELLEVILLE, journalier, les deux ne sachant signer. (3E 00165 1780-1789 Fresles p53)

A noter que dans cet acte, le curé qualifie le père, Jacques LECONTE, de « pasteur » et non de berger, et que c'est le seul acte concernant le sosa 10 où ce terme est employé.

-Agathe Rose, la dernière de la fratrie, naît le 23 avril 1788, filleule de Denis COURTOIS, herbager, et Marie Marguerite Rose TOUZARD épouse de Nicolas FOURNIER, qui appose sa marque tandis que le parrain signe (AD76 3E 00165 1780-1789 FRESLES p83).

Elle mourra le 16 décembre 1792, à l'âge de quatre ans et demi, inhumée le lendemain en présence de son père et d'un témoin, dont la lecture du nom est incertaine, en raison d'une surimpression des encres recto verso. Il semble s'agir de Jean LE TOUC, qui signe l'acte.

Dans celui-ci, le curé a gratifié l'enfant de deux prénoms supplémentaires, et la nomme « Marie Agathe Rose Adélaïde » (AD76 3E 00165 1790-1792 FRESLES p26).

A moins que ce soit le précédent curé qui ait omis des prénoms dans l'acte de baptême..

3. Les arrières grands-parents de Jean-Charles Frédéric CADOT

Nous avons déjà indiqué avoir, grâce aux relevés, trouvé l'acte de mariage des arrière-grands-parents de Frédéric CADOT, et parents du sosa 8, Charles CADOT, à Neufchâtel-en-Bray, paroisse Saint-Vincent-de-Nogent, le 7 juin 1734.

Fils de Pierre CADOT et de Catherine SAUTEUR, de la paroisse de Saint-Pierre, Jean Pierre CADOT convole avec Marie DASSON, fille de Nicolas DASSON et Antoinette SEREZ. Le marié signe, ainsi qu'un certain Charles CADOT, et Anthoine SEREZ, tandis que la mariée, son père et celui du marié apposent leurs marques. (AD76 4E 01190-1713-1740-Nuefchâtel-en-Bray (paroisse St Vincent de Nogent) p 68)

A. Pierre CADOT

Il est indiqué dans l'acte de décès de son épouse que **Pierre CADOT (sosa 16)** est herbager. Nous trouvons le sien à Esclavelles à la date du 29 mai 1786, et l'inhumation a lieu le lendemain, en présence de deux « Jean CADOT », de Nicolas SIMON vigneron et de Jean SERE, qui signent. On apprend que le défunt était âgé de soixante-dix-huit ans, ce qui situe sa naissance vers 1708. (4E00915- 1780-1789 Esclavelles p55). Malheureusement, les registres sont manquants entre 1705 et 1710 sur cette paroisse, et en dehors de cette tranche de trois ans, nous n'avons pas trouvé son décès dans cette commune.

B. Marie DASSON

Nous retrouvons **Marie DASSON (sosa 17)** dans les actes d'Esclavelles, un mois après la naissance de sa petite-fille Marie Catherine CADOT à Bully, marraine d'une petite Marie Geneviève CADOT, fille de Jean et de Marie LATEUR, le 17 septembre 1767. Tout nous porte à penser qu'il s'agit aussi d'une petite-fille, ce qui resterait à vérifier lors de l'acte de mariage des intéressés, si nous en trouvons la trace. (AD76 4E00915- 1759-1774 Esclavelles p87)

Elle décède le 31 janvier 1785, et est inhumée le lendemain en présence de « son mari, ses enfants et parents soussignés », à savoir les deux « Jean CADOT » et le même Nicolas SIMON vigneron, qu'on trouve un an plus tard dans l'acte de décès de son mari. Agée de soixante-trois ans, elle est donc née vers 1722. (4E00915- 1780-1789 Esclavelles p41)

Nous n'avons pas eu le loisir de chercher son acte de naissance dans les différentes paroisses de Neufchâtel-en-Bray.

C. Les enfants du couple CADOT-DASSON

Nous avons trouvé au moins deux frères de Charles dans les différents actes que nous venons de citer, nommés « Jean » tous les deux. Ils restent à identifier.

oooooooooooo

Madeleine GOSSELIN est originaire de Bully, c'est donc dans cette commune que nous chercherons en priorité le décès de ses parents, d'abord sa mère, dont on sait qu'il est antérieur au 3 mars 1767, puis son père.

Par ailleurs les relevés nous indiquent le mariage du couple GOSSELIN-MERLIN aux Essarts-Varimpré le 10 novembre 1733 ; acte non filiatif, avec la mention sommaire « présence parents », trouvé sous le nom de commune « Les Essarts-la-Belloie ». C'était un hameau des Essarts-Varimpré, rattachée depuis à la commune de Callengeville (AD76 3E 00158-1707-1736-Essarts-la -Belloie(Les) p74 gauche).

D. Antoine GOSSELIN

L'acte de décès d'**Antoine GOSSELIN (sosa 18)** figure à la date du 16 janvier 1771, effectivement, à Bully. Sont présents à son inhumation, qui a lieu le jour même, son beau-fils Charles CADOT, François PINEL et Ambert DUPUIS. Il est âgé « d'environ soixante-quatre ans », ce qui indique une naissance vers 1707. (AD76 4E 00844 1770-1774 Bully p26)

Nous n'avons pu chercher cette naissance, alors même que nous ne connaissons pas les noms de ses parents.

E. Jeanne MERLIN

Nous n'avons, comme pour son mari, pas pu chercher les actes de naissance et de décès de **Jeanne MERLIN (sosa 19)**.

F. Les enfants du couple GOSSELIN-MERLIN

Nous avons découvert au moins une sœur de Marie Madeleine GOSSELIN.

Il s'agit de Marie Anne, née le 19 février 1736 aux Essarts-Varimpré. Son parrain est Marc LEVACHE, qui signe, et sa marraine Marie Anne DESANGLOIS, qui appose sa marque (AD76 4 E 00917-1736-1749 Les Essarts-la-Belloie (Varimpré) p2)

oooooooooooo

Les parents de Jacques LECONTE, nous l'avons vu, sont originaires de Lignemare, où nous avons trouvé la fratrie de notre sosa 10. Mais pas l'acte de mariage, qui nous est révélé par les relevés des cercles généalogiques.

Il a eu lieu dans la commune de Parfondeval (distante de 5 km), le 16 juillet 1736. Cependant, nous n'avons pu le trouver car le registre correspondant est manquant dans la collection du greffe qui est la seule numérisée, et la commune ne possède plus de registre aussi ancien.

G. Nicolas LECONTE

Pour les mêmes raisons que nous venons d'évoquer, nous n'avons pu chercher l'acte de naissance de **Nicolas LECONTE (sosa 20)** à Parfondeval

Nommé « Cézard » en 1737, ou « Jacques Nicolas » en 1744, ce sosa est majoritairement appelé « Nicolas », avec une orthographe indécise pour son patronyme, de « LECONTE » à LECOMTE » en passant par « LECOMPTE ». Il nous faut donc retenir pour les recherches la phonétique du nom, ce qui implique une grande complexité pour un patronyme aussi répandu !

Quand Marie DUPONT décède en 1753, il se retrouve seul avec cinq orphelins, dont un nouveau-né et un autre en bas âge. Très naturellement, il cherche à se remarier et convole une seconde fois le 5 février 1754 avec Marie Suzanne CAIGNARD, fille de feu François et de Marie PEVREE de Smermesnil. Les mariés apposent leur marque et cinq témoins signent : Jean LECONTE, Jacques CAIGNARD, Henry DUHAMEL, Jacques SAINT PIERRE et Jean DELAUNAY. Les bans ont été publiés à Smermesnil, et à Neuville-sur-Eaulne, aujourd'hui Bailleul-Neuville. (AD76 4E 01379-1733-177-Lignemare p69)

Cet acte comporte des renseignements très rares dans le cas du mariage d'un veuf, car nous y découvrons la filiation de celui-ci : ses parents sont « feu Jacques et feu Marie-Madeleine VASSELIN".

Nicolas LECONTE décède à Lignemare, le 7 décembre 1755.

H. Marie DUPONT

L'acte de décès de **Marie DUPONT (sosa 21)** nous fait supposer une naissance vers 1712, mais n'ayant pu consulter son acte de mariage nous ignorons d'où elle est originaire, et nous avons pu vérifier dans les registres qu'il ne s'agit pas de Lignemare.

L'acte relevé à Parfondeval nous oriente vers ses parents, qui seraient « feu Nicolas DUPONT et Marguerite PETIT », ce qui, comme pour Nicolas LECONTE son mari, restera à vérifier.

Après avoir mis au monde son dernier enfant le 16 février 1753, elle décède, certainement des suites de couches, six jours plus tard, le 22 février, âgée de quarante-deux ans. C'est Nicolas, son mari, qui appose sa marque au bas de l'acte, tandis que d'autres signent : Jean COURTELLE, Louis NEQUET et un certain DELATTRE. (AD76 4E 01379-1733-177-Lignemare p68)

I. Les enfants du couple LECONTE-DUPONT

Nicolas et Marie ont eu huit enfants :

- Marie Anne, née et baptisée le 15 octobre 1737, ses parrain et marraine étant Jacques DELATTRE, qui signe et Marie Anne LEVILLAIN, qui appose sa marque. Il est possible que ce parrain soit celui qui signera, du seul nom de « DELATTRE », l'acte de décès de Marie DUPONT, la mère de l'enfant, seize ans plus tard. (AD76 4E 01379-1733-177-Lignemare p10)

-Nicolas, né et baptisé le 17 mars 1740. Ses parrain et marraine sont Louis VOCQUET, qui signe, et Catherine LECOMPTE, qui appose sa marque (AD76 4E 01379-1733-177-Lignemare p16)

-Jacques, le sosa 10, qui naît le 11 février 1743, ayant pour parrain et marraine Jacques DUPONT et Marie Anne LEVILAIN (une nouvelle fois) qui apposent leur marque (AD76 4E 01379-1733-177-Lignemare p246).

-Marie, née et baptisée le jour de Noël 1744, ayant pour parrain Jacques HENNEQUIER et Marie CARLUS (AD76 4E 01379-1733-177-Lignemare p28)

-François Bernard, né et baptisé le 20 août 1746, filleul de François VENEMBRE, qui signe et de Marie Madeleine BLERY, qui appose sa marque (AD76 4E 01379-1733-177-Lignemare p32)

L'été 1747 sera meurtrier à Lignemare pour les jeunes enfants. Nicolas et Marie perdront coup sur coup leurs deux derniers, Marie et François, respectivement le premier août et le 8 septembre, et Jacques GREBONVAL, qui signe ces deux actes, perdra à son tour l'un des siens trois jours plus tard. (AD76 4E 01379-1733-177-Lignemare p38)

-André, né et baptisé le 2 juillet 1748, ayant pour parrain et marraine André LEVILAIN et Marie BOURGUIGNON (AD76 4E 01379-1733-177-Lignemare p40)

-Pierre, né et baptisé le 16 septembre 1750, est le filleul de Pierre DELAHAYS et Catherine VENEMBRE (AD76 4E 01379-1733-177-Lignemare p50). Ses parents auront la douleur de perdre ce troisième enfant, âgé seulement de huit mois, le 27 avril 1751. Ils seront présents à l'inhumation, et seul Nicolas apposera sa marque. (AD76 4E 01379-1733-177-Lignemare p59)

-François, le 16 février 1753, n'aura pas le temps de connaître sa mère qui disparaîtra comme nous l'avons vu, six jours plus tard. Son parrain sera François LEVILAIN, et sa marraine Marie Madeleine BLERY (AD76 4E 01379-1733-177-Lignemare p65)

Il mourra à l'âge de huit ans le 17 juin 1761, et l'acte d'inhumation, comporte la marque de André LECOMTE, « Jacques LEVILAIN son oncle », ce qui nous renseigne sur la parenté entre les parents et la famille LEVILAIN qui fournit plusieurs parrains et marraine aux enfants du couple étudié. Louis VOQUET signe également cet acte (AD76 4E 01379-1733-177-Lignemare p101)

Ce renseignement d'un oncle présent à l'inhumation peut nous donner une indication sur la famille qui a recueilli les orphelins. Mais seule une recherche approfondie dans les actes notariés pourrait confirmer ou non cette hypothèse.

J. Les enfants du couple LECONTE CAIGNARD

Comme nous l'avons indiqué, Nicolas DUPONT s'est rapidement remarié, avec Marie Suzanne CAIGNARD, avec laquelle il a eu son neuvième enfant :

-Jean Baptiste, le 17 octobre 1754, baptisé le même jour ayant pour parrain Jacques LEVILAIN et pour marraine Elizabeth VASSELIN. (AD76 4E 01379-1733-177-Lignemare p71) Il perdra aussi cet enfant l'été 1755, le 13 août, et l'inhumera en présence du parrain, qui apposera sa marque comme lui, ainsi que des fidèles Jacques GREBONVAL et Louis VOQUET, qui signeront l'acte (AD76 4E 01379-1733-177-Lignemare p77)

Nicolas suivra de peu son fils dans la tombe, le 7 décembre suivant, et les mêmes signataires figurent au bas de son acte d'inhumation (AD76 4E 01379-1733-177-Lignemare p78)

Sa veuve, Marie Suzanne CAIGNARD, âgée d'environ 33 ans, se remariera un an plus tard, le 22 février 1757, avec Louis ABRAHAM, lui-même veuf, de Nicolle BOLLÉ. Signeront François VENEMBRE et Jacques LEVILAIN, tandis que les mariés apposeront leur marque avec Marie Catherine ABRAHAM et Jean BRICHE (AD76 4E 01379-1733-177-Lignemare 84)

Marie Suzanne mettra au monde une petite fille le 27 janvier 1758, qui sera baptisée le lendemain et aura pour marraine Marie Madeleine BLERY, qui avait déjà eu pour filleul François, le plus jeune des orphelins du couple LECONTE-DUPONT, après avoir été celle du petit François Bernard, prématurément disparu. (AD76 4E 01379-1733-177-Lignemare p87)

oooooooooooo

K. Jacques LEFEBVRE

Dans l'acte de décès que nous trouvons à Fresles, le 1^{er} mars 1773, nous apprenons que **Jacques LEFEBVRE (sosa 22)** est âgé d'environ soixante-douze ans, ce qui situe sa naissance vers 1701.

Nous allons donc chercher celle-ci, en passant par l'acte de mariage. Mais celui-ci ne figure ni à Fresles, ni à Pommeréval où nous savons que réside son père.

Ce sont les relevés édités par les cercles généalogiques seinomarins qui vont nous aider. Nous trouvons en effet un acte de mariage d'une Anne MOISSON avec un Jacques LEFEBVRE, à la date du 2 août 1735 à Ardouval.

Or Ardouval est à 8 km de Fresles, dont il est séparé par.. Pommeréval. Grâce aux relevés de mariage, nous évitons de passer par la méthode dite « du compas ». Reste à vérifier qu'il s'agit bien de nos deux sosas.

Effectivement, l'acte nous confirme qu'il s'agit d'Anne MOISSON [fille de Robert MOISSON et « défunte Jeanne DELAMARE de cette paroisse »] et de Jacques LEFEBVRE, dont nous apprenons qu'il est veuf de Catherine HAGRON, de Fresles, et fils de Jacques LEFEVRE.

Les mariés signent ainsi que Robert MOISSON (dont nous reconnaissons la signature déjà rencontrée dans deux actes concernant ses petits-enfants), ainsi que les témoins, Adrien PLANCHON, Michel DELAUNAY et Michel PIGNY, tandis que le père du marié et Antoine BUNEL, apposent leur marque. (AD76 3E 00083-1726-1735 Ardouval p51)

Ce mariage a pour particularité d'être célébré par Dom Denys Claude FOURNIER, moine de l'abbaye de Bonport, ordre de Cîteaux, prieur et curé de la paroisse de Sainte Marguerite d'Ardouval, dont la magnifique écriture est le signe d'une longue pratique de copiste.

Nous trouvons le premier mariage de Jacques LEFEBVRE le 20 juillet 1734 à Fresles. Le marié signe, tout comme un membre de la famille HAGRON (son beau-père ?) tandis que la mariée, le père du marié et un témoin, Nicolas BOUTELEU, apposent leurs marques (AD76 3E 00165-1730-1739-Fresles p16)

Cet acte nous permet de connaître les noms des parents de Jacques LEFEBVRE, Jacques et Marguerite GUERARD, de Fresles.

Neuf mois plus tard, le 16 avril 1735, naît une fille de ce mariage, baptisée par la sage-femme qui a été appelée au chevet de la parturiente, Marie HEUDES, venant de Martincamp (Hameau de Bully). Malgré son intervention, l'enfant mourra aussitôt et sera inhumée le lendemain, en présence de Françoise TESTU veuve de Jean GAMBU, et d'une sœur du père, Catherine LEFEBVRE. Celui-ci est le seul à signer. (AD76 3E 00165-1730-1739-Fresles p20)

Il devra enterrer sa jeune épouse de vingt ans trois jours plus tard, le 20 avril 1735, en présence d'une personne de sa belle-famille, Anne HAGRON, et de sa sœur Catherine, encore présente auprès de lui dans ce drame.

La comparaison entre les deux mariages nous montre que Jacques LEFEBVRE n'aura pas attendu longtemps pour faire souche à nouveau, en se remariant trois mois et demi plus tard, avec Anne MOISSON.

L. Anne MOISSON

Les registres paroissiaux sont peu diserts sur les activités féminines, les femmes n'étant citées le plus souvent que comme épouses, filles ou sœurs.

Mais nous avons trouvé mention pour **Anne MOISSON (sosa 23)** de sa fonction de « nourrisse », lors d'un acte de décès, le 4 septembre 1743, d'un enfant dont elle a la charge. Il s'agit de « Pierre Joseph BRETEUIL, fils de Louis Martin BRETEUIL de la paroisse de Saint Sever faubourg de Rouen âgé d'environ six mois ». Le corps de l'enfant a été inhumé en présence « de la mère nourrice et du père nourricier qui a signé ». ((AD76 3E 00165-1740-1749 Fresles).

Nous avons rencontré dans les actes paroissiaux de Fresles d'autres décès d'enfants en bas âge placés en nourrice dans les familles du village.

Si l'on ignore les liens que les nourrices, et même les « pères nourriciers » tissaient avec ces bébés, on peut imaginer que dans certains cas un véritable attachement s'installait, d'autant que les enfants étaient confiés dès leurs premiers jours de vie, et qu'au bout de six mois, dans le cas présent, un investissement affectif avait pu se produire. Il n'est pas exclu qu'il y ait un lien avec la conception, quelques semaines plus tard, en octobre 1743, d'un autre enfant, et pas seulement en raison de la fin de l'aménorrhée propre à la période d'allaitement.

Ce sera Marie Anne LEFEBVRE, notre sosa 11, qui sera donc doublement un enfant de remplacement, car conçue à la suite du décès d'un enfant (même si celui-ci n'est pas de la famille génétique, il était intégré, étant nourri par la mère, comme membre de la fratrie) et portant le nom de la précédente fille, décédée prématurément, la première Marie Anne, dont nous verrons l'existence dans le chapitre « les enfants du couple ».

Une seconde fois, le drame des enfants mis en nourrice se reproduit en 1751, chez Marie Anne MOISSON et Jacques LEFEBVRE. Cette fois il s'agit d'un enfant de dix-huit jours, Charles Guillaume ROCUCHON, baptisé le 21 avril 1754 « sur les fonds de la paroisse de Sainte Croix de SAINT-OUEN, et inhumé le 8 mai suivant, en présence de sa nourrice, la femme de Jacques LEFEBVRE. (AD76 3E 00165 1750-1759 Fresles p 31)

Anne MOISSON aura eu au moins sept enfants, en l'espace de vingt-cinq ans. L'intervalle intergénéral de trois à quatre ans, qui s'allonge encore à la fin de la période de fécondité, (cinq ans entre les cinquième et sixième naissance et six entre les deux dernières), laisse à penser qu'Anne MOISSON était suffisamment bien nourrie pour allaiter longtemps ses enfants, ou ceux des autres.

Elle décède le 22 juin 1793 et la déclaration est faite le lendemain par ses « fils », Charles LEFEBVRE et Nicolas LECONTE. Raccourci du prêtre pour nommer le gendre (sosa 10). Elle est veuve de Jacques LEFEBVRE, ce que nous savions déjà (et elle ne s'est donc pas remariée), et elle est âgée de soixante-dix-sept ans, ce qui indique une naissance vers 1716.

Les déclarants ne savent pas signer. (AD76 3E 00165-1793-1796/09/21 Fresles p10)

M. Les enfants du couple LEFEBVRE-MOISSON

- Nicolas, né le 5 décembre 1736, baptisé le même jour, eut pour parrain Robert MOISSON, de Pommeréval, et Catherine LEFEBVRE, domestique chez Messire Louis CAUCHOIS, fermier de la même paroisse. C'est à la lecture de l'acte de naissance suivant que nous apprendrons que le parrain était le grand-père paternel. (AD76 3E 00165-1730-1739 Fresles p28)

-Marie Anne, née le 8 février 1740, baptisée le lendemain, avec pour parrain Charles PANEL de Pommeréval, laboureur, et Marie Marguerite VEPIERES, nièce de Pierre BOUCHART, laboureur aussi de Pommeréval. Seul le parrain signe (AD 76 3E 00165-1740-1749 Fresles p2)

Cette première petite Marie Anne ne vécut que trois jours. Elle mourut le 12 février et fut inhumée le 13, en présence de Robert MOISSON, son grand-père, qui signe l'acte, ainsi que

Jacques LEFEBVRE et un certain Adrien RIDEL. Nous apprenons ainsi qui est le sosa 46, père de Anne MOISSON (AD 76 3E 00165-1740-1749 Fresles p2).

-**Marie Anne**, née le 27 juillet 1744, **sosa 11**, dont nous venons de parler dans le paragraphe consacré à sa mère, et qui a fait l'objet d'un développement à sa génération.

-Nicolas, second du nom, né et baptisé le 10 avril 1747, et dont le père est absent lors de sa naissance. Son parrain est Nicolas FOUBER, qui signe, et Catherine Marguerite CARON, qui appose sa marque. (AD 76 3E 00165-1740-1749 Fresles p47)

Nous n'avons pas trouvé le décès du « premier » Nicolas, mais nous savons qu'il n'était pas rare que dans une même fratrie, deux enfants vivants portent le même prénom.

-Louis, le 7 septembre 1750, a pour parrain Louis CARON et pour marraine Marie Anne RICARD, qui signent l'acte tous les deux (AD76 3E 00165-1750-1759 Fresles p5).

Il disparaît à l'âge de quinze mois, le 28 décembre 1751, et l'inhumation est célébrée par le prêtre de la paroisse de Pommeréval, en l'absence du curé de Fresles, et en présence du domestique de ce dernier, Jean GAUDRY, et du père, qui tous deux signent. (AD76 3E 00165-1750-1759 Fresles p13).

-Charles, né et baptisé le 16 décembre 1755, a pour parrain Charles MARRE et pour marraine Marie Anne CALTO, qui ne savent signer. (AD76 3E 00165-1750-1759 Fresles p 43)

-Marie Magdeleine, née et baptisée le 28 juillet 1761, la dernière de cette fratrie, et qui a pour parrain Jean FORESTIER et pour marraine Marie Madeleine PIGNY, qui tous les deux signent et seront ensemble, dix jours plus tard, les parrain et marraine d'un petit Jean Laurent LANGLOIS, à Fresles. Où l'on voit les liens qui unissaient différentes familles dans la commune, tissant des alliances, amitiés et soutiens réciproques, solides et concrets. (AD76 3E 00165 1761-1769 Fresles p3)

4. Quelques aïeuls plus loin

A. Nicolas DUPONT et Marguerite PETIT

Les relevés de mariage seinomarins nous orientent vers un mariage le 17 novembre 1711 aux Ventes Mésangères, que nous trouvons effectivement dans cette commune, devenue Le Caule Sainte-Beuve située à 18 km au sud de Lignemare. Les mariés ont chacun vingt-six ans, et les témoins sont le père du marié, Pierre DUPONT, son oncle Jean DUPONT, son beau-frère Louis MATTE. Seuls le marié et son oncle signent (AD76 4E 01397-1710-1719-Ventes-Mesangeres (Les) p5)

B. Jacques LEFEVRE

L'acte d'inhumation de **Jacques LEFEBVRE (sosa 44)**, le 14 mai 1741, est riche de renseignements. Il nous apprend qu'il est mort la veille chez son fils journalier, « au haut de Fresles », dont la signature au bas de l'acte est celle de Jacques LEFEBVRE, sosa 24, tandis que l'autre témoin n'est autre que Robert MOISSON, dont la signature est bien reconnaissable.

Ce dernier est qualifié de « pasteur ». Robert MOISSON est le père de la bru du décédé, ce qui montre les liens importants tissés entre les deux familles.

L'âge au décès, d'environ quatre-vingts ans, situe la naissance de ce sosa vers 1661.

C. Marguerite GUERARD

N'étant pas mentionnée dans l'acte de décès de son mari comme épouse, cela nous indique que **Marguerite GUÉRARD (sosa 45)** était décédée avant lui, mais nous n'avons pas eu le loisir de chercher son acte de décès.

oooooooooooo

D. Robert MOISSON

Comme pour Anne MOISSON et Jacques LEFEBVRE, nous consultons les relevés de mariage, à la recherche d'une union entre un Robert MOISSON et une Jeanne DELAMARE, et nous découvrons effectivement un seul mariage correspondant, à Saint-Denis-le-Thiboult, le 13 août 1716 (3E 00292-1710-1725 SAINT DENIS LE THIBOULT p28).

Malgré un acte difficilement lisible, nous parvenons à recueillir les éléments essentiels à notre recherche. Au bas de cet acte de mariage on trouve les marques de **Robert Moisson (sosa 46)**, François Moisson et Jeanne Delamare. Où l'on voit qu'à cette époque, le marié ne savait pas encore signer, et qu'il a donc fait l'apprentissage de sa signature tardivement. Celle-ci restera sur tous les actes suivants, malhabile et souvent incomplète (omission du « t » de Robert, absence d'intervalle entre prénom et nom)

Nous aurons confirmation qu'il s'agit bien des parents que nous cherchons, lors du second mariage de Robert où, bien qu'il soit veuf et que souvent la filiation ne soit pas indiquée dans ces cas, elle figure dans cet acte et il est bien le fils de François et Antoinette PILAIN.

Cette cérémonie a lieu le 12 février 1737 à Pommeréval, et Robert MOISSON, veuf depuis deux ans, épouse François PAVIE, 31 ans fille de feu Louis PAVIE et de Marie DUFOR. (AD 76 4E 535-1730/07/17-1739-POMMERÉVAL p37)

A son second mariage, Robert MOISSON a « environ 41 ans », ce qui le fait naître vers 1696.

Il meurt vers cinquante-deux ans le 23 septembre 1745 dans cette commune, « en présence » de son gendre Jacques LEFEBVRE de Fresles, qui signent et de trois beaux-frères, Louis, Jean Louis et Nicolas PAVIE, journaliers et demeurant à Pommeréval, qui apposent leur marque (AD 76 4E 533-1740-1750/01/08-Pommeréval p 80)

E. Jeanne DELAMARE

La lecture du registre d'Ardouval nous apprendra que **Jeanne DELAMARE (sosa 47)** est décédée le 25 mai 1735, deux mois avant le mariage de sa fille Anne avec Jacques LEFEBVRE, et qu'elle a été inhumée le lendemain dans cette paroisse, âgée d'environ soixante ans. Elle serait donc née vers 1675 (AD76 3E 00083-1726-1735 ARDOUVAL p49), ce qui en ferait l'aînée de son mari d'environ onze années, et laisserait supposer qu'elle ait pu, peut-être, se marier avec lui après un veuvage. Supposition qui reste à vérifier.

F. Les enfants de Robert MOISSON

Il semble que Robert MOISSON n'ait eu qu'une fille, Anne, avec Jeanne DELAMARE.

Avec sa seconde épouse il a eu deux enfants, nés à Pommeréval, Marie Catherine, le 11 novembre 1738, et Robert, le 20 mai 1740, où le père est absent. Les parrains et marraines étaient pour l'une, Jacques LEBEVRE et Catherine MORIN femme de François TOUSSAINT et pour l'autre Louis PAVIE et Marguerite DUFOR, dont seul le premier signe (AD76 4E 533-1730/07/17-1739 p56 et 4E 533-1740-1750/01/08 p8)

G. Les parents de Robert MOISSON

Il est indiqué dans l'acte de mariage de Robert MOISSON qu'il est originaire de Cailly, et nous avons pu trouver l'acte de décès d'**Antoinette PILAIN sosa 93** le 15 juin 1715, en présence de son mari qui appose sa marque, et d'un certain « LEFEBVRE » qui signe, et qui est sans doute son gendre, le sosa 22 (AD76 4E1560-1700-1716-Cailly p79G). Elle est âgée d'environ cinquante-deux ans, ce qui situe sa naissance vers 1663. L'inhumation de **François MOISSON sosa 92** a eu lieu le 3 janvier 1717, en présence de Robert MOISSON (son fils ? mais il appose sa marque), de Guillaume LETELLIER et Vincent GOUACHE. Il avait environ soixante-dix ans, ce qui situe sa naissance vers 1647 (AD764E 01561-1716-1740 -Cailly p6D).

La lecture des actes nous a permis d'apprendre que Robert avait eu au moins deux frères, Nicolas et François, dont nous ignorons les dates et lieux de naissance, ce qui s'explique par le fait que le père était berger, et se déplaçait donc souvent.

H. Les parents de Jeanne DELAMARE

Nous n'avons pas eu le loisir d'effectuer des recherches à propos de **Pierre DELAMARE sosa 94** et **Jacqueline LAMBERT sosa 95**.

L'ASCENDANCE DE MARIE VICTOIRE DUVAL

1. Les parents de Marie Victoire DUVAL

Il est indiqué dans l'acte de mariage de sa fille Victoire avec Frédéric CADOT, que son père, Jean Nicolas DUVAL est décédé à Varneville-Bretteville, le 8 juin 1832. Nous trouverons dans cet acte tous les éléments le concernant, en particulier son mariage, (et par voie de conséquence, ceux concernant son épouse Marie Victoire DUMONT).

Celui-ci a lieu le 8 thermidor an X soit le 26 juillet 1802, au Catelier. Les témoins sont Guillaume DUMONT- le père de la mariée - marchand, âgé de soixante-treize ans, de Jacques DUMONT, le frère cordonnier, de quarante-trois ans, tous deux de cette commune, et de François DOUBLET, lui aussi cordonnier, mais à Notre-Dame-du Parc, âgé de quarante-neuf ans et cousin germain du marié. (AD76 4E 195 1798/09/22-1802/09/22- Le Catelier p54)

Tout comme sa fille Victoire, ou sa petite-fille Joséphine, quelques décennies plus tard, Marie Victoire DUMONT ne peut cacher ses rondeurs, et elle accouchera un peu plus de quatre mois après son mariage de son premier enfant, le sosa 3 de cette famille, qui portera les mêmes prénoms qu'elle.

A. Jean Nicolas DUVAL

Jean Nicolas DUVAL (sosa 6) est né le 24 mars 1780 à Notre-Dame-du-Parc. Nous trouvons l'acte qui confirme sa filiation, son père est bien Pierre DUVAL, marchand, et sa mère, Marguerite ROGER. Ses parrain et marraine sont Jean Baptiste DUVAL, domestique, de Muchedent, et Marie Anne DUVAL fille majeure de défunt Pierre, de Notre-Dame-du-Parc. Ce qui en fait probablement la tante paternelle du nouveau-né. Aucun des deux ne sait signer, et l'on apprend que le père est absent lors de cette naissance. (AD76 3E 00121 1780-1789- Notre-Dame-du-Parc p2)

Jean Nicolas décède âgé de cinquante-deux ans, le 28 juin 1832 à Varneville-Bretteville, distante de 20 km du Catelier où il réside. La déclaration est faite par un ami, Louis DECOURS, quarante ans, cultivateur, et l'autre témoin est Jean DEULON (?), vingt-huit ans, ami et cultivateur également, tous deux résidant au lieu du décès. (AD76 4E 06227-1830-1833-Varneville-Bretteville p39)

Il aura été successivement marchand, tisserand, puis journalier. Et pauvre, comme nous l'indique le bref article de l'enregistrement qui lui est consacré (AD76 3Q4/256) où sa fille, Victoire DUVAL, le 26 décembre suivant, « tant pour elle que pour se faisant fort de Napoléon DUVAL, Émilie DUVAL, Alexis DUVAL, Prosper DUVAL, Caroline DUVAL et Rose DUVAL ses frères et sœurs././ déclare././ qu'il leur est échu un mobilier [resté au domicile du défunt] estimé en l'état à trente-cinq francs cinquante centimes. Les biens qui parviendront à ses enfants viendront par la voie de leur mère..

Notons au passage quelques fantaisies en ce qui concerne les prénoms. L'état civil ne nous avait pas indiqué de fille nommée Emilie, et nous ne connaissons que Marie Anne Félicité en troisième rang dans la fratrie..

B. Marie Victoire DUMONT

Née le 16 avril 1782, de Guillaume et Marie DUHAMEL, **Marie Victoire DUMONT (sosa 7)** est baptisée le lendemain. De son parrain Jean Jacques DUMONT siamoisier, et sa marraine et Marie Rose ROUSSEL, femme de Nicolas AUVRAY, domestique, seul le premier signe. (AD76 4E 195-1782-1789-Catelier (Le) p6)

Elle mettra au monde au moins six enfants, dont nous parlerons au paragraphe suivant.

Elle se trouve donc veuve, comme nous venons de le voir, en 1832. Elle a cinquante ans, devient tutrice « d'une fille », comme elle l'indique dans l'acte de vente de 1844, sans doute la dernière, Rose Catherine qui n'a que seize ans, et a sans doute à charge sa fille Caroline qui, elle, n'a encore que dix-huit ans. Nous n'avons pas trouvé dans la justice de paix du canton de Longueville-sur-Scie, ce jugement de tutelle.

A peine a-t-elle enterré son mari, que le 13 août, Pierre GRIVE, marchand patenté de Longueville, veut la faire « condamner à lui payer vingt-cinq francs pour vente et livraison verbale de marchandises en étoffe qu'il lui a faite précédemment.

Le juge de paix, Louis Charles Bruno Jean Alexandre MARTIN, assisté de Jean Pierre Louis THILLAIS huissier à Longueville pris pour greffier provisoire à cause de l'empêchement de Mr PINCHON greffier titulaire, tient audience publique ce lundi matin, au lieu ordinaire des séances, place du marché à Longueville ».

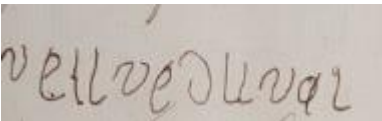
La défenderesse reconnaît devoir dix-sept francs et réclame un délai de deux mois pour payer. Le demandeur réplique que « les vingt-cinq francs se composent de dix-sept francs cinquante centimes, par arrêté de compte, et de sept francs cinquante centimes pour une jupe qu'il lui a vendue et livrée pour sa fille ».

Le juge de paix ordonne que le demandeur prouve ses dires par témoins et reporte l'affaire à la semaine suivante. Mais le demandeur ne fera pas « approcher de témoins, attendu qu'il a reconnu que ceux qu'il voulait faire entendre étaient parents de la défenderesse ». Victoire tient bon et promet de payer les dix-sept francs dans le délai qu'elle a demandé.

Le juge tranche en la condamnant à « payer cette somme dans un délai de quinze jours, avec dépens de neuf francs quarante-neuf centimes ».

Pour Victoire, l'honneur est sauf, mais l'affaire lui coûte cher, elle qui est déjà en grande difficulté financière depuis la mort de son mari..

Le 23 septembre 1842, devant Maître LEGRAS, notaire à Longueville, Marie Victoire DUMONT (auquel le notaire donne le prénom de Rose Victoire, ce qu'on retrouvera dans les registres de transcription des hypothèques, et qui crée une confusion dans sa case avec sa sœur Marie Rose, épouse HÉBERT), reconnaît devoir à Madame Catherine FERMENT veuve d'Estienne HAVEL, demeurant au Catelier, la somme de cinq cent francs, qu'elle assure par hypothèque de la mesure qu'elle possède au Catelier, de cinquante et une ares quarante-six centiares, (déjà décrite précédemment en 1844, dans le chapitre concernant sa fille et son gendre). Cette obligation est productrice d'intérêts au taux de cinq pour cent par an, payables annuellement. (AD76 2 E 76/80)

La mention finale est particulièrement touchante. En effet, le notaire précise que Marie Victoire « a appris récemment à signer ». L'intéressée a maintenant soixante ans, et nous avons vu sur tous les mariages, qu'elle ne savait  signer. Quelle ténacité lui a-t-il fallu pour parvenir à ce résultat, au demeurant fort honorable, de laisser cette première trace de son identité sur un document officiel, et quel courage, peut-être quelle fierté aussi, de dire au notaire qu'elle savait maintenant signer, elle qui fut fille du syndic Guillaume DUMONT, signataire des cahiers de doléances du Catelier à l'aube de la Révolution.

Le 25 mai 1856, Marie Victoire DUMONT veuve DUVAL ferme les yeux au Catelier, et c'est son fils Prosper, domestique et demeurant à Longueville qui ira déclarer son décès, accompagné du fidèle Jean Baptiste JOLY, l'instituteur, voisin de la défunte (AD76 4E 04704-1854-1857-Catelier (Le) p28)

Nous trouvons chez le notaire de Torcy-le-Grand, directement sans passer par l'enregistrement, l'acte de succession daté des deux jours suivants.

Sont réunis dans l'étude, le couple CADOT-DUVAL, les deux fils de la disparue, Pierre Alexis, journalier, demeurant au Gourel, commune de Buchy, et Auguste Prosper, ainsi que Caroline qui habite toujours au Catelier, sans profession. Mais pas Rose, la dernière, dont le notaire cite le décès dans le cours de l'acte « à Rouen, en janvier 1854, sans postérité ».

Maître LANGLOIS revient sur la vente faite aux époux CADOT de la mesure en 1844, « moyennant deux mille deux cent francs de prix principal », dont treize cent ont été acquittés en 1845, et deux cent pas fractions de cinquante francs, sur les neuf cent francs restant et payables un an après le décès.

Le notaire fait état d'un testament datant du « 18 septembre 1850, non enregistré mais qui le sera, soit avant, soit en même temps que les présentes » et dans lequel Marie Victoire

DUMONT lègue à chacun de ses enfants, y compris Rose (encore en vie à ce moment), cent francs, sauf Caroline qui se voit accorder quatre cent cinquante francs. « Le tout à prendre sur le capital de de huit cent cinquante francs qui lui était rendu par les sieur et dame CADOT ». Elle lègue de plus à Caroline « ses deux lits, tout le linge à son usage, tous ses draps nappes et serviettes en un mot tout son linge plus l'armoire qui était dans la cuisine où elle couchait ». Legs « faits à titre de préciput, et elle a prié ses autres enfants de ne pas demander la réduction quand ils excéderaient la quotité disponible. » Elle « a aussi exprimé le vœu qu'après son décès/.. / Caroline aille demeurer avec Auguste Prosper DUVAL son frère et elle a prié ce dernier d'avoir pour elle tous les égards possibles ». Il est précisé également que Caroline devra « laisser ses autres frères et sœurs partager entre eux les autres valeurs dépendant de sa succession, en considération du legs par préciput qu'elle lui faisait ».

Tous acceptent la succession, et Caroline entre aussitôt en possession des objets légués par sa mère, mais devra attendre la date fixée pour le paiement lors de la vente de 1844, pour percevoir les quatre cent cinquante francs indiqués précédemment.

En dehors des sept cent dix francs et trente-cinq centimes de la succession que les enfants doivent se partager, et après attribution des objets déjà cités à Caroline, il ne reste plus « qu'une table, une vieille armoire, une petite batterie de cuisine et trois futailles », que les aînés se partagent en trois lots, et qui ne feront pas l'objet d'une estimation. Chacun hérite de quatre-vingt-six francs et soixante-dix-huit centimes. Quant à Prosper, il « consent à ce que [sa sœur] aille demeurer avec lui et à lui donner tous les soins nécessaires à la vie sans recours contre ses frère et sœur sous la seule condition que par un arrangement postérieur sa sœur lui abandonne les meubles, effets et la somme à elle légués par sa mère ». Seuls les deux frères ont signé l'acte, avec le notaire et les témoins. (AD 76 2E/96/57)

Tout est dit dans cette succession de misère, les difficultés engendrées par la mort du mari, ne laissant visiblement aucun héritage, le peu de biens qui restaient à Marie Victoire DUMONT après avoir vendu sa ferme à sa fille et son gendre, le dénuement dans lequel elle et sa fille Caroline ont vécu, les efforts qu'elle a sans doute déployés pour survivre en cultivant son jardin, élevant quelques poules et ramassant ses pommes à l'automne. Tout est dit de son inquiétude pour sa fille Caroline, de l'amour d'une mère pour son enfant malade ou infirme, de la solidarité familiale, dont nous savons qu'elle fut sans faille, puisque Prosper prit soin de sa sœur jusqu'à son dernier souffle, et peut-être au prix de sa propre santé, et que Victoire, la sœur aînée, n'oublia pas Caroline dans son testament, en lui léguant quelques vêtements.

Rien n'aura été épargné à Marie Victoire DUMONT, ni le « handicap » de sa fille Caroline, ni la mort de la plus jeune deux ans avant son propre décès, ni celle de son mari la condamnant à des difficultés financières, ni le chagrin de sa fille de perdre ses trois petits garçons. Le portrait qui ressort de ces pages notariées est celui d'une femme digne, soucieuse de sa progéniture, tenace jusqu'à apprendre à signer à l'âge de soixante ans, astucieuse et visiblement intelligente. Une femme forte.

C. Les enfants du couple DUVAL-DUMONT

Tout comme sa fille Victoire, ou sa petite-fille Joséphine, quelques décennies plus tard, Marie Victoire DUMONT ne peut cacher ses rondeurs le jour de son mariage, et elle accouchera environ quatre mois après, de son premier enfant, Marie Victoire, sosa 3, le 2 décembre 1802 à Muchedent. Suivront six autres enfants, et c'est lors de l'enregistrement de la succession de Nicolas DUVAL, que nous découvrons l'existence du premier frère de Marie Victoire,

- Victor Napoléon, né à Saint-Honoré le 5 octobre 1804. Les témoins sont Antoine GAMARD, journalier de cinquante-et-un ans, et Félix GAMARD, tisserand de trente-neuf ans, tous deux de la commune de Saint-Honoré. Devenu tisserand, il mourra à l'âge de vingt-sept ans, et c'est son frère Prosper qui déclarera le décès, avec Jean Baptiste JOLY, instituteur et ami fidèle de cette famille (AD76 4E 05907-1802/09/23-1806 p3 et 4E 04703-1832-1839 Le Catelier p15)

-Marie Anne Félicité, qui naît à Notre-Dame-du-Parc le 10 janvier 1807, et dont les parents sont à ce moment tisserands, comme l'un des témoins, Pierre PLANQUE, âgé de vingt-huit ans, tandis que le second, Jean CHARLOT, trente-deux ans, est cultivateur, les deux résidant dans la commune de naissance, et signant. (AD76 4 E 05739-1807-1809-Notre-Dame-du-Parc p3)

Tous les autres enfants naissent au Catelier :

-Pierre Alexis, le premier dans cette commune, où il naît le premier juin 1809, les témoins étant Pierre HÉBERT, marchand de vingt-six ans, du Catelier, et Jean PETIT domestique de trente ans, de Pelletot, qui signent aussi. Le père est alors de journalier. (AD76 4E 04702-1807-1809-Catelier (Le) p41)

-Prosper Auguste, le 1^{er} novembre 1811, dont les témoins de naissance sont Nicolas LEFRANCOIS, tisserand, quarante-trois ans, et Jean Nicolas LEROUX, chaudiériste, âgé de quarante-huit ans, tous deux du Catelier, et qui signent l'acte avec le père. (AD76 4E 04702 1810-1815 Le Catelier p14/15)

-Aimable Caroline, le 10 janvier 1814, a pour témoins de sa naissance les mêmes Pierre HEBERT et Jean Nicolas LEROUX, lequel est devenu marneur, déjà cités pour celles de ses frères. (AD76 4E 04702 1810-1815-Catelier (Le) p44)

-Rose Catherine, le 14 février 1816. Pierre HEBERT et Jean PETIT, comme pour la naissance de son frère Pierre Alexis, seront témoins de la sienne. (AD76 4E 04702 1816-1820- Catelier (Le) p3)

Elle serait décédée en janvier 1854 à Rouen, mais nous n'avons pas trouvé cet acte dans les registres de la capitale normande.

Caroline, nous l'avons vu dans les actes notariés concernant sa mère, a eu un statut particulier. De quelle maladie ou infirmité était-elle atteinte pour ne pouvoir ni exercer une profession, ni se marier, et avoir besoin que son frère prenne soin d'elle ? Rien ne transparaît dans les actes, mais Prosper Auguste a tenu sa promesse. Il a hébergé sa sœur et veillé sur elle jusqu'à sa mort, le 9 novembre 1886, à Sainte-Foy.

C'est lui qui déclare le décès, avec un ami, Alexandre BRUNET, cinquante ans, de la même commune. Il suit sa sœur de peu dans la tombe, puisqu'il décède le 26 décembre. On apprend qu'il est l'époux de Marie Rose Corinne BRUCHET, et l'ami Alexandre BRUNET est toujours là, avec Eugène Adolphe HOUGUEVILLE, soixante-huit ans, cultivateur aussi de Sainte-Foy. (AD76 4E 13426-1886-4 E 13426-1886-Sainte-Foy p 15 et 18)

Il nous a été possible de trouver le lieu de ces décès grâce aux matrices cadastrales du Catelier (AD76 3P2/1015), où une page commençant par DUMONT Jacques (sans doute le frère de Marie Victoire témoin de son mariage) se termine par DUVAL Prosper Auguste, mentionné à Sainte Foy, alors qu'au décès de sa mère, il habitait Longueville, où nous n'avions pas trouvé son décès ni celui de Caroline.

Prosper s'est montré visiblement un homme de confiance, puisqu'il a été subrogé tuteur de ses petits-neveux, François Faustin et Alexandre Henri VENDIC, après la mort de leur mère, comme l'atteste l'inventaire des biens de sa sœur Marie Victoire, le 6 février 1871, où il est mentionné à la première page : « en présence de M. Prosper Auguste DUVAL, journalier, demeurant à Longueville, agissant au nom et comme subrogé tuteur des mineurs VENDIQUE, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée ainsi qu'il résulte d'une délibération du Conseil de famille des dits mineurs prise sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Longueville, en date du onze avril mil huit cent soixante-neuf. » (AD76 2E 96/96)

Malheureusement, dans le dossier de justice de paix de Longueville, en 1869, nous n'avons pas trouvé ce jugement, ce qui ne nous permettra pas d'en savoir davantage sur ce conseil de famille, et le rôle joué par ce grand-oncle vis-à-vis des deux orphelins (AD76 4U/42/6).

2. Les grands-parents de Marie Victoire DUVAL

L'acte de naissance de Jean Nicolas DUVAL mentionne les noms de ses parents, et tout naturellement, nous recherchons ceux-ci dans la commune de Notre-Dame-du-Parc, où il est né. Nous trouvons leur mariage le 11 février 1766. Le marié est âgé de vingt-trois ans, fils de Pierre et Madeleine TETELIN, de la paroisse de Cressy, et la mariée a vingt-quatre ans, fille de feu Michel et d'Anne FARCY, de Notre-Dame-du-Parc, et les bans ont été publiés dans les deux paroisses par les 2,3 et 10 « du présent mois » (AD3E 00121-1750-1760-Notre-Dame-du-Parc p44).

A. Pierre DUVAL (sosa 12).

Il est indiqué dans les actes de naissance de ses deux premiers enfants qu'il est laboureur, puis marchand à partir de la naissance de Jean Martin. On note que son travail ne lui permet d'être présent que pour la naissance du premier.

Si l'on en croit l'acte de mariage, Pierre serait né vers 1743. Mais sa mère décède en 1740, et il nous faut donc chercher plus tôt. Nous découvrirons sa naissance le 25 avril 1736, il est d'ailleurs nommé Pierre Jacques, par Jacques CREVIER et Marie Louise CANCHON (AD76 4 E 209-1729-1739 Cressy p45)

Il existe une lacune dans les registres de Cressy entre 1726 et 1736, époque où très probablement se sont unis Pierre DUVAL et Marguerite ROGER, car dans les années antérieures nous ne trouvons aucun document les concernant, à moins qu'ils ne se soient mariés dans une autre commune.

Nous avons trouvé le décès de Pierre DUVAL le 10 germinal an VIII soit le 31 mars 1800, déclaré par ses fils Pierre, marchand, et Nicolas, journalier (AD76 4E 50-1796/09/22-1800/09/22-Notre-Dame-du-Parc p47 D et 48G)

B. Marguerite ROGER (sosa 13)

D'après son acte de mariage, elle serait née vers 1742. En fait nous avons trouvé cette naissance le 22 décembre 1736. Marguerite fut baptisée le 24, ayant pour parrain Pierre BOUCHARD, et pour marraine..Marguerite ROGER ! AD76 4E 509-1723-1759-Notre-Dame-du-Parc p29 D)

Elle est décédée un an après son mari, le 9 fructidor an IX- soit le 27 août 1801- selon la déclaration d'un ami, François CHIROIS, tisserand de trente-quatre ans, et de ses fils Pierre et Nicolas, tous deux marchands (AD76 4E510-1800-1802-Notre-Dame-du-Parc p21G).

C. Les enfants du couple DUVAL-ROGER

Pierre Duval et Marguerite ROGER ont eu au moins quatre enfants à Notre-Dame-du-Parc :
-Pierre Nicolas, qui naît le 9 février 1769, et baptisé le jour même, ayant pour parrain Nicolas LEMONNIER, fils mineur de Jean, tisserand, et pour marraine Marie Magdeleine ROGER fille majeure de défunt Jean. Ils sont de la même paroisse et ne savent pas signer. (AD76 4E510-1765-1769 Notre Dame du Parc p14)

-Marie-Marguerite naît en 1770, le 11 novembre, ayant pour parrain le père de celui de son frère Pierre, et pour marraine Marie Anne TÉTELIN, veuve de Jacques MARIE, d'Auffay. Le père est absent. (AD76 3E510-17705-1779 Notre Dame du Parc p2)

-Jean Martin, qui naît le 12 novembre 1776, son parrain est Jean Baptiste HUE, marchand, d'Auffay, et sa marraine Marie Anne Rose MASSE, fille de Nicolas, de Notre-Dame-du-Parc. Là encore Pierre DUVAL est absent. (AD76 4E510-1770-1779 Notre Dame du Parc p19)

-Jean Nicolas, le sosa 6, le 24 mars 1780, et son père est encore absent.

Il se peut qu'il y ait eu d'autres naissances dans d'autres communes, car il y a trois ans entre le mariage et la première naissance, et six entre les deuxième et troisième enfants.

D. Guillaume DUMONT (sosa 14)

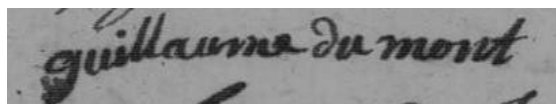
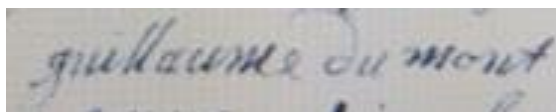
C'est au Catelier, où est née sa fille Marie Victoire, que nous avons cherché d'abord le décès de ce sosa, et nous l'avons trouvé à la date du 26 mars 1807, grâce aux tables décennales.

C'est son fils Jacques, cordonnier de quarante-huit ans, et son gendre Aubin Eustache LAFONTAINE, aubergiste de quarante-sept ans, qui déclarent son décès le lendemain (AD76 4E04702-1807-1809-Catelier(Le) p18G). Guillaume DUMONT avait soixante-dix-sept ans.

Grâce aux relevés de mariage nous trouverons celui de Guillaume et Marie DUHAMEL, à Gonneville-sur-Scie le 25 novembre 1766. Nous y apprenons que Guillaume est veuf de Catherine BLANBATON, qu'il est le fils de Guillaume et de Marie RÉVÉREND, qu'il a trente-six ans et la mariée vingt ans environ. Les témoins sont son père, marchand de bois, et Michel BOISSARD, siamoisier, son beau-frère, et du côté de Marie DUHAMEL, son père et son frère, Jacques et Vincent DUHAMEL, le premier padouier, le second, siamoisier .Le marié et les témoins signent. (AD76 4E 367-1766-Gonneville-sur-Scie p6 et 7)

Enfin, nous cherchons la naissance de Guillaume vers 1729, et la trouvons le 3 avril 1730, où il est baptisé ayant pour parrain François LÉGER et pour marraine Marianne LEMERCIER (AD76 4E194-1723-1741-Catelier(Le) p12G)

En consultant les cahiers de doléances du Catelier, rédigés le 6 mars 1789, nous avons découvert que le syndic était Guillaume DUMONT, et pour plus de certitude, nous avons comparé la signature au bas du document (signature du haut) et la sienne à son mariage (signature du bas).



Aucun doute possible, il s'agit bien du sosa 14.

Dans son ouvrage « Le village sous l'ancien régime », Albert BABEAU nous livre une version quelque peu pessimiste du rôle du syndic, chargé de la gestion de la communauté, et dont « les fonctions ne furent plus [au fil du

temps] qu'une lourde corvée à laquelle tous les habitants cherchèrent à se soustraire. Le syndic était nommé lors des assemblées populaires qui se tenaient le dimanche dans l'église ou devant sa porte, et où étaient agités les intérêts de la communauté. Le suffrage universel direct s'y trouvait appliqué depuis un temps immémorial ».

Guillaume a cinquante-neuf ans à l'aube de la Révolution, et a gravi quelques échelons dans l'échelle sociale, lui le padouier devenu marchand mercier. Il a sans doute une certaine notoriété et une respectabilité. En tout bon marchand qu'il est, il doit bien s'y connaître un peu en matière de gestion financière.

Nous n'avons pu trouver d'acte notarié qui aurait pu apporter des précisions sur le montant et la nature de sa succession, mais nous savons qu'elle fut sans doute conséquente, puisque la mesure dont hérita sa dernière fille, Marie Victoire, n'en était qu'une partie.

E. Marie DUHAMEL (sosa 15)

Dans son acte de mariage, nous avons appris qu'elle est fille de Jacques DUHAMEL, padouier, et de feu Catherine LOUAS (ou LOUIS ?), et qu'elle a « environ vingt ans ».

Nous n'avons pas trouvé son acte de décès au Catelier et n'avons pas eu le loisir de chercher si elle était née à Gonnevill-sur-Scie où elle s'est mariée.

F. Les enfants du couple DUMONT-BLANBATON

Nous avons trouvé au Catelier le mariage de Guillaume DUMONT avec Catherine BLANBATON le 25 février 1754. Les témoins furent le père de Guillaume et son frère Jacques, Pierre BLANBATON, frère de l'épouse, et Nicolas CLOUET, padouier, qui tous ont signé. La mariée était la fille de défunt Pierre et Catherine VALLE. (AD764E194-1750-1760-Catelier(Le) p19G)

Guillaume DUMONT aura eu avec sa première épouse sept enfants :

-Marie Catherine, le 13 avril 1755, baptisée le même jour, filleule de Nicolas CLOUET et Marie RÉVÉREND femme de Guillaume DUMONT (sa grand-mère paternelle). Seul le parrain signe (AD76 4E194-1750-1760-Catelier(Le) p23G)

-Guillaume, le 26 août 1756, qui aura pour parrain Guillaume DUMONT galocher. Il est probable qu'il s'agit du grand-père paternel, dont nous trouverons trace avec la mention « fabricant de bois à galoches ». Sa marraine sera Marie Anne VALLE épouse de Nicolas CLOUET (AD76 4E194-1750-1760-Catelier(Le) p27G)

-Jacques, le 16 janvier 1759 et baptisé le lendemain, aura pour parrain Jacques DUMONT garçon padouier fils de Guillaume (de quoi entretenir la confusion dans les recherches !) et pour marraine Marianne BALBATON. Seul le parrain signe (AD764E194-1750-1760-Catelier(Le) p36G)

-un garçon ondoyé et inhumé le 7 mars 1760, en présence de son père et de son grand-père, les deux Guillaume DUMONT, qui signent (AD76 4E194-1760-1769-Catelier(Le) p2D)

-Marie Anne le 15 février 1761, et baptisée le même jour, a pour parrain Pierre BLANBATON, son oncle maternel, et pour marraine Marie Anne DUMONT, sa tante paternelle. Seul le parrain signe (AD76 4E194-1760-1769-Catelier(Le) p5G)

-un enfant ondoyé et inhumé le 24 mai 1762, en présence de Nicolas GODARD et Michel LEROUX, qui signent (AD764E194-1760-1769-Catelier(Le) p10G)

-un garçon ondoyé et décédé le 28 décembre 1764, inhumé le 29 en en présence de son père et de ses oncles maternels, Pierre et Jean BLANBATON (AD76 4E194-1760-1769-Catelier(Le) p21GetD)

Cette dernière naissance sera fatale à la mère qui décèdera le même jour que son enfant et sera aussi inhumée le lendemain, 29 décembre 1764, en présence de son mari, de son beau-père et de son frère Pierre (AD764E194-1760-1769-Catelier(Le) p21D)

G. Les enfants du couple DUMONT-DUHAMEL

Ayant pris connaissance du mariage de Guillaume DUMONT et Marie-Catherine BLANBATON au Catelier, le 25 février 1754, grâce aux relevés de mariage, c'est là que nous chercherons et les naissances des enfants de ce couple, et le décès de l'épouse.

Marie mettra au monde au Catelier au moins quatre enfants, quatre filles :

-Marie Catherine, le 28 août 1767, baptisée le jour même. Elle aura pour parrain Guillaume DUMONT « garçon » et pour marraine, Marie Anne DUMONT fille de Guillaume DUMONT, le père est absent. Il s'agit probablement des demi-frère et demi-sœur aînés de l'enfant (AD76 4E 194 1760-1769-Catelier(Le) p35)

-Marie Rose, le 19 janvier 1770, baptisée ce jour, filleule de Jean BLANBATON fils de feu Pierre, garçon padouier, et Marguerite DUMONT, fille de Guillaume journalier, qui ne savent signer. Le père est encore absent (AD76 4E 194 1770-1779-Catelier(Le) p1D).

-Marie Thérèse, le 16 janvier 1776, baptisée le jour même et nommée par Guillaume Nicolas DUHAMEL siamoisier et Marie Anne DUMONT fille de Guillaume, déjà marraine de Marie Catherine. Seul le parrain signe. On enterre cette enfant deux jours plus tard, en présence de son père –dont la signature nous permettra de la différencier de celle de son père lors de son mariage- et du maçon François BOUCOURT (AD76 4E 194 1770-1779-Catelier(Le) p28G et D)

-Marie Victoire, sosa 7, est la dernière en 1782.

L'intervalle intergénéral de la deuxième à la quatrième naissance est important, et nous ignorons s'il est lié à des naissances hors du Catelier, ou à des fausses couches qui se seraient intercalées entre les enfants..

3. Les arrières grands-parents de Marie Victoire DUVAL

Il existe une lacune dans les registres de Cressy entre 1726 et 1729, époque où très probablement se sont unis Pierre DUVAL et Madeleine TÉTELIN, car dans les années antérieures nous ne trouvons aucun document les concernant, à moins qu'ils ne se soient mariés dans une autre commune.

A. Pierre DUVAL (sosa 24)

A défaut de connaître la date et le lieu du mariage de Pierre et Madeleine, nous apprenons que Pierre, devenu veuf avec trois orphelins de moins de six ans, en février 1740, n'attend guère pour se remarier. Le 4 janvier 1742, après publications des bans à Cressy et Sainte Geneviève les 17,24 et 31 décembre 1739, et des fiançailles qui ont eu lieu le jour même, il épouse Marianne NE, fille de feu Louis et défunte Anne TIEFFEREY, de cette seconde paroisse. Les témoins sont l'oncle de la mariée, Charles LESUEUR, de Sainte-Geneviève, François VARIN de Sévis, et Nicolas TESTELIN de Longueville, le seul qui signe, les autres faisant une croix. Il s'agit visiblement d'un parent de la première épouse. (AD76 4E 209-1740-1744-Cressy p15). On apprendra dans l'acte de décès de Marianne NÉ, qu'elle était fileuse.

Pierre DUVAL disparaît le premier octobre 1761. Il est alors tonnelier. Sont présents à son inhumation son fils Pierre DUVAL, domestique, du Parc, son cousin Pierre DUVAL marchand, de Cressy, et Jean Nicolas TESTELIN, sergent royal de Saint-Ouen- sous-Bellencombres, le seul à signer cet acte (AD76 4E 210-1761-1769-Cressy p7). Le défunt aura eu au moins onze enfants.

B. Madeleine TÉTELIN (sosa 25)

Pierre et Madeleine ont eu au moins cinq enfants, et la dernière naissance a été fatale pour la mère comme pour l'enfant. Madeleine meurt quatre jours plus tard, le 29 février 1740, à l'âge

d'environ quarante ans, « inhumée en présence de ses parents et amis » sans aucune autre précision. (AD76 4E 209-1740-1744-Cressy p1)

C. Les enfants du couple DUVAL-TÉTELIN

En raison de la lacune entre 1726 et 1729, nous ignorons s'il y eut d'autres enfants avant :
-Marie Marguerite, née et baptisée le 12 mars 1731, ayant pour parrain Pierre BARRE et pour marraine Marie Marguerite Geneviève DUVAL. Elle disparaît à cinq semaines, le 20 avril suivant (AD76 4E 209-1729-1739-Cressy p11 et 12). Viendront ensuite :

-Catherine, le 19 mai 1734, ayant pour parrain Jean CABIN, et pour marraine Marie Catherine ALEXANDRE. Dans la marge le prénom est « Marie Catherine », mais pas dans le corps de l'acte. (AD76 4E 209-1729-1739-Cressy p33)

-Pierre Jacques, le 25 avril 1736, le **sosa 12**

-François, le 7 juin 1738, filleul de François LEGRAS et Marguerite DUJARDIN (AD76 4E 209-1729-1739-Cressy p58)

-Marie Catherine, le 24 février 1740, nommée par Charles DUVAL et Catherine MARCHAND, et qui cède le lendemain. Son père appose sa marque au bas de l'acte. (AD76 4E 209-1729-1739-Cressy p67)

D. Les enfants du couple DUVAL-(LE) NEZ

Le second couple de Pierre DUVAL va donner une nouvelle fratrie aux trois orphelins :

-Marie Anne, le 18 septembre 1743, filleule de Pierre MAUGER et Marguerite TIQUEHAN, qui mourra six semaines plus tard, le 7 octobre. Une nouvelle fois, Pierre DUVAL signe d'une croix un acte de décès d'une de ses filles. (AD76 4E 209-1740-1744-Cressy p29)

-Nicolas, le 14 février 1745, est baptisée le lendemain, son parrain est Nicolas HAMEL, journalier, qui signe, et sa marraine Marie MORISSE, fille de Jacques MORISSE, journalier aussi, qui ne sait pas signer. (AD76 4E 210 1745-1753-Cressy p5)

-Jean, le 1^{er} avril 1746, filleul de Jean VOYNARD, domestique et Marie BOS fileuse, de Cressy. Seul le parrain signe. Cet enfant décède à l'âge de seize mois, le 24 août 1747, et Pierre là encore appose sa marque au bas de l'acte de décès. (AD76 4E 210 1745-1753-Cressy p14, 15 et 21)

-Marie Anne, la deuxième du nom, naît le 13 mai 1747, son parrain est Adrien FARCY, domestique, qui signe l'acte, et sa marraine Marie Anne MAUGER, fille de François MAUGER, journalier. Elle meurt à trois ans, le 27 mars 1750, et est inhumée le lendemain, en présence de son père, qui appose sa marque, et de Jacques LEFOL, fils de Jacques LEFOL, journalier, qui signe l'acte. (AD76 4E 210 1745-1753-Cressy p20 et 41)

-Jean Baptiste, le 8 février 1750, filleul de Jean DIEUTRE journalier, et de Clotilde RENOUT épouse de Jean IGOUT, journalier, qui ne savent signer. (AD76 4E 210 1745-1753-Cressy 41)

-une troisième fois, ce couple va nommer une fille Marie Anne, le 3 novembre 1751, elle aura pour parrain Vincent ALAIN fils du laboureur Vincent ALAIN, et pour marraine Marie Anne HEDOUIN fille de Pierre HEDOUIN. Le père est absent (AD76 4E 210 1745-1753-Cressy p50)

-Marie Magdeleine, le 22 janvier 1756 est la filleule de Noël DUVAL, boucher, qui signe, et de Marie Madeleine BLANC épouse de Pierre CAHON. A nouveau le père est absent (AD76 4E 210 1757-1760-Cressy p2)

-Jean Baptiste François, le 8 mai 1758, est lui le filleul de Jean Baptiste François QUEVILLON, fils de Jacques, boucher, qui signe, et de Marie Catherine VALLE fille de Jean, couvreur en chaume. Cet enfant ne vivra que huit mois, jusqu'au 9 janvier 1759, où le père appose encore sa marque, pour au moins la sixième fois, au bas d'un acte d'inhumation d'un de ses enfants. (AD76 4E 210 1757-1760-Cressy p9 et 15)

En raison d'une absence de registre entre 1753 et 1756, il se peut que ce couple ait eu encore un ou deux autres enfants.

Marianne NÉ meurt le 14 juin 1766, et est inhumée le lendemain en présence de son beau-fils, Pierre DUVAL, journalier de Notre Dame du Parc, de François Joseph LEBARBIER, et de Jacques Philippe BAUDOUIN, tous deux laboureurs de Cressy, qui signent, tandis que Pierre DUVAL appose sa marque. (AD76 4E 210 1761-1769-Cressy p37)

E. Michel ROGER (sosa 26 et Anne FARCY (sosa 27))

Ils se sont mariés à Notre-Dame du Parc le 25 novembre 1721, en présence d'Antoine ROGER et de Nicolas OSMONT (*AD76 3E 00121-1716-1739-Notre-Dame-du-Parc p13*). Nous n'avons pas eu le loisir de chercher leurs actes de naissance et de décès.

F. Guillaume DUMONT (sosa 28) et Marie REVEREND (sosa 29)

Nous avons trouvé le décès de Guillaume DUMONT au Catelier le 21 mars 1771, et furent présents à son inhumation ses trois fils, Guillaume DUMONT mercier, Jacques DUMONT et Jean Jacques DUMONT padouier (*AD76 4E194-1770-1779-Catelier(Le) p6 G et D*). Nous n'avons pu trouver aucun renseignement sur son épouse, Marie RÉVÉREND.

UNE FAMILLE DANS LA GUERRE

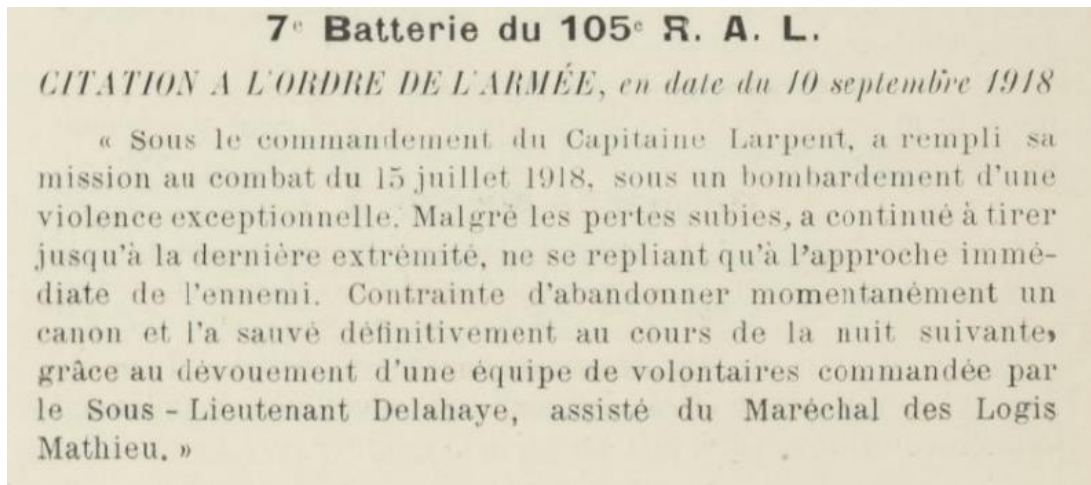
1. Les poilus de la première guerre mondiale

A. François Alexandre VENDIC (1.3.3)

Numéro matricule 1826, François Alexandre est incorporé comme 2^{ème} classe le 1^{er} octobre 1909 au 8^{ème} régiment de hussards. Mis en disponibilité le 24 septembre 1911, il obtient son certificat de bonne conduite.

Mobilisé le 3 août 1914, il est incorporé au 11^{ème} régiment d'infanterie, puis au 22^{ème}, et passe au 105^{ème} régiment d'artillerie lourde, 7^{ème} batterie, le 28 juillet 1917. (AD76 1R3244).

Celle-ci va se distinguer le 10 septembre 1918 et sera citée à l'Ordre de l'Armée, comme on peut le voir ci-dessous.



François Alexandre est passé le 30 mars 1919 au 279^{ème} régiment d'artillerie, et placé en sursis d'appel le 17 mai 1919 jusqu'au 18 juillet 1919, au titre de la maison Rousseau, 104 rue Lafayette à Rouen (nous en avons déjà parlé dans sa fiche). Il obtient sa carte de combattant le 5 janvier 1929 sous le numéro 4280. Il est affecté au 3^{ème} B.O.A. (bataillon d'ouvriers d'artillerie) le 24 janvier 1933 et classé sans affectation le 9 septembre 1935 (AD76 1R3244).

B. Alphonse Olivier VENDIC



Fils d'Alphonse VENDIC, le demi-frère de François et Henri, ce cousin du précédent poilu, a **293 pour numéro matricule. C'est un homme de petite taille** (1m56), les cheveux châtons, les yeux gris et un visage ovale. Il est né le 17 mars 1895 à Muchedent et a été inscrit sous le numéro 72 sur la liste du canton de Londinières, car à ses vingt ans, il demeure chez ses parents à Saint-Valéry-sous-Bures, (devenue Osmoy-Saint-Valéry).

Incorporé le 9 septembre 1915 au 101^{ème} régiment d'infanterie, il est maintenu au service armé par la Commission spéciale de Dreux le 12 décembre 1916 avec la mention « inapte deux mois ». Le 10 octobre 1918, il est « tué à l'ennemi de blessures de guerre ». C'est au cours de l'offensive de Champagne de ce mois d'octobre 1918 qu'Alphonse a perdu la vie, au ravin de Semide, dans les Ardennes. Déclaré « mort pour la France » selon l'avis officiel AD27317 du 16 novembre 1918, et avis du 101^{ème} régiment d'infanterie

n°3347 du 20 décembre 1918, son nom figure sur le monument aux morts d'Osmoy-Saint-Valéry.

2. Soldats et victimes de la seconde guerre mondiale

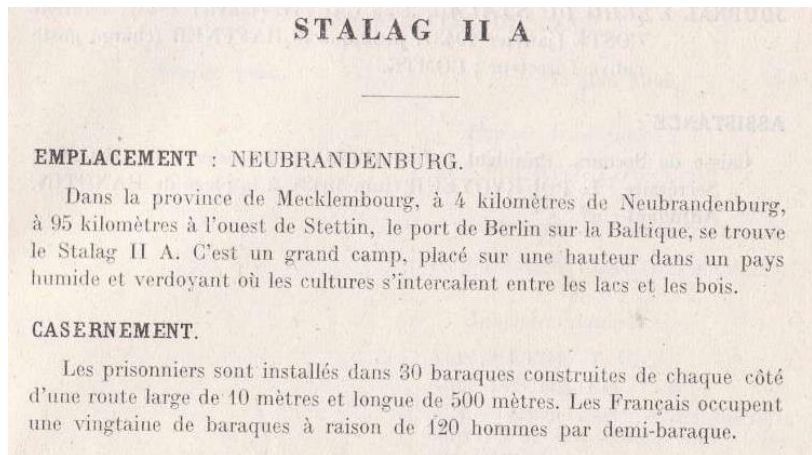
A. Albert Paul René VENDIC (1.3.1.2)

Numéro matricule 2477, classe 1927, Albert VENDIC mesure 1m68, sans autres indications physiques, mais classé en service auxiliaire par la commission de réforme d'Oujda le 15 juin 1927 alors qu'il était arrivé au corps le 26 mai, on apprend qu'il présente « une insuffisance nasale et une insuffisance musculaire de type 36 ». Il est passé du 1^{er} bataillon d'infanterie légère d'Afrique, au 3^{ème}, par suite de la dissolution du 1^{er}, le 1^{er} octobre de la même année, et maintenu en service auxiliaire par la même commission de réforme, le 11 janvier 1928. Affecté dans la réserve le 5 octobre 1928, il quitte Oujda le 21 octobre, titulaire d'une permission, et embarque à Oran le 31. Il est rayé des contrôles du 3^{ème} régiment d'infanterie légère d'Afrique et passé dans la disponibilité le 15 décembre 1928, avec un certificat de bonne conduite « accordé ».

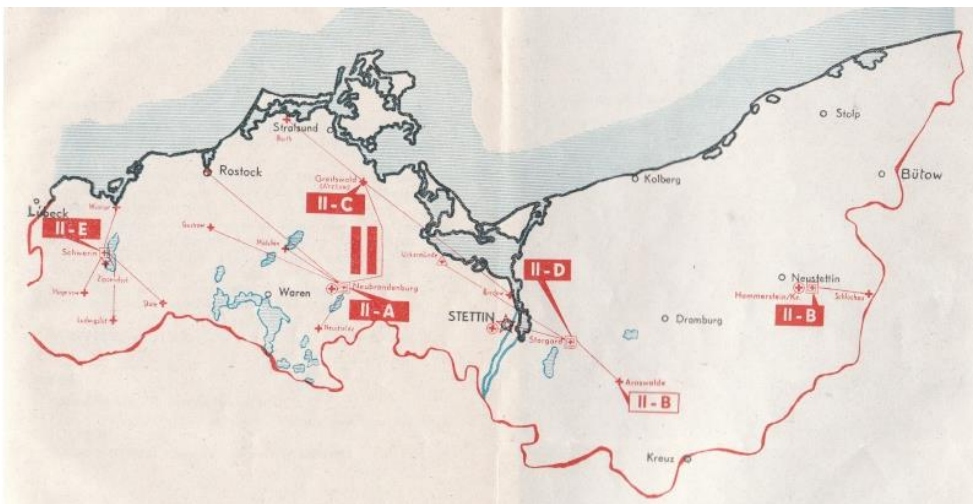
Il est maintenu en service auxiliaire par la commission de réforme de Rouen du 26 octobre 1931, pour « insuffisance nasale, insuffisance musculaire et gêne fonctionnelle de la main droite ».

Il sera rappelé le 4 septembre 1939 et fait prisonnier à Laval le 26 juin 1940. Interné au Stalag II A sous le numéro matricule 12808, il est rapatrié malade le 23 mai 1941 et démobilisé le jour même.

Voici un extrait concernant ce camp, issu d'une « documentation de l'Etat-Major de l'Armée de Terre, 5^{ème} Bureau établie en 1945 » :



Et son emplacement sur la carte ci-dessous :



B. Fernand Abel VENDIC (1.3.1.3)

Numéro matricule 1372, Fernand est de la même taille que son frère, brun au visage ovale, front moyen et nez rectiligne. Incorporé le 15 octobre 1929 au 17^{ème} régiment d'artillerie de campagne, il est « 1^{er} canonnier servant à la date du 1^{er} mai 1930 », en attendant le passage dans la disponibilité le 15 octobre 1930 ». Rappelé le 3 septembre 1939, il est maintenu en service armé par la commission de réforme d'Amiens siégeant à Abbeville, le 12 septembre 1939 pour « pleurite P.G. » (poumon gauche). Il s'est sans doute rétabli assez vite puisqu'il est affecté à la 106^{ème} Batterie le 1^{er} octobre 1939, puis le 4 dans la 5^{ème} du Corps d'ouvriers d'administration et affecté au 218^{ème} Régiment d'artillerie divisionnaire le 4 novembre 1939. Il est démobilisé le 25 août 1940 par la Compagnie de dépôts de Nîmes.

C. Joseph Baptiste Célestin LESOURD

Second mari d'Angèle VENDIC (1.3.1) Joseph, ce soldat de la classe 1901 a, comme nous l'avons déjà écrit, été décoré de la médaille interalliée dite de la victoire, pour sa campagne contre l'Allemagne en 14-18. Mobilisé le 1^{er} août 1914, ayant combattu dans six régiments d'infanterie successifs, il fut renvoyé dans ses foyers le 4 octobre 1917, comme père de cinq enfants vivants.

MEMORIAL DES VICTIMES CIVILES

- Accueil
- Basse-Normandie
- Haute-Normandie
- Recherche
- Publications
- Retour CRHQ

Il y a 2 victimes

🔍 LESOURD Joseph Baptiste Célestin
Né à Neuville-lès-Dieppe le 01/07/1880 décédé le 12/06/1944

🔍 RENOUX Louis Michel
Né à Fécamp le 11/12/1908 décédé le 12/06/1944

Le 12 juin 1944, alors qu'il est dans le train sur la ligne Rouen-Dieppe, celui-ci subit un mitraillage par avion au lieu-dit La Ravine, à Saint-Crespin, et Joseph comptera au nombre des victimes. Il a soixante-trois ans. La déclaration du décès sera faite le lendemain par le chef de gare de Longueville-sur-Scie, Henri PETIT, et l'acte sera transcrit le 15 juin à Dieppe, où habitait Joseph, au 5 Arcade de la Bourse. (AM Dieppe transcription 1944 photocopie acte décès).

La SNCF devra déplorer le même jour la perte d'un homme d'équipe au service d'exploitation à Arques-la-Bataille. Il s'agissait de Michel RENOUX, né le 11 décembre 1908 à Fécamp, marié et père de deux enfants (Dossier DAVCC à Caen : AC 21 P 392303 et Archives Historiques de SNCF au Mans : CXXIV 13.1 0118LM0094/001).

Leurs noms figurent sur le mémorial des victimes civiles du Centre de recherche et d'histoire quantitative de l'Université de Caen Normandie, et sur le monument aux morts de Dieppe en ce qui concerne Joseph LESOURD.



CONCLUSION

Nous avons au cours de nos recherches, rencontré maintes difficultés, liées à l'absence de certaines sources ou l'incommunicabilité de registres, mais nous avons aussi découvert des documents riches de renseignements, d'anecdotes ou de mentions inhabituelles, qui permettent « d'habiller » ces inconnus sortis de l'anonymat, que sont les ancêtres et collatéraux de Jean Charles Frédéric Cadot et Marie Victoire Duval, et une partie de leurs descendants.

Depuis parfois fort longtemps, cachés dans les pages des registres, ils n'étaient pas dans la même atonie que Louis-François Pinagot- l'inconnu sorti de l'oubli par Alain Corbin- ayant pour certains, laissé des signatures franches ou malhabiles, et des traces de leurs volontés à travers testaments, obligations et emprunts, achats et ventes, ou des comportements repérables dans les séries de la justice.

Ils ont été, au moins pour les ascendants, et pour une grande partie des descendants, des hommes et des femmes d'un milieu rural, imprégnés de leurs traditions et des sociétés où ils étaient immergés en y exerçant parfois des responsabilités, et des métiers difficiles, quelquefois dangereux, affrontant les périls de leurs époques, la surmortalité infantile, les veuves, les épidémies et les guerres.

Nul doute qu'ils aient vécu aussi des joies et des moments de bonheur ou de satisfaction.

Nous espérons avoir été le plus fidèle possible à ce qui a fait la trame de leurs vies.

Ce travail n'est que le début de ce qui pourrait être une monographie de ce couple Cadot-Duval.

Nous espérons qu'il contribuera à donner le désir à d'autres chercheurs, ou à des membres de cette famille, de poursuivre celui-ci.

EPILOGUE

Ils sont venus en ce cinq mai 1871, ils sont tous là pour la vendue. Ceux du village, et ceux des alentours. Des qui la connaissaient bien, la Victoire. C'est-y pas un malheu', d'avoir perdu sa Joséphine si jeune, et pi ses bezots, qui t'étaient encore quand l'bon Dieu est v'nu les chercher, pi son mari qu'a été si malade, et les poulots d'sa fille, le François et l'Alexandre, c'est qu'ils grandissent, ça fera bientôt sa communion. Y leur ont tout laissé, pour sûr, elle était brave, la Victoire. Et sa sœur, la pauvre Caroline qu'est partie chez son frère de Longueville, à la mort d'leur mère, on dit qu'elle lui a donné trois jupons..

Ils sont venus ceux qui veulent garder un souvenir d'elle. Mais des qui, aussi, ont flairé la bonne affaire. C'est point tous les jours qu'y a une vente au village, et puis, ça fait une sortie, ça serait presque la fête si c'était pas si triste, de voir toute une vie qui s'éparpille aux enchères.

Y a Maït' Langlois, le notaire de Torcy l' Grand, quand ils l'ont vu venir en janvier chez la veuve Cadot, ils ont bien compris qu'elle n'en avait plus pour longtemps. Pourtant, l'est rev'nu que'ques jours plus tard, paraît qu'elle a prêté d' l'argent au Désiré Labbé, qui d'meure à Torcy l' Petit. Six cent francs à c'qui paraît. C'est qu'elle avait encore des économies..C'tait pour lui faire une rente, l'en a pas profité.

Tout c'beau monde, ça vient de Cropus, ou des Cent Acres, comme qui dirait des voisins, y en a même un d' Torcy l' Grand. Mais c'est surtout du Catelier, du bourg et des hameaux d' Bellemare, ou d'Pelletot. Eh boujou, ça va t'i pis toi ?

Ils attendent que le notaire leur dise d'entrer dans la cour, sont tous en enfilade, le gendre est là, le François Vendique, l'est un peu à lui la maison maintenant, vu qu'elle est à ses gars. L'a trouvé une bonne fille pour s'occuper d'eux, la Clotilde, el' non plus, l'a pas eu d'chance, pou' l'instant l'a qu'un fils, le p'tit Alphonse, l'a perdu ses aut'p'tiots, et là, va pas tarder, l'est encore grosse..

Y a des lots sur des tables, des étiquettes sur tout, les gros meubles sont restés dans la maison.

C'est les dames d'abord, la rentière, la veuve Lejeune, et puis les aut'veuves, la Révérend, la Dehais, et pi enco' la veuve Leconte et la Rousselin, qu'sont journalières.

Et les messieurs qui sont v'nus flanqués des dames, pour les châles et les draps, mais aussi pour des ustensiles, des outils et pour des meubles. Il y a là les trois Hyppolite, Charles, Laurent et Lebarbier d'leurs noms d'famille, et Prosper Rouet, l'charron d'Cropus. En tout, ils seront trente et un à s'partager les affaires de la veuve Cadot.

C'est vieux tout ça, un peu usé, mais ça peut ben enco' servir. On a toujours besoin d'linge, et les femmes, elles s'ront contentes d'avoir un lot d'bonnets et que'ques jupes.

Et ça part à des quinze ou des vingt-cinq centimes, pour c'prix-là, c'est eune affaire. Même avec les frais d'enchères.

C'ui qu'en prend l'plus, c'est Nicolas Colange, l'est venu d'Cropus, s'est décidé pour une marmite, un traversin, une couverture, et un lit d'plumes, une courtepointe et des draps.

Une horloge mise à prix un franc. Un franc cinquante une fois, qui dit mieux ? Deux francs, une fois, deux francs deux fois, trois francs. Trois francs deux fois, trois francs trois fois. C'est la veuve Révérend qui l'emporte.

Les meubles, on peut les voir de près ? Les mains calleuses suivent le fil du bois, l'œil repère les signes du temps, les charnières qui grincent, les vers qu'ont fait des trous, y a un peu de sciure toute fine sur les étagères.

Et ça s'bouscule dans toutes les pièces, de la cuisine à la chambre, et ça achète les chaises et les armoires et le lit avec sa paille, son ciel de lit et ses rideaux, et ça suit le notaire dans la cour, y a des futailles et des rouets, c'est qu'elle savait filer, la Victoire, maintenant tout ça s'perd, et le vieux poêle, c'est la veuve Rousselin qui l'a emporté.

Faudra aller à l'étude, payer dans les trois mois, sinon ça sera r'vendu qu'l'a dit, Maït'Langlois.

C'est la fin de l'après-midi. Le notaire a salué la compagnie, remis son haut de forme et s'en est reparti au bourg avec les témoins, Charles Louis Célestin Forestier, marchand épicier, et Joseph Chrysostome Fortin, tourneur en bois de son état.

Les voisins s'égaillent sur le chemin.

Et ça discute encore. C'est un peu comme si on l'avait enterrée une deuxième fois. Pour sûr on priera pour elle dimanche prochain à l'église. Vu qu'elle a demandé des messes pour elle et son mari, et pour sa fille. Une bonne catholique qu'elle était.

Un signe de la main ; chacun s'éloigne.

Au loin gémit une amouillante, un chien aboie.

Boujou ben. A la r'voyure.

BIBLIOGRAPHIE

- AUDISIO Gabriel, *Des paysans XV^e-XIX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1993
- BEAUCARNOT Jean-Louis, *Ainsi vivaient nos ancêtres*, Paris, Robert Laffont, 1989
- BOUARD (de) Michel, *Histoire de la Normandie*, tome 2, Toulouse, Éditions Privat, 1970
- BRUNEAU Marguerite, *Histoire du Costume Populaire en Normandie*, tome I, Luneray, Cercle d'action et d'études normandes, 1986
- COCHET (Abbé), *la Seine Inférieure historique et archéologique*, Paris, Librairie historique et archéologique de Derache, 1866, réédition Editions Bertout, Luneray, 1984
- CORBIN, Alain, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot*, Paris, Flammarion, 1998
- DAUZAT, Albert : *Les noms de famille de France* Traité d'anthroponymie française, 3^{ème} édition revue et complétée par M.T. MORLET, Librairie GUENEGAUD, Paris, 1988, 471p
- DÉSERT Gabriel, *Contrats de mariage et niveaux de fortune*, in *Annales de Normandie*, 43^{ème} année, n°3, 1993, pp 245-247
- DUPAQUIER Jacques *Histoire de la population française* tome 2 De la renaissance à 1789, Paris, Presses Universitaires de France, 1988
- FRÉMONT Armand, *L'élevage en Normandie, étude géographique*, vol 1, Caen, Presses Universitaires de Caen, 2013, 626p
- GUILMETH Alexandre *Histoire des environs de Dieppe*, 2^{ème} édition, Paris, Librairie Delaunay, 1838 in Gallica (BNF)
- JORLAND Gérard, *La variole et la guerre de 1870*, Éditions de santé, 2011/4, n°33
- LEPARQUIER E., *Cahier de doléances du Baillage d'Arques*, Tome II, Lille, Imprimerie Robbe, 1922, in Gallica (BNF)
- MESLÉ France, VALLIN Jacques, *Reconstitution de tables annuelles de mortalité pour la France au XIX^{ème} siècle* , in *Population*, 44^{ème} année n°6,1989, pp1121-1158 – <http://www.persee.fr/doc>
- MAUPASSANT Guy, *Histoire d'une fille de ferme*, in *Contes et Nouvelles* tome I, Paris, Bibliothèque de la Pléiade, Éditions Gallimard, 1974
- MORLET Marie-Thérèse : *Dictionnaire étymologique des noms de famille* Paris, Perrin, 1991, 984p
- Bulletins de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, tome X, 3^{ème} livraison, Rouen, Imprimerie Cagniard, 1897, in Gallica (BNF)
- Bulletins de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, tome XVIII, 3^{ème} livraison, Rouen, Imprimerie des Petites Affiches, 1933, in Gallica (BNF)
- Semaine religieuse du diocèse de Rouen, n°50, 14 décembre 1878, p1189, in Gallica (BNF)

Bibliographie numérique

- <http://www.chateaudemartainville.fr>
- <http://www.euopreart.net/preart.htm> (grotte de Gouy)
- <http://www.exploralyon.fr/?p=597> (Julie Victoire Daubié)
- www.histoire-normandie.fr
- <http://www.ined.fr/fr/> (mortalité infantile au XIX^{ème} siècle)
- <http://meteo-climat>
- <http://portail.atilf.fr/> (Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers)
- <http://www.wikipedia.org/> (chemins de fer de Normandie ; compagnonnage)

ILLUSTRATIONS

1. LE TEXTILE

A. Le métier à tisser



Aux XIXe et début du XXe siècle, les tisserands sont nombreux en Pays de Caux et travaillent le plus souvent à domicile. Ce sont :

- les **toiliers** qui tissent le lin sur un métier à deux lames pour faire une toile à usage d'habillement et d'ameublement,
- les **tisserands de serge** qui tissent la laine sur un métier plus complexe à 4 lames. Ils produisent une étoffe d'habillement épaisse, le **froc**.
- les **siamoisiers** qui tissent la **siamoise** (lin et coton) destinée à l'ameublement (rideaux de lit) et à l'habillement (vêtements féminins).

C'est à l'une des dernières familles de siamoisiers de Luneray qu'a appartenu ce métier très simple en sapin qui est du début du XIXe siècle. Très abimé, il est en attente de restauration.

Lit alcôve, pin, XIXe s., Bolbec.

L'atelier du tisserand. *Documentation du Musée des Traditions et Arts normands de Martainville*

B. Les tissus



Siamoise rayée ; chaîne lin trame coton, œuvre des siamoisiers normands. 1770
Extrait d'Histoire du Costume populaire normand. M. Bruneau.



Indienne à petites palmettes.
1^{ère} moitié du XIXe s. Fond de mouchoir de cou, coll. Musée du Vieux Honfleur.
Extrait d'Histoire du Costume populaire normand. M. Bruneau.

C. Costume traditionnel



Un intérieur normand, tableau de Georges Paradis, vers 1830-1840
Crédit photographique du Musée des Traditions et Arts normands de Martainville

C. Robe de mariée



Crédit photographique du Musée des Traditions et Arts normands de Martainville

D. Bijoux : croix jeannette et cœur



Crédit photographique du Musée des Traditions et Arts normands de Martainville

E. Clos-masure



La villégiature

Scène champêtre dans le verger du clos-masure de Beuzeville-la-Grenier dans le pays de Caux

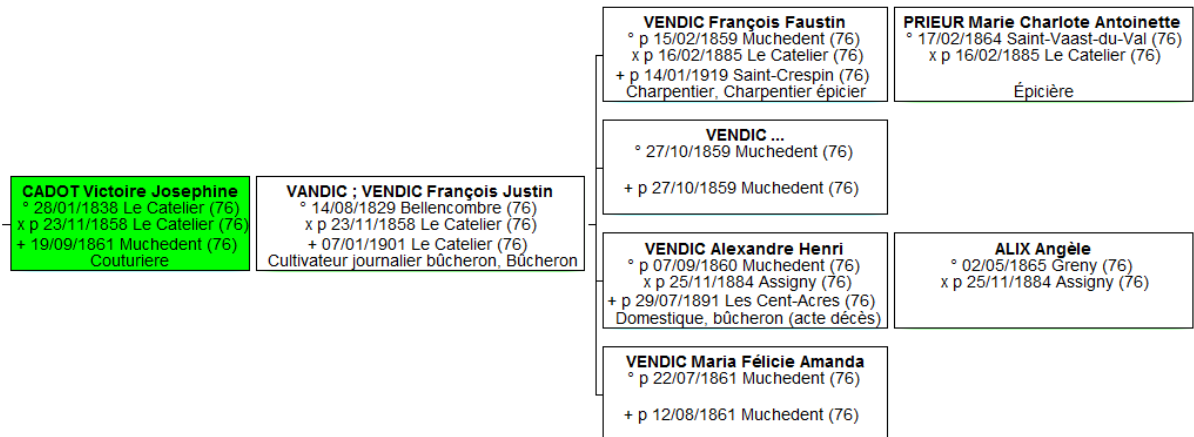
Paul Albert Baudouin, 1866
Huile sur toile

Le temps des collections
Collection du Musée des Beaux-Arts de Rouen

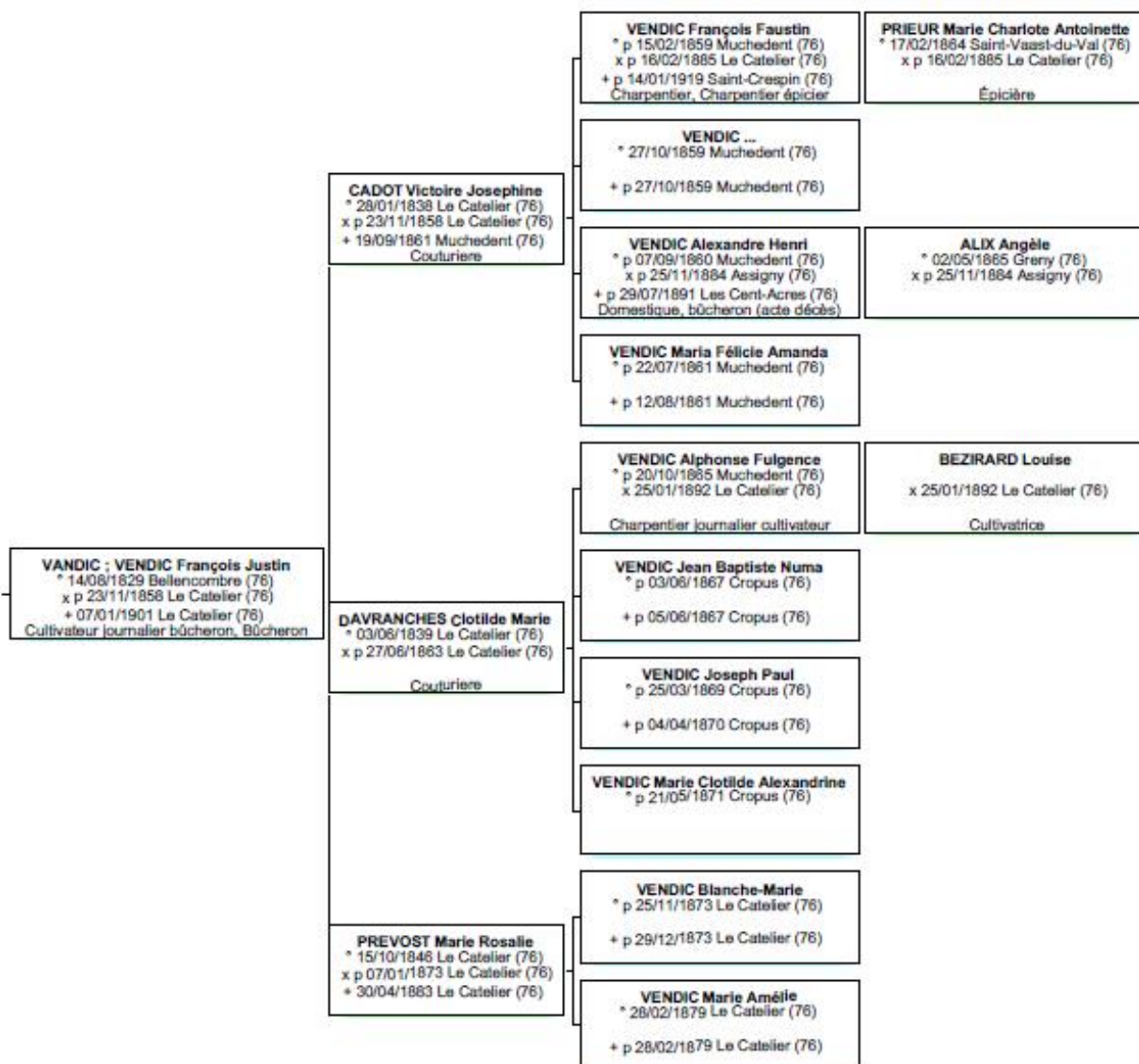
Documentation du Musée des Traditions et Arts normands de Martainville

2. ARBRES

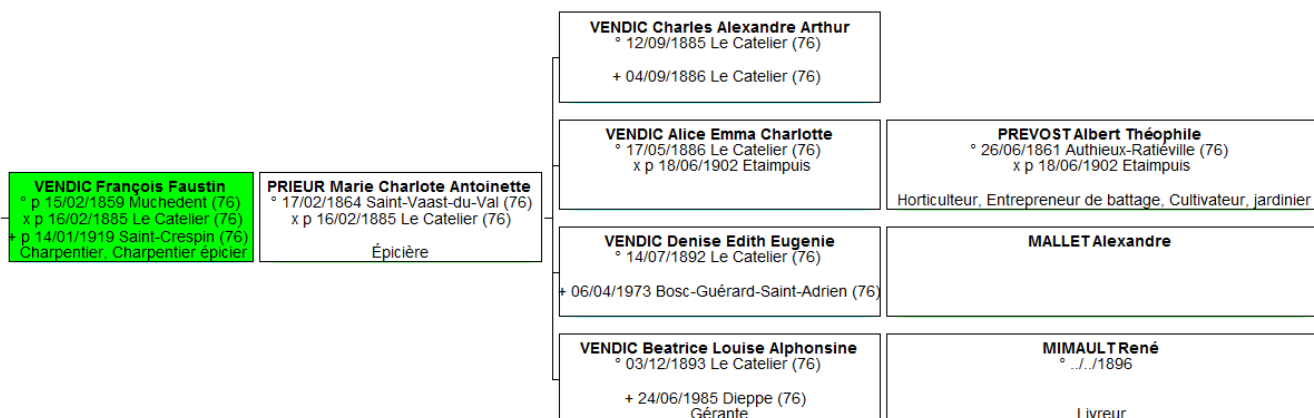
A. Descendance de Joséphine CADOT



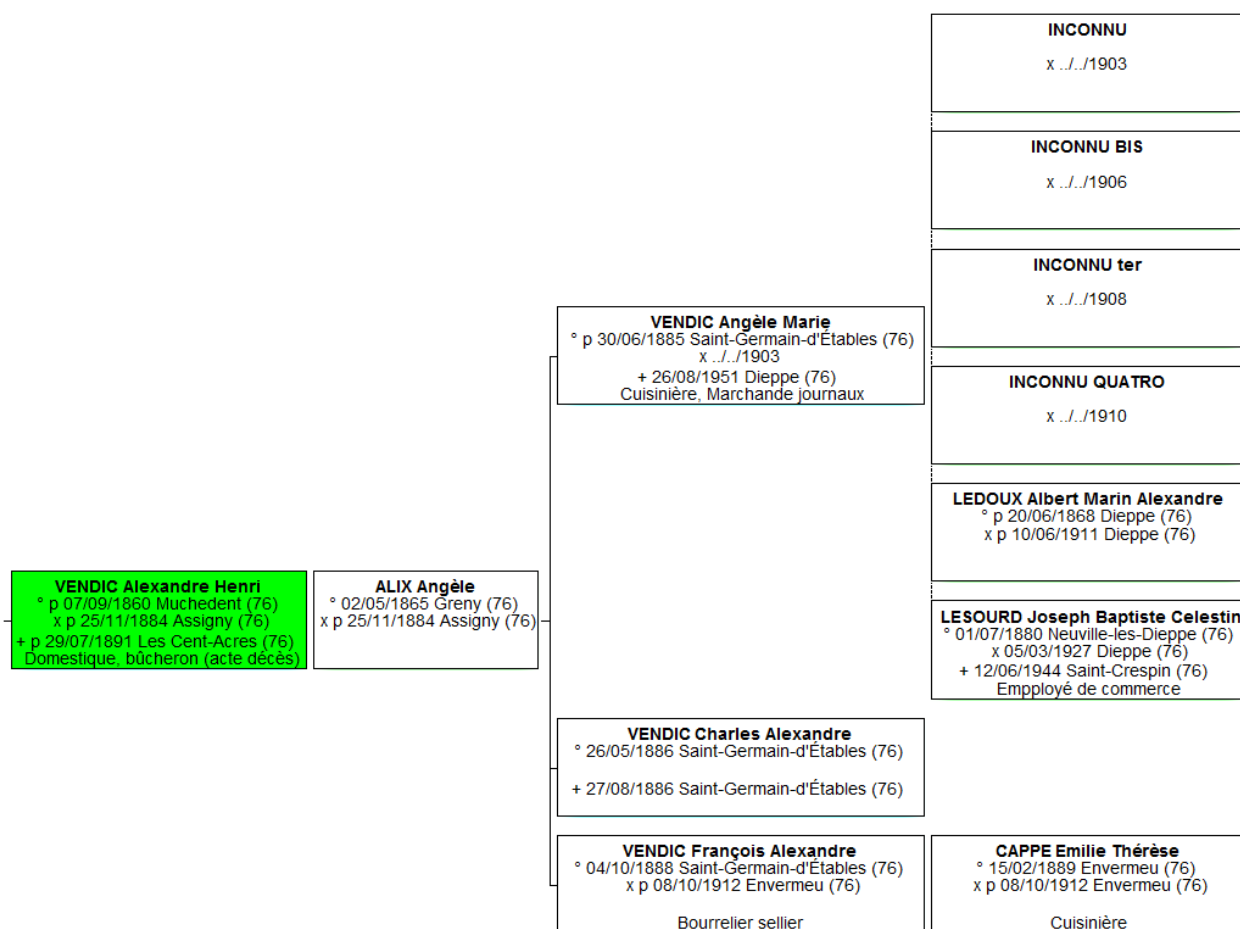
B. Descendance de François Justin VENDIC



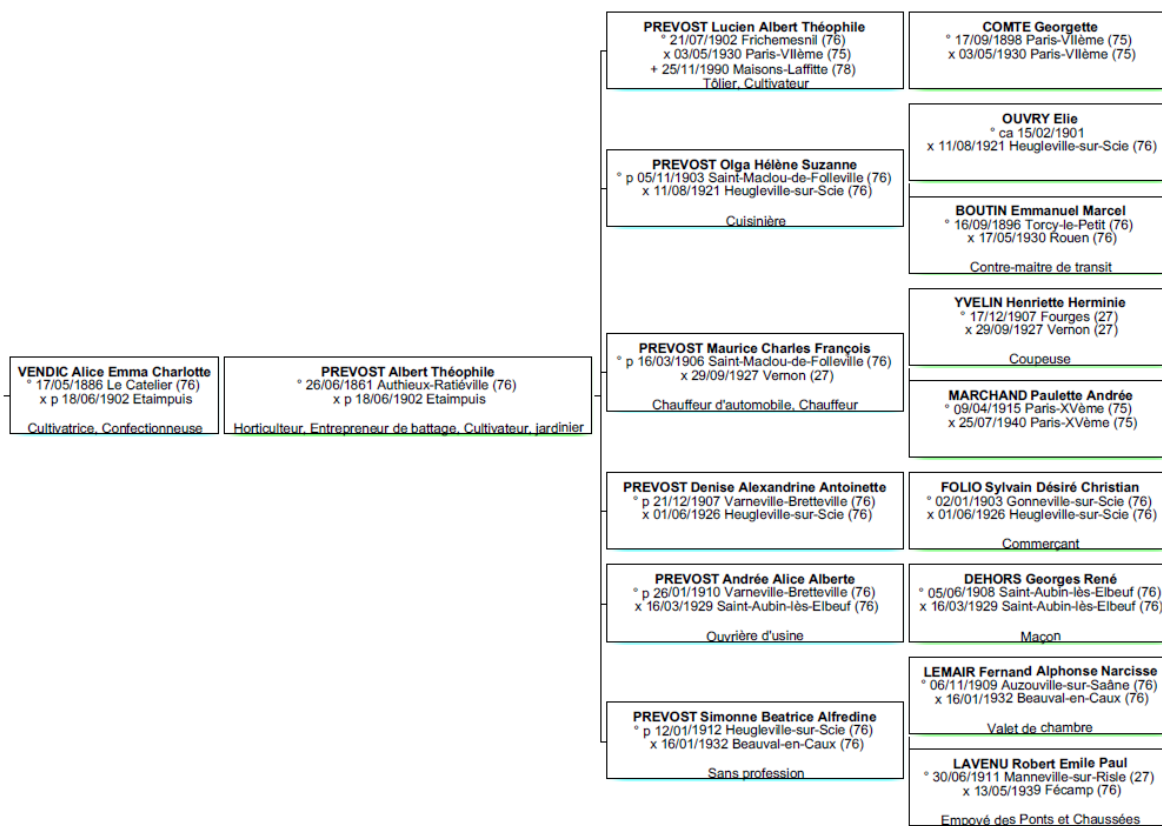
C. Descendance de François Faustin VENDIC



D. Descendance de Alexandre Henri VENDIC



E. Descendance de Alice VENDIC



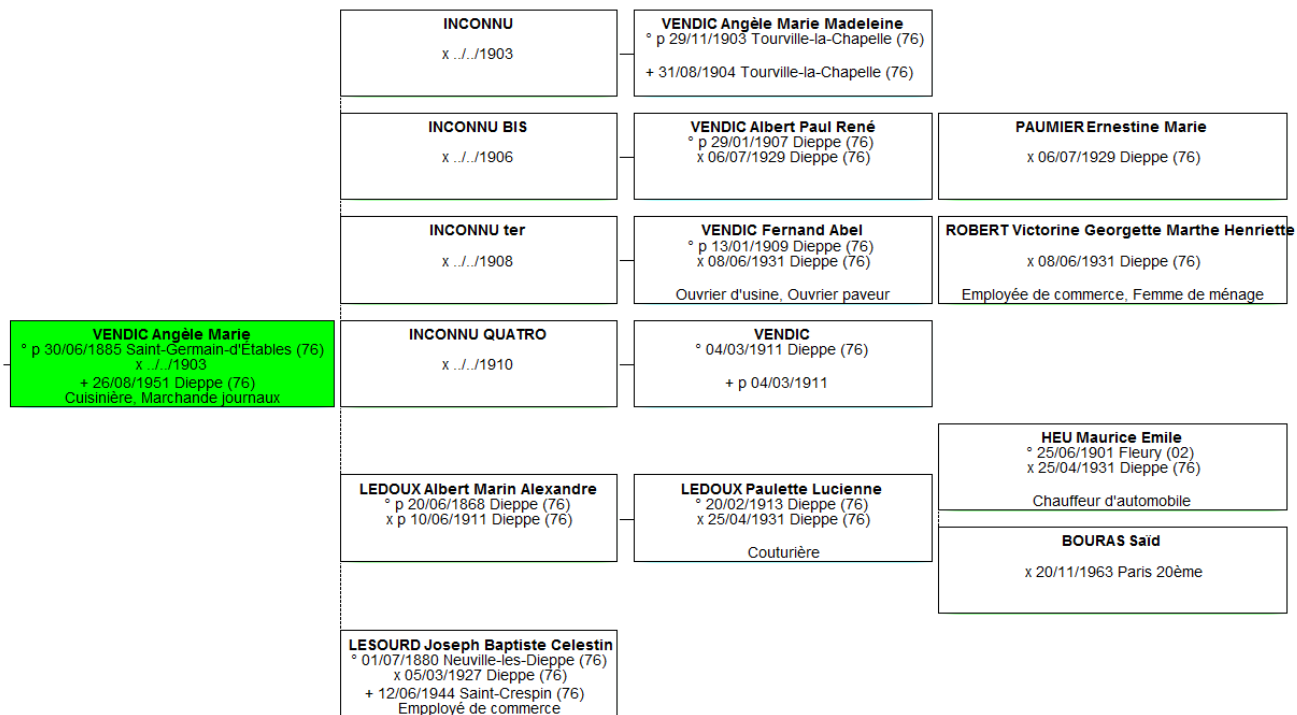
F. Descendance de Denise VENDIC



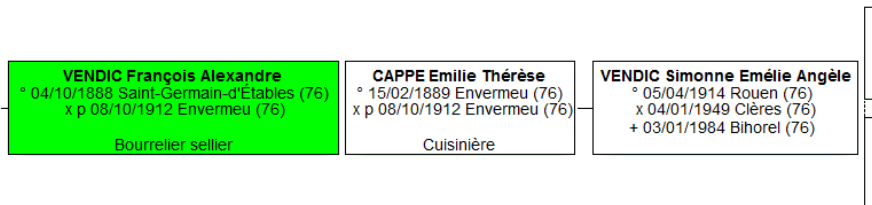
G. Descendance de Béatrice VENDIC



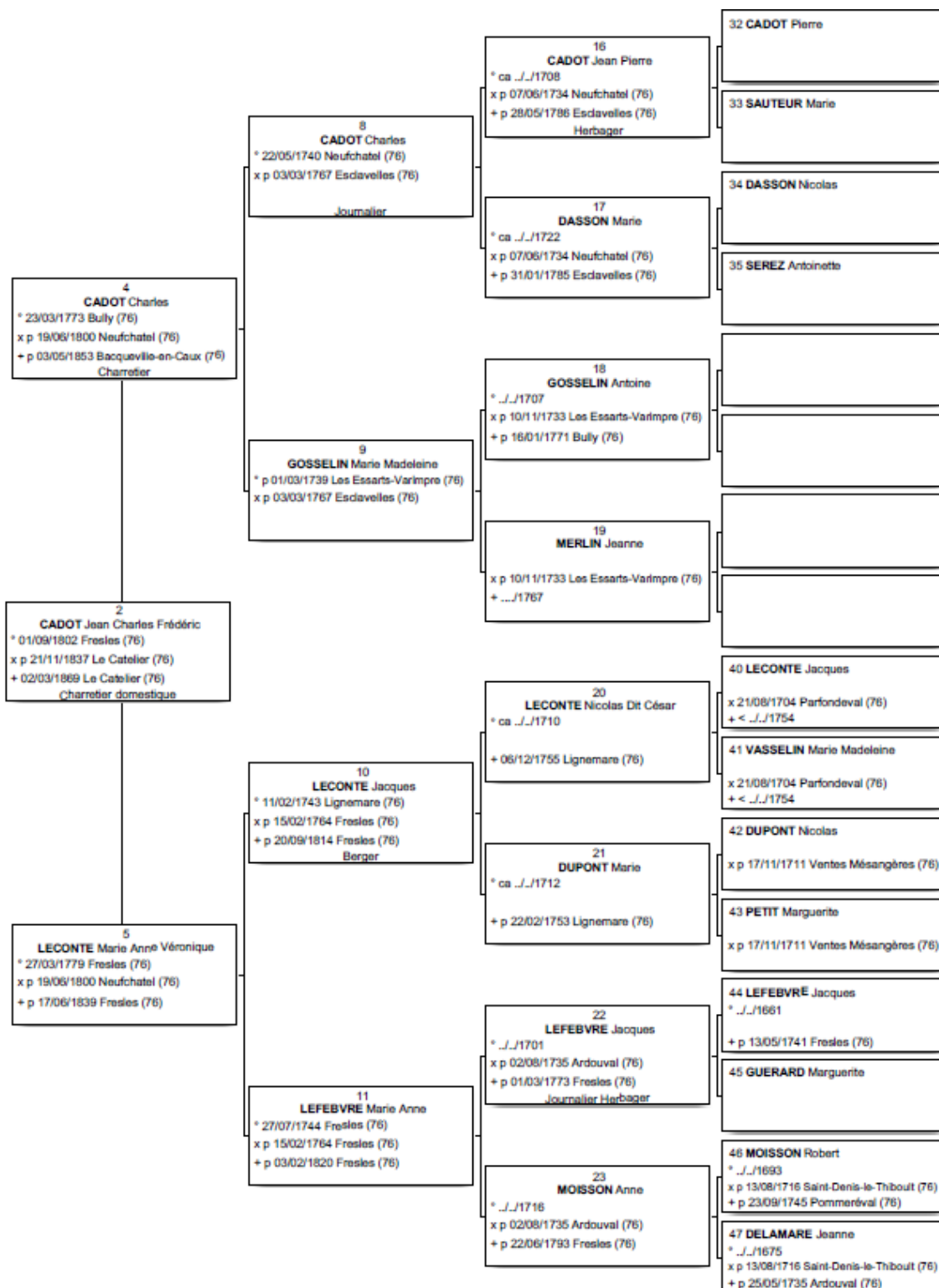
H. Descendance de Angèle VENDIC



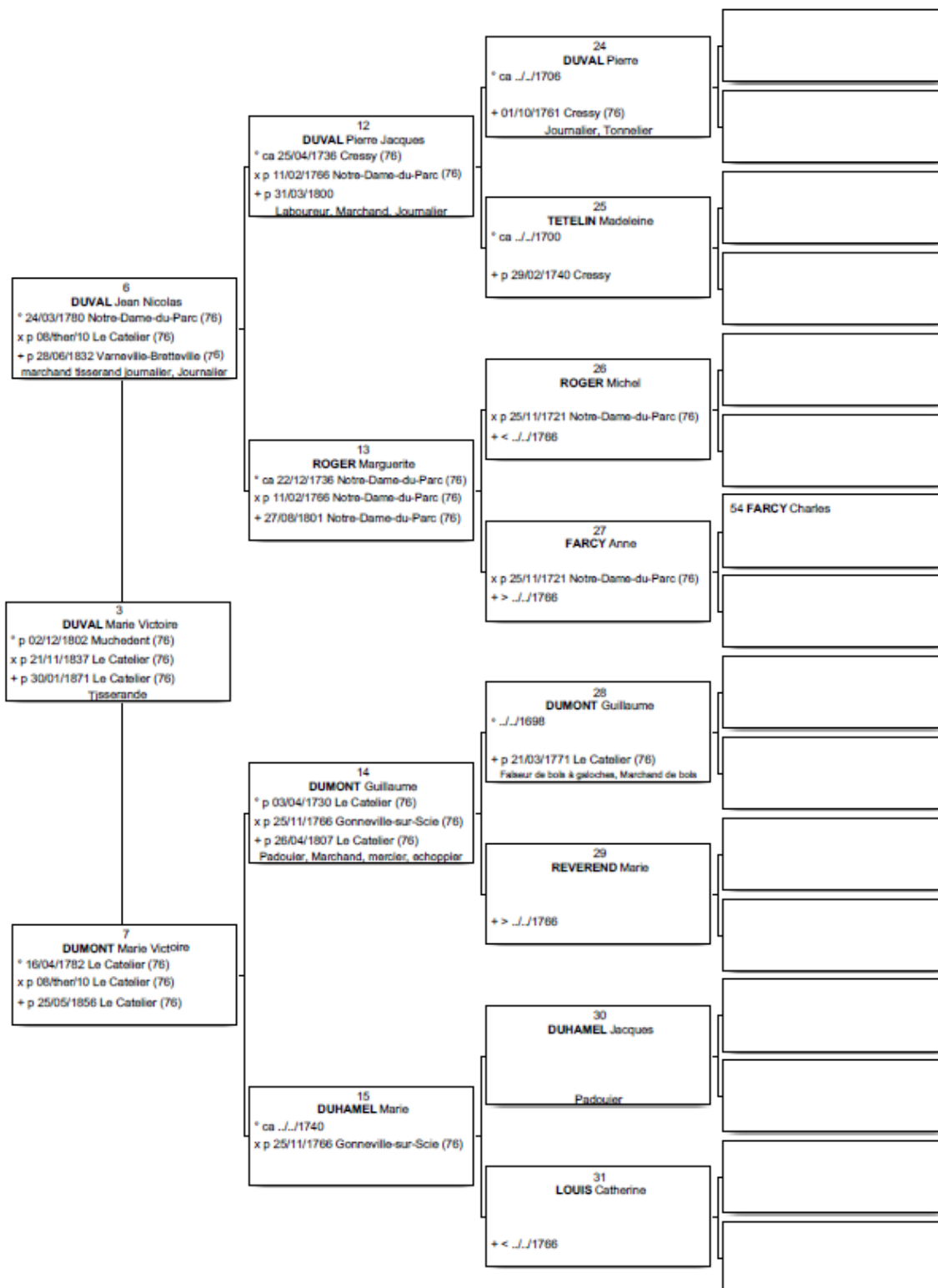
I. Descendance de François Alexandre VENDIC



J. Ascendance de Jean Charles Frédéric CADOT



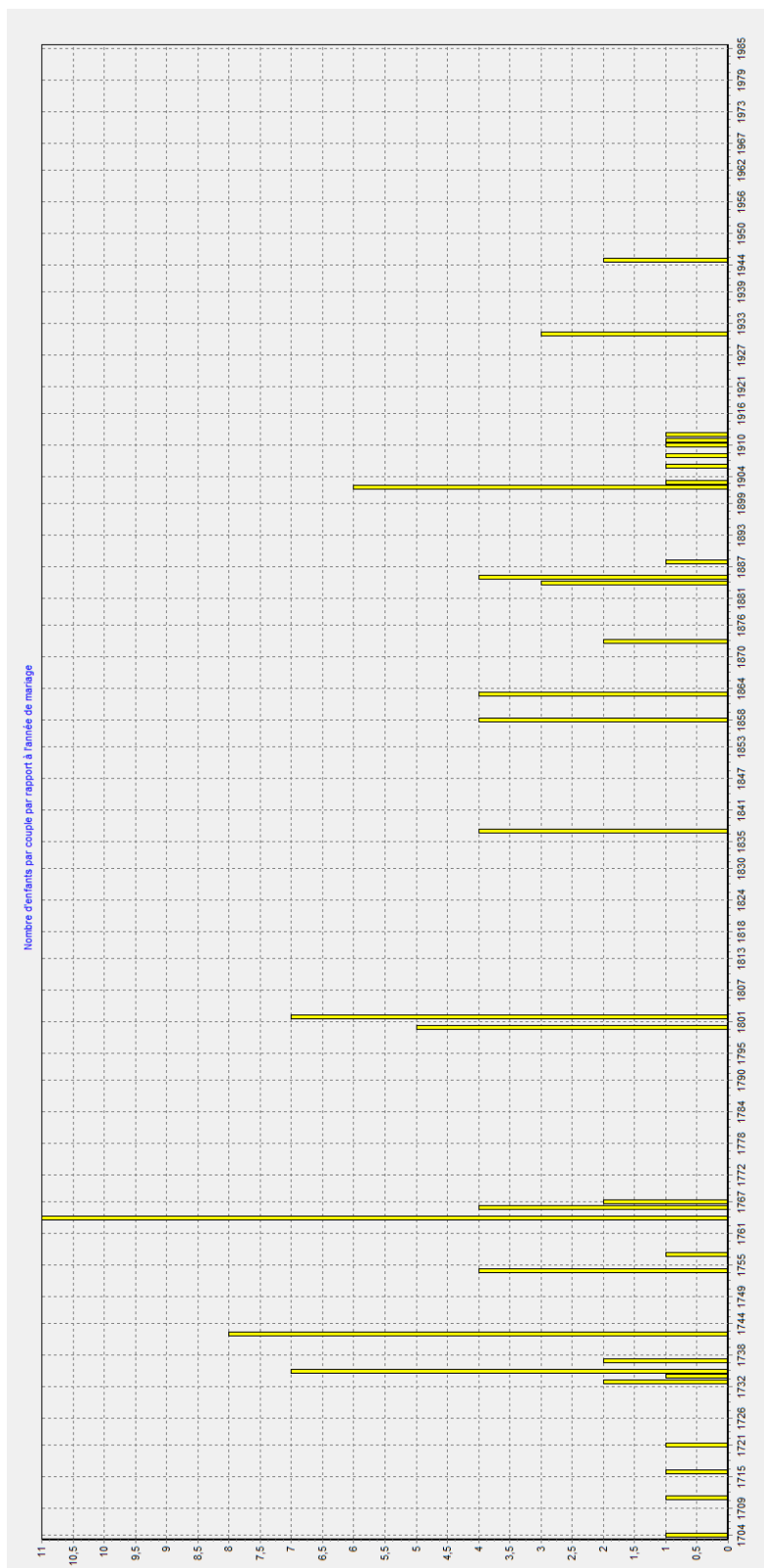
K. Ascendance de Marie Victoire DUVAL



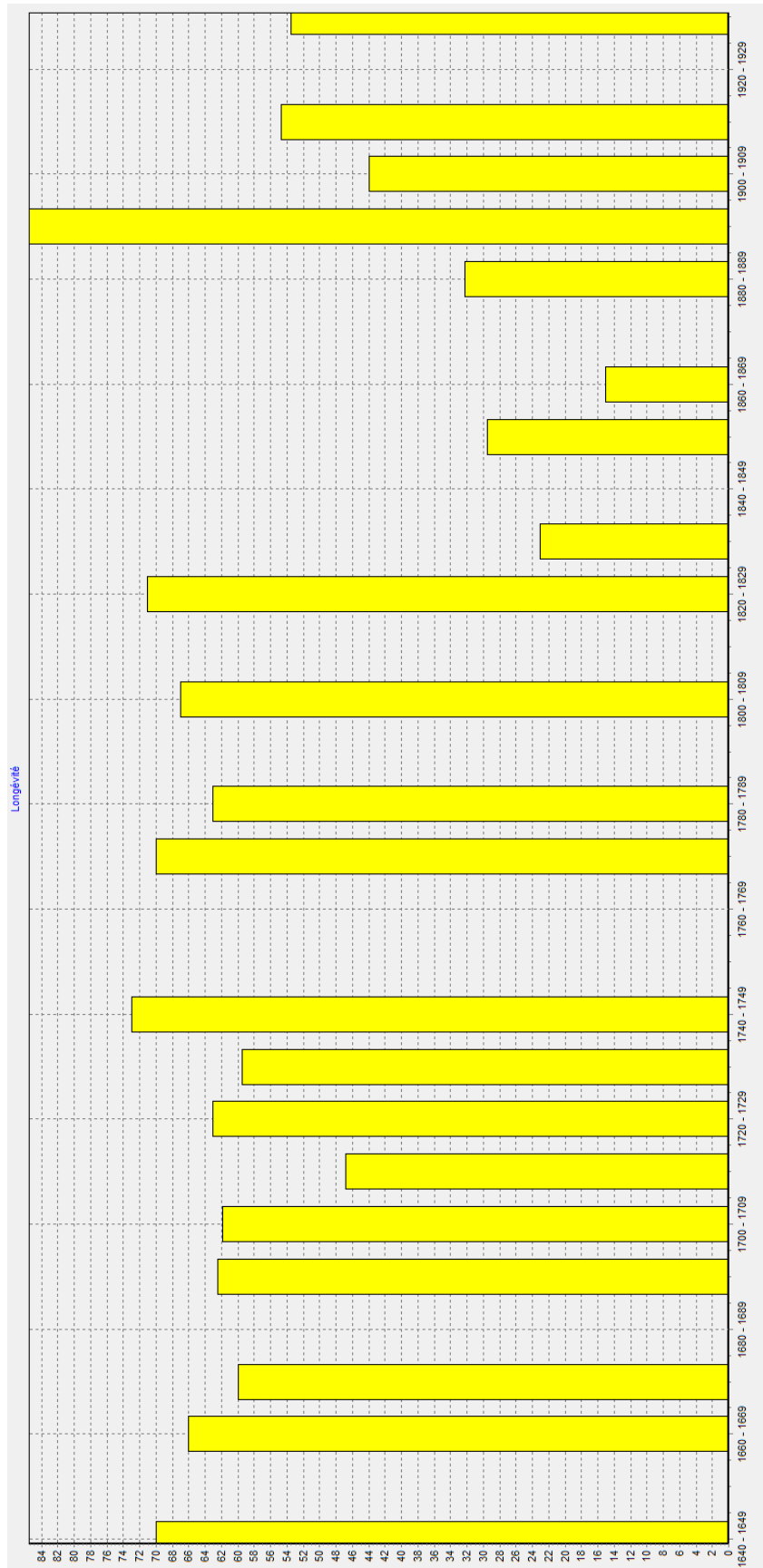
3. STATISTIQUES

A. Fécondité

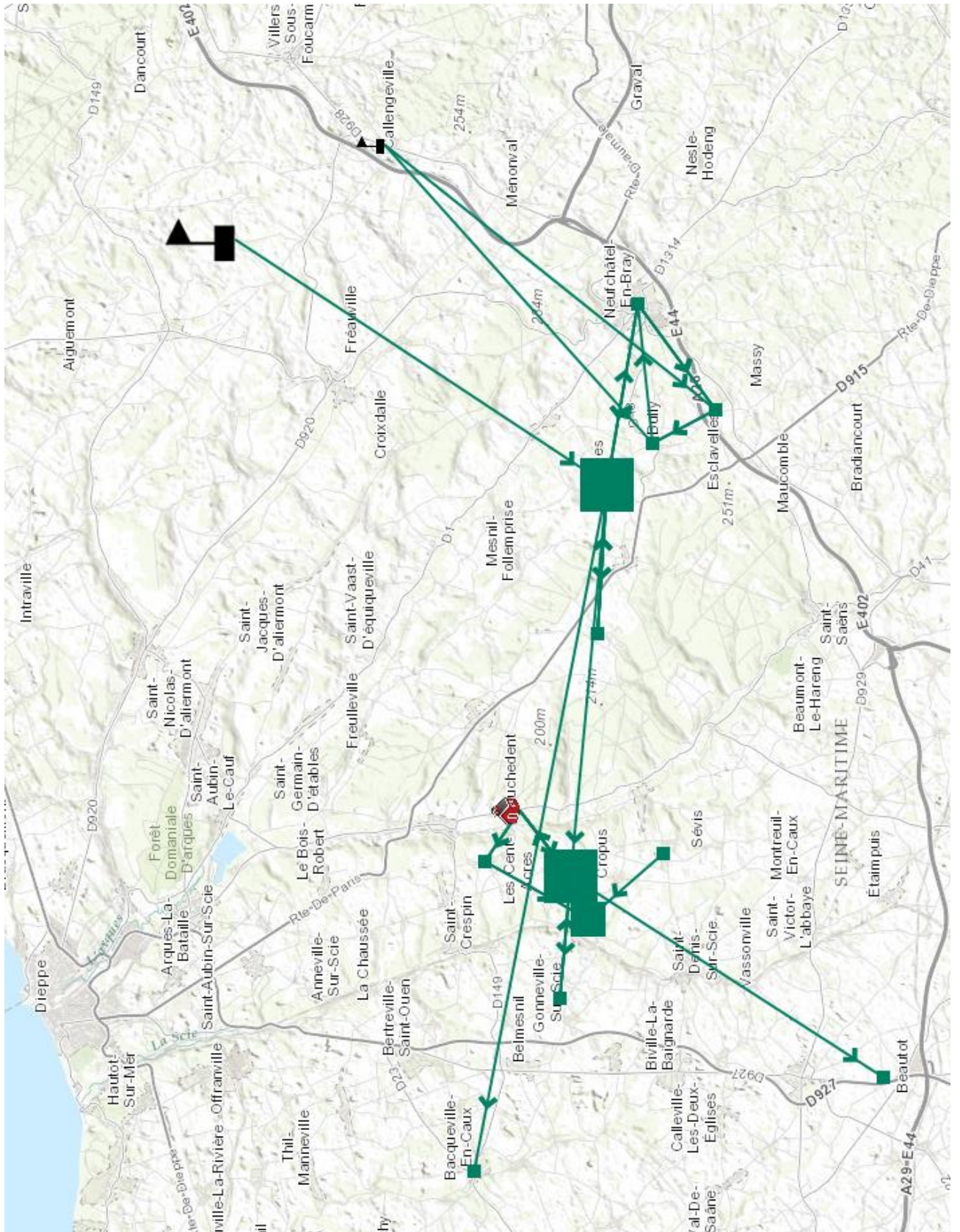
(Certaines recherches n'ayant pas eu lieu en totalité en ce qui concerne les fratries, les résultats doivent être interprétés en fonction de ce paramètre)



B. Longévité par décennies



C. Carte des migrations en ascendance



D. Carte des migrations en descendance

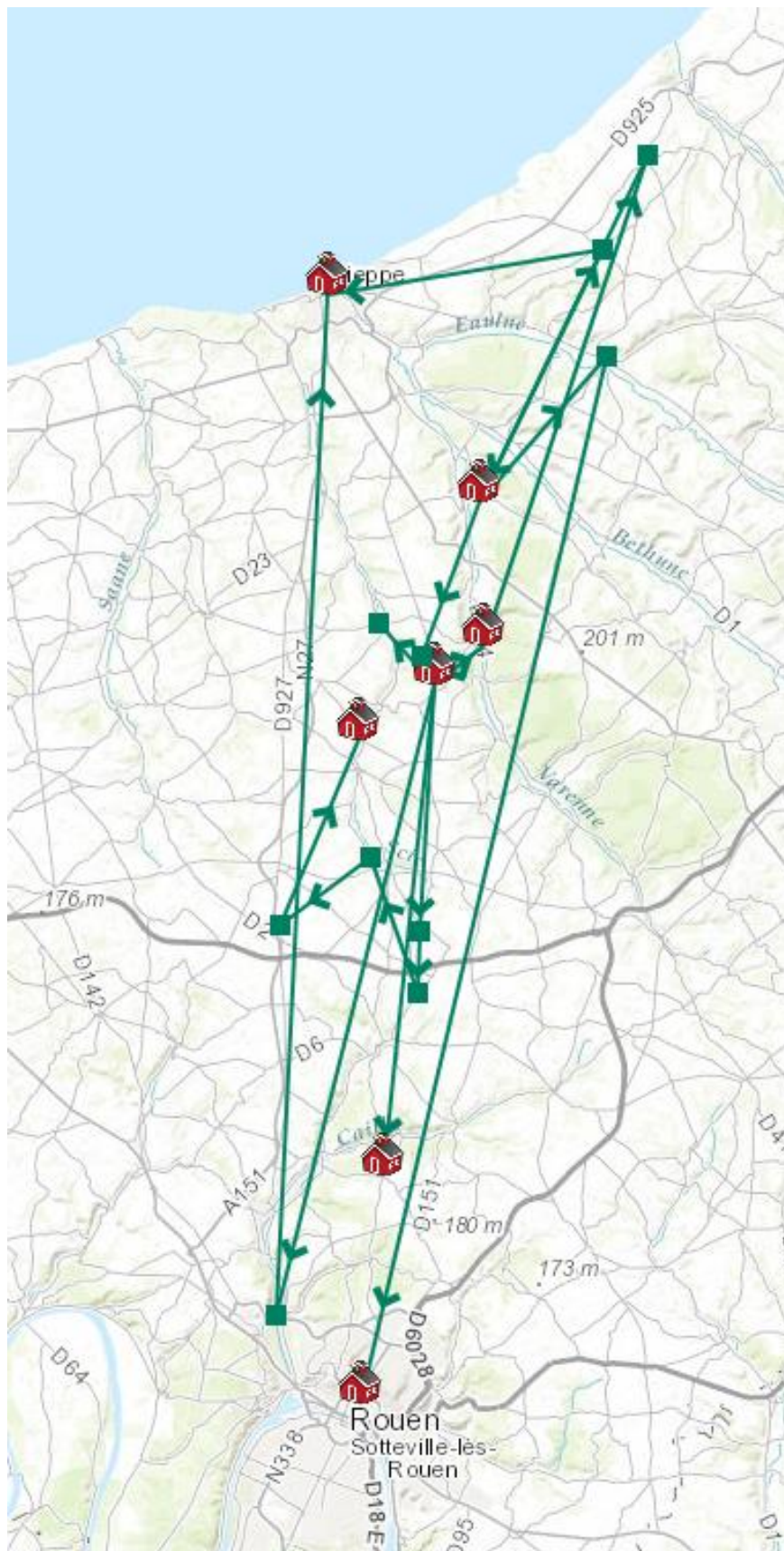


TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	2
PREAMBULE	3
INTRODUCTION	4
METHODOLOGIE ET CHOIX STRUCTURELS	5
1. Comment choisir un couple « au hasard » ?	5
2. La numérotation	5
3. Le logiciel	5
4. Les sources	5
5. Choix rédactionnels	5
LA REGION, TOUTE UNE HISTOIRE	6
1. La Normandie	6
2. La Seine Inférieure, Pays de Caux et Pays de Bray	9
LE CATELIER, UN VILLAGE CAUCHOIS AUX CONFINS DU PAYS DE BRAY	12
1. Etymologie	12
2. Situation géographique	12
3. Démographie : (feux d'ancien régime, et habitants lors des recensements du XIX ^e , XX ^e et XXI ^e siècles)	14
4. Une histoire de chapelle et de seigneurs	15
LES AUTRES COMMUNES DE CETTE GENEALOGIE	20
LES METIERS RENCONTRES EN LIGNE DIRECTE	21
1. Les métiers du bois	21
2. Les métiers du textile	21
3. Les métiers du commerce	21

4. Les métiers de la terre	21
5. Les autres métiers	21
LEXIQUE	22
LE TEXTILE NORMAND	23
GLOSSAIRE ANTHROPONYMIQUE	26
LE COUPLE CADOT-DUVAL	29
1. Transcription de l'acte de mariage	29
2. Jean Charles Frédéric CADOT (sosa2)	30
3. Marie Victoire DUVAL (sosa 3)	30
4. Les enfants du couple	31
5. Lieux d'habitation	31
6. Situation financière du couple	32
7. Succession de Jean Charles Frédéric CADOT	38
8. Succession de Marie Victoire DUVAL	40
LA DESCENDANCE	43
1. Première génération	43
A. Victoire Joséphine CADOT (sosa 1)	43
B. Les frères de Victoire Joséphine	44
2. Deuxième génération	45
A. Les enfants de Victoire Joséphine CADOT	45
B. Les belles-mères	45
C. Des orphelins héritiers mineurs	47
D. François Faustin VENDIC	48
E. Alexandre Henri VENDIC	50
3. Troisième génération	52
A. La descendance de François Faustin VENDIC	52
B. La descendance d'Alexandre Henri VENDIC	53
4. Quatrième génération	56
A. La descendance de Alice Emma Charlotte VENDIC	56
B. La descendance de Denise Edith Eugénie VENDIC	58
C. La descendance de Béatrice Louise Alphonsine VENDIC	58
D. La descendance de Angèle Marie VENDIC	59
E. La descendance de François Alexandre VENDIC	60
5. Cinquième génération	60
A. La descendance de Fernand Abel VENDIC	60

B.	La descendance de Paulette Lucienne LEDOUX	61
6.	Hors génération :	61
A.	Le demi-frère	61
B.	La descendance	61
 L'ASCENDANCE DE JEAN CHARLES FREDERIC CADOT		63
1.	Les parents de Jean Charles Frédéric CADOT	63
A.	Charles CADOT	63
B.	Marie Anne Véronique LECONTE	63
C.	Les enfants du couple CADOT-LECONTE	65
2.	Les grands-parents de Jean-Charles Frédéric CADOT	70
A.	Charles CADOT	70
B.	Madeleine GOSSELIN	70
C.	Les enfants du couple CADOT-GOSSELIN	70
D.	Jacques LECONTE	71
E.	Marie Anne LEFEBVRE	71
F.	Les enfants du couple LECONTE-LEFEBVRE	71
3.	Les arrière grands-parents de Jean-Charles Frédéric CADOT	73
A.	Pierre CADOT	73
B.	Marie DASSON	73
C.	Les enfants du couple CADOT-DASSON	73
D.	Antoine GOSSELIN	74
E.	Jeanne MERLIN	74
F.	Les enfants du couple GOSSELIN-MERLIN	74
G.	Nicolas LECONTE	74
H.	Marie DUPONT	75
I.	Les enfants du couple LECONTE-DUPONT	75
J.	Les enfants du couple LECONTE CAIGNARD	75
K.	Jacques LEFEBVRE	76
L.	Anne MOISSON	77
M.	Les enfants du couple LEFEBVRE-MOISSON	77
4.	Quelques aïeux plus loin	78
A.	Nicolas DUPONT et Marguerite PETIT	78
B.	Jacques LEFEVRE	78
C.	Marguerite GUERARD	78
D.	Robert MOISSON	79
E.	Jeanne DELAMARE	79
F.	Les enfants de Robert MOISSON	79
G.	Les parents de Robert MOISSON	79
H.	Les parents de Jeanne DELAMARE	80
 L'ASCENDANCE DE MARIE VICTOIRE DUVAL		81
1.	Les parents de Marie Victoire DUVAL	81
A.	Jean Nicolas DUVAL	81
B.	Marie Victoire DUMONT	81
C.	Les enfants du couple DUVAL-DUMONT	83
2.	Les grands-parents de Marie Victoire DUVAL	84
A.	Pierre DUVAL (sosa 12).	84
B.	Marguerite ROGER (sosa 13)	85

C.	Les enfants du couple DUVAL-ROGER	85
D.	Guillaume DUMONT (sosa 14)	85
E.	Marie DUHAMEL (sosa 15)	86
F.	Les enfants du couple DUMONT-BLANBATON	86
G.	Les enfants du couple DUMONT-DUHAMEL	87
3.	Les arrières grands-parents de Marie Victoire DUVAL	87
A.	Pierre DUVAL (sosa 24)	87
B.	Madeleine TÉTELIN (sosa 25)	87
C.	Les enfants du couple DUVAL-TÉTELIN	88
D.	Les enfants du couple DUVAL-(LE) NEZ	88
E.	Michel ROGER (sosa 26 et Anne FARCY (sosa 27)	89
F.	Guillaume DUMONT (sosa 28) et Marie REVEREND (sosa 29)	89
	UNE FAMILLE DANS LA GUERRE	90
1.	Les poilus de la première guerre mondiale	90
A.	François Alexandre VENDIC (1.3.3)	90
B.	Alphonse Olivier VENDIC	90
2.	Soldats et victimes de la seconde guerre mondiale	91
A.	Albert Paul René VENDIC (1.3.1.2)	91
B.	Fernand Abel VENDIC (1.3.1.3)	92
C.	Joseph Baptiste Célestin LESOURD	92
	CONCLUSION	93
	EPILOGUE	94
	BIBLIOGRAPHIE	96
	ILLUSTRATIONS	97
1.	LE TEXTILE	97
A.	Le métier à tisser	97
B.	Les tissus	98
C.	Costume traditionnel	99
C.	Robe de mariée	100
D.	Bijoux : croix jeannette et coeur	101
E.	Clos-masure	102
		102
2.	ARBRES	103
A.	Descendance de Joséphine CADOT	103
B.	Descendance de François Justin VENDIC	104
C.	Descendance de François Faustin VENDIC	105
D.	Descendance de Alexandre Henri VENDIC	105
E.	Descendance de Alice VENDIC	106
F.	Descendance de Denise VENDIC	106
G.	Descendance de Béatrice VENDIC	106
H.	Descendance de Angèle VENDIC	106
I.	Descendance de François Alexandre VENDIC	107
J.	Ascendance de Jean Charles Frédéric CADOT	108
K.	Ascendance de Marie Victoire DUVAL	109

3. STATISTIQUES	110
A. Fécondité	110
B. Longévit� par d�cennies	111
C. Carte des migrations en ascendance	112
D. Carte des migrations en descendance	113